HAL
open science

L'efficacité du comité d'audit dans le renforcement de la qualité de l'audit et de l'information financière

Pauline Johannes

To cite this version:

Pauline Johannes. L'efficacité du comité d'audit dans le renforcement de la qualité de l'audit et de l'information financière. Gestion et management. Université de Strasbourg, 2020. Français. NNT : . tel-03136132

HAL Id: tel-03136132

https://hal.science/tel-03136132

Submitted on 9 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCOLE DOCTORALE AUGUSTIN COURNOT (ED-221)

Laboratoire de Recherche en Gestion et en Économie (LaRGE)

THÈSE

présentée par :

Pauline JOHANNES

soutenue le : 14 avril 2020

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline : Sciences de Gestion

Spécialité : Comptabilité

L'efficacité du comité d'audit dans le renforcement de la qualité de l'audit et de l'information financière

THÈSE dirigée par :

Mme BROYE Géraldine	Professeur à l'Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Mme GONTHIER-BESACIER Nathalie	Professeur à l'Université Grenoble Alpes
M. SCHATT Alain	Professeur à l'Université de Lausanne, Suisse

EXAMINATEURS :

Mme BROIHANNE Marie-Hélène	Professeur à l'Université de Strasbourg
M. BEDARD Jean	Professeur à l'Université de Laval, Québec

« L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

Remerciements

Je souhaiterais en premier lieu exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de thèse, le Professeur Géraldine Broye. Je vous remercie d'abord d'avoir accepté de me suivre dans le cadre de ce travail doctoral. Je n'aurais pas pu bénéficier d'un meilleur suivi tout au long de ces trois années. Je vous remercie de ces heures nombreuses, dépensées sans compter dans une bonne humeur permanente, toujours avec bienveillance et optimisme. Je vous remercie de m'avoir tant appris et tant apporté sur les plans professionnel et humain. Merci pour tout.

Il me faut exprimer toute ma reconnaissance au Professeur Nathalie Gonthier-Besacier, au Professeur Alain Schatt, au Professeur Jean Bédard, ainsi qu'au Professeur Marie-Hélène Broihanne d'avoir bien voulu accepter de participer à ce jury de thèse.

Ma gratitude va de même à la Direction de l'Ecole Doctorale Augustin Cournot, au Professeur Christophe Godlewski et au Professeur Jocelyn Donze, pour leur bienveillance et leur aide précieuse. Une pensée reconnaissante au personnel du service recherche, particulièrement à Barbara et Sylvie. Et un clin d'œil tout spécial à Danielle qui a été si importante durant ces années de doctorat.

Evidemment rien n'aurait été possible sans l'ensemble des membres du LaRGE. Leur soutien, leur attention au quotidien, leurs conseils avisés tout au long de ce travail ont été une vraie source de motivation pour moi. Et j'ai une reconnaissance particulière pour le directeur du laboratoire, le Professeur Laurent Weill, sans qui rien n'aurait été possible. Merci.

Je remercie également l'ensemble des doctorants et plus particulièrement les membres du célèbre « Cagibi », Hava et Thomas. Merci pour cette ambiance de bureau si agréable et votre soutien si précieux !

Je voudrais ne pas oublier de remercier Eric Rugraff et Antoine Bureth, Maîtres de Conférences, qui étaient présents au début de cette aventure. C'est grâce à eux que je me suis décidée à tenter le défi. Merci à vous.

Merci à ma famille et tout particulièrement à mes parents, à ma petite sœur Maria et son ami Greg, pour m'avoir toujours suivie, soutenue… supportée ! Sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible. Je ne vous remercierai jamais assez !

Un grand merci à Marine, Fleur, Olivia et Aliénor d'avoir toujours été là, dans les meilleurs moments comme dans les moins bons depuis toutes ces années.

Merci à Sarah, Flo et Anne-So, pour vos conseils, vos ondes positives et votre soutien depuis nos années de fac. Merci pour tout !

Merci à Benj et Pierre, pour votre appui, pour ces moments de rire et ces discussions sans fin à refaire le monde qui ont eu toute leur importance.

J'ai également une pensée pour Johanna et Caro, merci pour votre écoute et votre présence.

Et enfin, merci à Fabien pour ces moments d' « oxygénation » et pensée particulière pour Michel. A ta question « alors, t'as fini ? » j'aurais aimé pouvoir te répondre de vive voix « oui, maintenant ça y est ! », seulement il en est autrement alors, encore une fois, « Merci Michel ! », là où tu es.

Sommaire de la thèse

Introduction Générale 1

Article 1 : Une décennie de recherches empiriques autour des déterminants de l'efficacité des comités d'audit 12

Introduction 13

1- Méthodologie 16

2- Influence de la composition du comité d'audit sur son efficacité 17

2.1. Indépendance et expertise des membres du comité d'audit 20

2.1.1. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité de l'audit interne 20

2.1.2. Indépendance et expertise des membres et qualité/diligence de l'audit externe 22

2.1.3. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité intrinsèque de l'information financière 24

2.1.4. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité perçue de l'information financière par le marché financier et les analystes 26

2.2. Autres caractéristiques individuelles des membres du comité d'audit 27

2.3. Taille et activité du comité d'audit 30

2.4. Synthèse et discussion 31

3- Influence des dynamiques autour et au sein des comités d'audit sur son efficacité 32

3.1. L'influence des relations de pouvoir sur l'efficacité du comité 32

3.1.1. Statut relatif des membres et efficacité du comité 36

3.1.2. Pouvoir managérial et efficacité du comité 37

3.1.3. Synthèse et discussion 39

3.2. Influence des interactions formelles et informelles entre les acteurs du reporting sur l'efficacité du comité 40

3.2.1. Importance et nature des interactions formelles et informelles entre le comité d'audit et le service d'audit interne 44

3.2.2. Les interactions entre le comité d'audit, l'auditeur et le management de l'entreprise 45

3.2.3. Synthèse et discussion 46

3.3. Influence du pilotage des membres sur l'efficacité du comité d'audit 47

3.3.1. L'influence de la rémunération des membres du comité sur leur efficacité.... 47
3.3.2. Le rôle particulier du président du comité d'audit comme garant de l'efficacité 49
3.3.3. Les enjeux d'une dynamique du processus de sélection / de renouvellement des membres du comité 50
3.3.4. Synthèse et discussion 52
4- Conclusion et perspectives 53
Références 56

Article 2 : Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et honoraires d'audit 68
Introduction 69
1- Développement des hypothèses 71
1.1. Dynamique de renouvellement au sein du comité d'audit et honoraires d'audit .. 71
1.2. Nature de l'évolution de la composition du comité d'audit et honoraires d'audit 73
1.2.1. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur de membres indépendants 74
1.2.2. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur d'experts en comptabilité ou en finance..... 75
1.2.3. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur de femmes 76
2- Méthodologie 78
2.1. L'échantillon..... 78
2.2. Les variables 78
2.2.1. Les honoraires d'audit 78
2.2.2. Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit..... 79
2.2.3. Evolution de la composition du comité d'audit lors du renouvellement..... 79
2.2.4. Les variables de contrôle 80
2.3. Le modèle 82
3- Statistiques descriptives et résultats 83
3.1. Statistiques descriptives..... 83
3.2. Résultats 87
3.3. Résultats complémentaires 92
3.3.1. L'impact du choix de membres féminins versus masculins sur les honoraires d'audit..... 92
3.3.2. L'évolution de la proportion de membres féminins des comités d'audit sur la période 2008-2016..... 93
3.3.3. Contrôle de l'endogénéité..... 95

4- Conclusion 96
Références 98

Article 3 : Le statut du comité d'audit : quelle influence sur la gestion du résultat ? ... 105
Introduction 106
1- Revue de littérature et développement des hypothèses 108
1.1. Statut du comité d'audit et gestion du résultat 108
1.2. Statut relatif du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant et gestion du résultat 111
1.3. Statut du président du comité d'audit et gestion du résultat 112
1.4. Statut relatif du président du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant et gestion du résultat 113
2- Méthodologie 114
2.1. Echantillon 114
2.2. Les variables 114
2.2.1. La gestion du résultat 114
2.2.2. Le statut du comité d'audit et du président du comité par rapport à celui du dirigeant 115
2.2.3. Le statut relatif du comité d'audit et du président du comité 116
2.2.4. Les variables de contrôle 117
2.3. Le modèle 119
3- Statistiques descriptives et résultats 119
3.1. Statistiques descriptives 119
3.1.1. Statistiques descriptives générales 119
3.1.2. Focus sur le parcours des membres des comités d'audit et des dirigeants 121
3.2. Résultats 123
3.3. Résultats complémentaires 127
3.3.1. Le statut du comité d'audit et la gestion du résultat à la hausse ou à la baisse 127
3.3.2. Le statut du comité d'audit et l'expertise en comptabilité ou en finance 131
3.3.3. Contrôle de l'endogénéité 135
4- Conclusion 135
Références 137

Conclusion Générale 142
Bibliographie Générale 149

Sommaire des tableaux, schémas et annexes

Introduction Générale

Tableau 1 - Les différences règlementaires relatives aux comités d'audit entre les Etats-Unis, l'Europe et la France 3

Schéma 1 - Représentation schématique de la thèse 6

Tableau 2 - Caractéristiques des membres des comités d'audit de l'échantillon 7

Article 1 : Une décennie de recherches empiriques autour des déterminants de l'efficacité des comités d'audit

Schéma 1 - Le cadre d'analyse de l'efficacité des comités d'audit 15

Tableau 1 - Etudes quantitatives relatives à l'impact des caractéristiques du comité d'audit sur les outputs du reporting financier 18

Tableau 2 - Etudes quantitatives sur données d'archive relatives aux jeux de pouvoir et au pilotage du comité 34

Tableau 3 - Etudes sur données d'enquêtes et d'entretiens, études de cas et études expérimentales 42

Article 2 : Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et honoraires d'audit

Tableau 1 - Statistiques descriptives générales 84

Tableau 2 - Statistiques descriptives relatives aux nouveaux membres nommés au comité d'audit 85

Tableau 3 - Impact du renouvellement des membres du comité d'audit sur les honoraires d'audit 88

Tableau 4 - Impact de l'ajout de membres féminins par rapport à l'ajout de membres masculins au comité sur le montant des honoraires d'audit 93

Tableau 5 - Evolution de la proportion de membres féminins au sein des comités d'audit sur la période 2008-2016 94

Tableau 6 - Impact de l'ajout de femmes versus l'ajout d'hommes au comité sur le montant des honoraires d'audit sur 2008-2009 et 2010-2016 95

Tableau 7 - Impact de la dynamique de renouvellement des femmes sur le montant des honoraires d'audit ; contrôle de l'endogénéité 96

Annexe 1 - Description des variables 102

Article 3 : Le statut du comité d'audit : quelle influence sur la gestion du résultat ?

Tableau 1 - Statistiques descriptives générales 120
Tableau 2 - Statistiques descriptives relatives aux Grandes Ecoles..... 122
Tableau 3 - Impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat 124
Tableau 4a - Impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat à la hausse 128
Tableau 4b - Impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat à la baisse..... 130
Tableau 5 - Impact du statut du comité d'audit et de l'expertise sur la gestion du résultat. 133
Annexe 1 - Description des variables 140

Introduction générale

Les scandales financiers qui ont marqué le début du 21ème siècle ont conduit au renforcement des mécanismes de gouvernance relatifs au contrôle et à la qualité de l'information financière. Le comité d'audit a donc pris une place centrale au sein de la gouvernance d'entreprise, ayant pour mission d'assurer « le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières » (Article L823-19 du Code de Commerce). Le comité d'audit, émanation du conseil d'administration, est un organe de contrôle, représentant les intérêts des actionnaires. Sa mise en place répond aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes en situation d'asymétrie d'informations. Sa présence est rendue obligatoire au sein des sociétés cotées américaines par la loi *Sarbanes-Oxley* (notée SOX ci-après) en 2002. Cette exigence est introduite en Europe avec la 8ème directive européenne de 2006 (Journal Officiel de l'Union Européenne, 2006), transposée en France en 2008. L'étendue des missions du comité d'audit ainsi que les attentes autour de sa composition ont connu des évolutions récentes en Europe par l'introduction de la directive de 2014 (Journal Officiel de l'Union Européenne, 2014). Ces évolutions règlementaires rendent ce mécanisme incontournable au sein de la gouvernance d'entreprise, et démontrent l'attention portée à cet organe par le régulateur.

Au regard du rôle central qu'a pris le comité d'audit au sein de la gouvernance d'entreprise, une littérature relativement abondante s'est développée afin d'analyser les déterminants de son efficacité sur la qualité des *outputs* relatifs aux éléments fondamentaux du reporting financier : l'audit interne, l'audit externe et l'information financière (Piot et Kermiche, 2009 ; Carcello et al., 2011a ; Ghafran et O'Sullivan, 2013). La majorité des études portant sur l'efficacité des comités d'audit est ancrée dans le champ de la gouvernance et mobilise principalement la théorie d'agence (Fama et Jensen, 1983). En effet, l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les actionnaires (représentés par les administrateurs) peut entrainer des coûts d'agence, les dirigeants risquant de prendre des décisions qui répondent à leurs propres intérêts, au détriment de ceux des actionnaires (Cohen et al., 2008). Au regard du rôle de surveillance dévolu au comité d'audit pour assurer la qualité des contrôles et de l'information financière, son indépendance[1] et son expertise représentent des éléments

[1] La notion d'indépendance, classiquement utilisée dans la littérature, repose sur les critères de la loi SOX, traduisant l'absence de relation d'affaires ou familiales entre les administrateurs et le management. En France, cette notion correspond à la définition de l'indépendance donnée dans le code de gouvernance AFEP-MEDEF (2018).

fondamentaux pour garantir son efficacité. Ainsi, l'indépendance et l'expertise financière des membres (Dhaliwal et al, 2010 ; Sharma et Kuang, 2014) sont les principales caractéristiques observées dans la littérature, ces caractéristiques relevant également d'une obligation légale. L'indépendance des membres doit permettre de garantir l'objectivité des contrôles mis en place, et l'expertise financière d'assurer une bonne compréhension du reporting financier, favorisant une surveillance efficace. Ainsi, l'indépendance et l'expertise financière semblent jouer un rôle important sur la qualité des contrôles et du reporting financier (Piot et Kermiche, 2009 ; Carcello et al., 2011a ; Ghafran et O'Sullivan, 2013). Toutefois, ces deux caractéristiques, telles qu'elles sont définies dans la règlementation, ne paraissent pas être suffisantes pour assurer l'efficacité du comité. **Se pose alors la question des facteurs favorisant l'efficacité du comité d'audit.** Ainsi, certaines études se détournent petit à petit des seules variables d'indépendance et d'expertise financière afin de mieux comprendre les facteurs explicatifs de l'efficacité du comité. Elles observent plusieurs dimensions du comité par des variables composites (e.g. Lee et Fargher, 2018), son pilotage (e.g. Lin, 2018), les relations de pouvoirs (e.g. Badolato et al., 2014) ou encore les interactions entre les parties prenantes du reporting financier (e.g. Beattie et al., 2015). Ces études sont encore peu nombreuses alors qu'il nous semble fondamental de mieux comprendre les déterminants de l'efficacité du comité d'audit pour garantir une meilleure gouvernance d'entreprise. Notre travail doctoral s'inscrit dans cette continuité, cherchant à proposer des contributions originales dans le contexte français.

La majorité des études sur les comités d'audit est réalisée dans un contexte anglo-saxon et plus précisément nord-américain. Très peu d'entre elles concernent l'Europe et la France, alors que ces deux contextes se distinguent au regard de la structure de leur actionnariat et de la protection des investisseurs (La Porta et al., 2000). De plus, des divergences institutionnelles et légales sont à constater, ces divergences pouvant impacter l'efficacité des mécanismes de gouvernance (e.g. Schiehll et Martins, 2016). Concernant les comités d'audit, la règlementation européenne tend toutefois à se rapprocher de la règlementation américaine, notamment avec l'introduction de la directive européenne de 2014, qui rend le comité d'audit responsable du processus de sélection et de renouvellement des auditeurs, ainsi que de l'approbation des services non-audit, ces missions étant dévolues au comité d'audit par la loi SOX. Le tableau 1 présente ces différences réglementaires.

Tableau 1 - Les différences règlementaires relatives aux comités d'audit entre les Etats-Unis, l'Europe et la France

	Loi Sarbanes Oxley (2002), Etats-Unis	**Directive Européenne (2006)**	**Loi Française (2008), (Article L823-19 Code de commerce)**	**Directive Européenne (2014)**	**Loi Française (2016), (Article L823-19 Code de commerce)**	**Code de gouvernance AFEP-MEDEF (2008, révisé en 2018), France**
Caractéristiques du comité d'audit :						
Fréquence des réunions	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Fréquence et durée des réunions doivent permettre un examen approfondi des sujets concernant le comité
Taille	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
Caractéristiques des membres du comité d'audit :						
Indépendance	Impose 100% de membres indépendants	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière comptable et/ou audit	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable	Impose l'indépendance du président du comité et de la majorité des membres	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière financière, comptable ou de contrôle légal	Préconise au moins 2/3 de membres indépendants
Expertise	Impose au moins un expert financier au sein du comité (définition comptable élargie aux compétences financières et de supervision (SEC, 2003))	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière comptable et/ou audit	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable	Impose au moins un membre compétent en matière de comptabilité, financière et/ou audit	Impose au moins un membre indépendant et compétent en matière financière, comptable ou de contrôle légal	Préconise que l'ensemble des membres du comité d'audit détiennent des compétences financières ou comptables

Des différences sont à souligner au niveau de la composition du comité. L'indépendance totale des membres le composant et la présence d'au moins un expert financier sont obligatoires pour les sociétés cotées américaines. Dans le contexte français, la loi (Article L823-19 du code de commerce) précise seulement que le comité d'audit doit être composé au minimum d'un membre indépendant[2] disposant de compétences particulières en matière comptable, financière ou de contrôle légal des comptes. En revanche, le code de gouvernance AFEP-MEDEF (2008 révisé en 2018) préconise qu'au moins 2/3 des membres soient indépendants et que l'ensemble des membres détiennent des compétences financières, comptables ou d'audit légal, les sociétés cotées sur un marché règlementé devant se conformer ou expliquer leur non-conformité à un code de gouvernance d'entreprise en Europe (Journal Officiel de l'Union Européenne, 2006). Une certaine liberté est ainsi laissée aux sociétés cotées en Europe et en France concernant la composition de leur comité d'audit, ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis. Les éléments requis pour un comité d'audit efficace ne sont donc pas identiques d'un cadre institutionnel à l'autre, donnant d'autant plus d'intérêt à l'étude des mécanismes de gouvernance dans des contextes non anglo-saxons (e.g. Piot et Kermiche, 2009).

Au-delà de ces divergences, le contexte français est marqué par certaines spécificités liées à l'existence d'institutions qui lui sont propres. Par exemple, une forme d'élitisme à la française se dégage du système éducatif, qui donne un poids important aux diplômes des Grandes Ecoles très sélectives, et au passage par un Grand Corps de l'Etat, ou de manière plus générale par la Haute Fonction Publique. Le passage par ces institutions est reconnu comme le parcours le plus prestigieux, et correspond au parcours d'un grand nombre de dirigeants et d'administrateurs français (Dudouet et Joly, 2010). Ainsi, la France offre un contexte particulier dans l'étude des profils de ses dirigeants et administrateurs, avec l'existence de liens sociaux et de réseaux communs spécifiques à ces parcours, pouvant impacter l'efficacité de la gouvernance.

Le contexte français est donc particulièrement intéressant à étudier au regard de ses spécificités, et de ses divergences avec le modèle anglo-saxon, alors que peu d'études ont exploré l'efficacité du comité d'audit dans ce contexte. Sur la période 2007-2018, nous ne recensons que 7 études empiriques réalisées en France, sur 143 relatives au comité d'audit. La

[2] L'article L823-19 du code de commerce stipule que l'indépendance des administrateurs est définie selon les critères rendus publics par le conseil d'administration, sans autre précision. C'est le code AFEP-MEDEF qui vient préciser les critères à respecter pour être qualifié d'indépendant, alors qu'aux Etats-Unis, l'indépendance des membres du comité est précisément définie dans la loi SOX.

majorité de ces études françaises sont qualitatives, s'intéressant notamment aux relations et interactions entre le comité d'audit et les acteurs du reporting financier (Compernolle, 2009 ; Bertin et Godowski, 2012 ; Compernolle, 2018 ; Compernolle et Richard, 2018). Les autres sont quantitatives et portent principalement sur l'indépendance du comité (Piot et Janin, 2007 ; Broye, 2009 ; Hamza et Mselmi, 2017). Dans ce travail doctoral, nous nous demandons donc quels sont les déterminants de l'efficacité du comité d'audit, au-delà des caractéristiques d'indépendance et d'expertise financière, en proposant la problématique de recherche suivante :

Quels sont les facteurs favorisant l'efficacité du comité d'audit, au-delà des caractéristiques d'indépendance et d'expertise financière?

Pour répondre à cette question, nous cherchons tout d'abord à identifier les cadres d'analyse mobilisés dans la littérature. Nous nous interrogeons sur les déterminants de l'efficacité du comité d'audit à travers l'influence de sa composition, constituant ainsi un premier cadre d'analyse. Au-delà de ses caractéristiques propres et de celles de ses membres, nous identifions un deuxième cadre d'analyse relatif aux dynamiques autour et au sein du comité d'audit, regroupant plusieurs questions de recherche (**Article 1**). Ce cadre d'analyse nous amène, d'une part, à nous questionner sur le pilotage du comité et l'impact sur son efficacité. Ainsi, nous nous intéressons à la dynamique des choix réalisés par les entreprises pour faire évoluer leur comité d'audit, et les conséquences de ces choix, aspects restant méconnus dans la littérature. Nous explorons ainsi les effets de l'évolution de la composition du comité sur son efficacité (Johnstone et al., 2011), et plus particulièrement les conséquences de sa féminisation. Cette évolution nécessite d'en comprendre les enjeux, dans un contexte où la parité dans les organes de gouvernance est au cœur du débat des entreprises et des régulateurs (**Article 2**). D'autre part, notre cadre d'analyse nous amène à étudier les relations de pouvoir entre les membres du comité et les autres parties prenantes du reporting financier, et leur impact sur l'efficacité du comité. Ces relations de pouvoir font finalement écho aux notions d'indépendance de forme *versus* de substance (Cohen et al., 2008). En effet, les chercheurs se détournent petit à petit des caractéristiques règlementaires définissant l'indépendance, pour tenir compte des aspects peu visibles qui la menacent, tels que le pouvoir des dirigeants ou encore les relations personnelles entre les parties prenantes du reporting financier. Ainsi, nous étudions le pouvoir relatif entre les membres du comité d'audit et les dirigeants, faisant appel aux notions de légitimité et de perception du pouvoir de chacun, prises en considération à travers le statut des individus (Erkens et Bonner, 2013 ; Badolato et al., 2014). Nous nous

demandons quelle est l'importance du statut dans ces relations de pouvoir et plus particulièrement quel est le rôle du président du comité d'audit, alors que peu d'études en ont analysé les contours (**Article 3**). Le schéma 1 présente de façon schématique notre travail doctoral.

Schéma 1 - Représentation schématique de la thèse

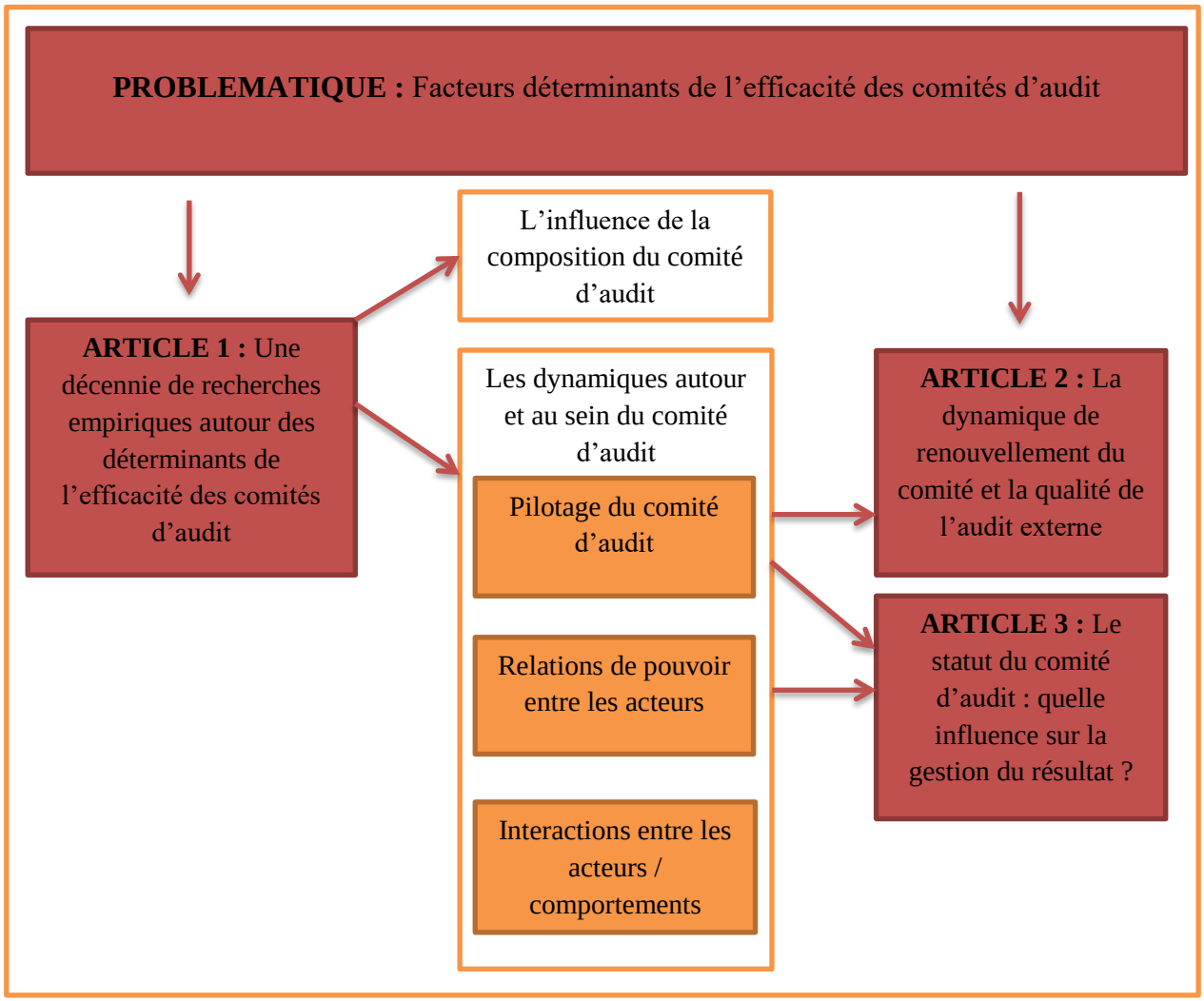

Afin de répondre à ces questions, notre travail doctoral est réalisé à partir d'un échantillon composé de 242 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre le 01 janvier 2007 et le 31 décembre 2016, soit 1 714 firmes-années. Notre période d'étude débute au 1er janvier 2007 en raison de l'introduction de la directive européenne de 2006 rendant obligatoire la mise en place d'un comité d'audit pour les sociétés cotées sur un marché règlementé, cette obligation étant transposée en France en 2008. Ainsi, en 2007, la majorité des sociétés françaises cotées avaient déjà répondu à cette contrainte légale. Notre période prend fin au 31 décembre 2016 en raison de la disponibilité des rapports annuels des sociétés composant notre

échantillon. Ce travail doctoral nous a conduites à construire une base de données originale, en collectant manuellement les variables propres aux membres des comités d'audit à partir des documents de référence. Au total, nous observons 6 294 membres-années. Les caractéristiques générales de ces membres des comités d'audit de notre échantillon sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 - Caractéristiques des membres des comités d'audit de l'échantillon *(1 714 firmes-années)*

	Caractéristiques des membres au sein des comités d'audit *(N=6 294)*
%Indépendants	66%
%Experts en comptabilité[3]	27%
%Experts en finance	32%
%Femmes	21%
Ancienneté moyenne au sein du conseil	7 ans
Age moyen	59 ans

Parmi l'ensemble des membres observés dans notre échantillon, nous observons en moyenne 66% de membres indépendants. L'indépendance des membres des comités d'audit a augmenté de façon relativement constante sur notre période d'observation, s'élevant à 60% en 2007 et atteignant 70% en 2016. Ce constat peut s'expliquer par les préconisations liées à l'indépendance des comités d'audit du code AFEP-MEDEF (2008). Concernant les membres disposant d'une expertise en comptabilité ou finance, ils représentent un peu plus de la moitié de l'échantillon. Leurs compétences sont largement répandues au sein des comités d'audit, sans doute en lien avec l'obligation règlementaire en vigueur. Les membres siégeant au comité d'audit ont une ancienneté moyenne de 7 années au sein du conseil d'administration, allant d'une année à 47 années. Ces membres sont âgés de 59 ans en moyenne. Il s'agit donc de membres plutôt expérimentés. Les caractéristiques relatives à l'expertise, l'ancienneté et l'âge des membres des comités restent stables sur notre période d'observation.

[3] Le code AFEP-MEDEF (2008-2018) ne donnant pas de définition exacte des experts attendus dans le comité d'audit, nous nous appuyons sur la définition proposée par la SEC (2003). Les membres du comité d'audit considérés comme experts en comptabilité sont ceux ayant eu une expérience en tant qu'expert-comptable, directeur comptable, auditeur, directeur financier, responsable financier, contrôleur de gestion. Les membres du comité d'audit considérés comme experts en finance sont ceux ayant une expérience en tant qu'analyste financier, directeur des investissements ou en banque.

Concernant les membres féminins des comités d'audit, ils représentent 21% de notre échantillon. La présence de femmes au sein des comités d'audit a connu une réelle évolution sur la période 2007-2016. En effet, de 2007 à 2009, les femmes ne représentaient que 7% de nos observations en moyenne par an. Depuis 2010, leur présence au sein des comités n'a cessé d'augmenter de manière quasi-constante (augmentation annuelle entre 4 et 6%), pour atteindre 42% en 2016. Cette féminisation des comités d'audit est, sans nul doute, une conséquence de l'introduction de la loi Copé-Zimmermann en 2011, imposant des quotas de parité au sein des conseils d'administration.

Au final, ce travail doctoral nous permet de contribuer à la recherche académique dans le champ de la gouvernance d'entreprise, en apportant un éclairage sur les déterminants de l'efficacité des comités d'audit. Nous mettons en exergue l'importance de la composition du comité d'audit, ainsi que de son fonctionnement et de sa dynamique, pour assurer son efficacité. Plus particulièrement, nous soulignons l'importance des choix réalisés par les entreprises pour faire évoluer leur comité et leurs conséquences, constituant une contribution utile pour les entreprises. Nous montrons également l'effet positif de l'influence et du pouvoir du comité par rapport à la direction, lui permettant d'assurer sa mission de surveillance. En sus, le rôle clé du président du comité d'audit est mis en évidence dans ce travail doctoral, ce dernier ayant une réelle influence au sein du comité et de la gouvernance de manière générale.

Dans un contexte marqué par des évolutions règlementaires en faveur d'une plus grande mixité dans les organes de gouvernance, et plus précisément dans les conseils d'administration[4], nous mettons par ailleurs en exergue l'importance de la féminisation du comité pour renforcer son efficacité. Nous portons à l'attention du régulateur l'effet positif de l'ajout de nouvelles compétences et du gain d'indépendance sur l'efficacité du comité d'audit, questionnant la nécessité d'une règlementation relative au renouvellement des membres. Ainsi, notre travail propose des pistes de réflexion au régulateur afin d'apprécier dans quelles mesures d'éventuelles évolutions réglementaires peuvent conduire à l'amélioration de l'efficacité du comité d'audit.

[4] En effet, plusieurs pays européens (Allemagne, Norvège, Suède, Espagne) ont fixé une proportion minimum de femmes au sein de leurs conseils d'administration (Lai et al., 2017). En France, l'introduction de la loi Copé-Zimmermann (2011) impose une proportion minimum de 40% de femmes au sein des conseils à partir de 2017, les sanctions en cas de non-respect des règles de parité étant renforcées par la loi Pacte (2019).

Notre travail doctoral s'articule donc autour de trois articles :

Dans **une première étude**, nous proposons un état de l'art intitulé « **Une décennie de recherches empiriques autour des déterminants de l'efficacité des comités d'audit** ». Nous apportons un éclairage sur l'état actuel de la recherche scientifique en proposant une revue des articles publiés au cours des dix dernières années. A partir de 143 études empiriques, nous établissons un bilan des connaissances concernant l'efficacité du comité d'audit, et les facteurs susceptibles de la renforcer. Cette étude nous permet de mettre en évidence la complexité grandissante de l'analyse des caractéristiques des membres du comité, s'expliquant par les difficultés rencontrées par les chercheurs pour capter les notions d'indépendance et d'expertise. Nous mettons également en exergue l'importance des éléments de pilotage du comité, des relations de pouvoir des membres et de leurs comportements avec les autres parties prenantes du reporting financier pour renforcer son efficacité.

Dans une **deuxième étude** intitulée « **Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et honoraires d'audit** », nous nous intéressons au mécanisme de renouvellement des membres du comité d'audit (Johnstone et al., 2011 ; Kachelmeier et al., 2016) et son impact sur la qualité des contrôles. En effet, plusieurs études ont mis en évidence l'incidence de la composition du comité d'audit sur la qualité de l'audit externe, mesurée par le montant des honoraires d'audit. Ainsi, un comité d'audit efficace est susceptible de demander des travaux d'audit externe plus étendus afin d'obtenir davantage d'assurance sur la fiabilité de l'information financière. Nous étudions donc l'impact du renouvellement des membres du comité, ainsi que l'impact de l'évolution de la composition du comité d'audit suite au renouvellement en termes d'indépendance, d'expertise comptable et financière, et de genre sur le montant des honoraires d'audit. Sur un échantillon de 198 sociétés qui ont été cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre 2007 et 2016, nous montrons que l'ajout d'un nouveau membre au sein du comité est associé modérément (seuil de 10%) à des honoraires d'audit plus élevés, suggérant qu'un apport de nouvelles compétences et un gain d'indépendance renforcent l'efficacité du comité. Nous mettons également en évidence que l'ajout d'au moins une nouvelle femme au sein du comité d'audit entraine un effort d'audit externe plus important, entrainant plus de prudence du comité, et favorisant un renforcement des contrôles sur l'information financière, afin d'obtenir davantage de garanties sur sa qualité.

Une **troisième étude** intitulée « **Le statut du comité d'audit : quelle influence sur la gestion du résultat ?**» appréhende l'efficacité du comité d'audit à travers les relations de pouvoir entre comité d'audit et dirigeant (Erkens et Bonner, 2013 ; Badolato et al., 2014). Plus précisément, nous observons l'impact du statut du comité d'audit sur la qualité de l'information financière, mesurée par la gestion du résultat. En effet, un comité d'audit efficace est davantage capable de challenger le dirigeant par rapport aux décisions prises sur les états financiers, dissuadant ce dernier de gérer les résultats. Dans cette étude, nous proposons une mesure du statut propre au contexte français, mesure appréhendée à travers des concepts développés dans la littérature en sociologie (e.g. Groysberg et al., 2011). Sur un échantillon de 184 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre 2007 et 2016, nous mettons en évidence que le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant entraine moins de gestion du résultat. Ainsi, un comité d'audit plus influent par rapport au dirigeant dissuadera ce dernier d'adopter un comportement opportuniste. De même, nous montrons que le statut relatif plus élevé du président du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant réduit les cas de manipulations comptables. Le rôle clé du président du comité d'audit est mis en évidence ici. Par son statut plus élevé que celui du dirigeant, il sera perçu comme plus puisant, conduisant le dirigeant à réduire sa marge discrétionnaire. L'influence relative du comité par rapport au dirigeant semble donc être prépondérante pour assurer son efficacité, soulignant l'importance de la perception du pouvoir entre ces deux parties du processus de reporting financier.

Finalement, nous concluons ce travail doctoral portant sur l'efficacité du comité d'audit et son impact sur la qualité de l'audit et de l'information financière en présentant nos contributions sur le plan académique, managérial et règlementaire, tout en soulignant les limites de ce travail et les perspectives de recherche futures.

Article 1 : Une décennie de recherches empiriques autour des déterminants de l'efficacité des comités d'audit

Résumé : La dernière décennie a été riche en avancées scientifiques concernant l'efficacité des comités d'audit en termes de gouvernance des entreprises. Dans cet article, nous proposons une synthèse de cette littérature, en présentant les principaux apports et les implications des publications les plus récentes. Nous organisons cette revue autour de quatre thématiques, identifiées au regard des cadres théoriques et des approches méthodologiques mobilisés. Les facteurs d'efficacité du comité s'avèrent complexes et les chercheurs nous permettent de mieux comprendre les implications multiples de la composition du comité d'audit, de son pilotage, ou des interactions avec les autres acteurs du reporting financier. En analysant les principaux résultats de 143 études publiées entre 2007 et 2018, nous mettons l'accent sur les questions de recherche émergentes et nous identifions les opportunités de recherches futures.

Mots-clés : Comité d'audit – Revue de littérature – Gouvernance des entreprises

Sommaire

Article 1 : Une décennie de recherches empiriques autour des déterminants de l'efficacité des comités d'audit **12**

Introduction 13

1- Méthodologie 16

2- Influence de la composition du comité d'audit sur son efficacité 17

3- Influence des dynamiques autour et au sein des comités d'audit sur son efficacité 32

4- Conclusion et perspectives 53

Cet article a été soumis dans la revue **Comptabilité Contrôle Audit** et est actuellement au troisième tour de révision (révisions mineures).

Introduction

Le comité d'audit constitue un mécanisme de gouvernance essentiel dans le processus de supervision de la qualité du reporting financier, ayant explicitement pour vocation d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Compte-tenu de son rôle central de supervision, sa mise en place est obligatoire dans les sociétés cotées américaines depuis l'introduction de la loi *Sarbanes-Oxley* (SOX ci-après) en 2002. L'Europe a également imposé sa présence dans les sociétés cotées depuis la 8ème directive européenne de 2006, transposée en France en 2008. Des précisions sur les missions et la composition du comité ont en outre été apportées par la directive européenne de 2014, illustrant l'attention continue portée par les régulateurs à cet organe de contrôle. L'efficacité du comité représente un enjeu important au regard des trois éléments fondamentaux du processus de reporting : la qualité de l'audit interne, la qualité de l'audit externe, et la qualité de l'information financière (Piot et Kermiche, 2009 ; Bédard et Gendron, 2010 ; Carcello et al., 2011a). Le comité d'audit contribue à la qualité de la supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi qu'à l'engagement et à l'indépendance de l'auditeur externe, notamment dans un contexte de désaccord avec la direction. En outre, l'efficacité du comité impacte le contrôle exercé auprès des dirigeants, et contribue à réduire leur capacité à manipuler l'information comptable et financière.

La question des déterminants de l'efficacité des comités d'audit a donné lieu à une littérature abondante dans le champ de la gouvernance des entreprises. Afin d'éclairer l'état actuel des avancées scientifiques, nous proposons une recension et une synthèse de cette littérature, en nous concentrant sur les recherches publiées au cours de la dernière décennie. Notre travail s'inscrit ainsi dans la continuité des états de l'art proposés par Pomeroy et Thornton (2008), Piot et Kermiche (2009), Bédard et Gendron (2010), Carcello et al. (2011a), et Ghafran et O'Sullivan (2013). Nous avons choisi de concentrer notre revue sur la période couvrant 2007 à 2018, afin de positionner notre travail dans le prolongement de ces revues, tout en observant une période assez longue de 12 années pour garder une vision volumétrique des courants de recherche mis en exergue.

Nous avons identifié, à la lumière des apports académiques récents, les thématiques mobilisées dans la littérature pour étudier la question centrale de l'efficacité du comité d'audit, en adoptant une démarche inductive (Lesage et Wechtler, 2012). Nous nous interrogeons sur les facteurs susceptibles de favoriser cette efficacité, ou au contraire de la

limiter et la contraindre. Nous cherchons à comprendre dans quelle mesure l'efficacité du comité doit être analysée en considérant, outre sa composition, l'influence des autres acteurs du processus de reporting financier, ainsi que le management de ce comité d'audit. Dans ce but, la lecture des articles nous amène à structurer notre revue en distinguant deux niveaux d'analyse qui couvrent quatre thématiques, identifiées en fonction des objets de recherche, des cadres théoriques et des approches méthodologiques mobilisées.

Le premier niveau d'analyse repose sur le thème de l'influence de la composition du comité d'audit sur son efficacité. La composition du comité est relative 1/ à l'indépendance et à l'expertise de ses membres, 2/ aux autres caractéristiques individuelles des membres, telles que le cumul de mandats dans d'autres conseils (*busyness*) et au sein de l'entreprise (*overlap*), ou encore l'ancienneté et le genre des individus, et enfin 3/ à la taille et à l'activité du comité. Ce premier niveau d'analyse regroupe les études quantitatives exploitant diverses bases de données, ou « données d'archive », pour examiner le lien entre ces caractéristiques et la qualité de l'audit interne, de l'audit externe et de l'information financière en général.

Le second niveau d'analyse regroupe les contributions relatives aux dynamiques engagées autour du comité d'audit et en son sein, dans le cadre du processus de reporting et du fonctionnement du comité. L'analyse de la littérature nous amène à distinguer ici trois thématiques distinctes. Une première thématique est relative à l'influence des relations de pouvoir entre les acteurs du reporting sur l'efficacité du comité. Il regroupe également des études travaillant sur données d'archive, mais élargissant l'ancrage théorique à d'autres approches de la gouvernance comme l'hégémonie managériale (Cohen et al., 2008). La deuxième thématique porte sur l'impact des interactions entre les individus impliqués dans le processus de reporting, de leurs comportements et décisions, sur l'efficacité du comité. Il intègre les études mobilisant des champs théoriques issus de la littérature en psycho-sociologie, et utilisant des approches méthodologiques basées sur des entretiens, études de cas ou expérimentations. La troisième thématique a trait à l'influence du pilotage des membres du comité d'audit sur son efficacité. Il regroupe les études utilisant diverses démarches méthodologiques pour explorer les enjeux du « management » du comité d'audit.

Le schéma 1 illustre le cadre d'analyse, autour duquel s'articule notre revue de littérature.

Schéma 1 – Le cadre d'analyse de l'efficacité des comités d'audit

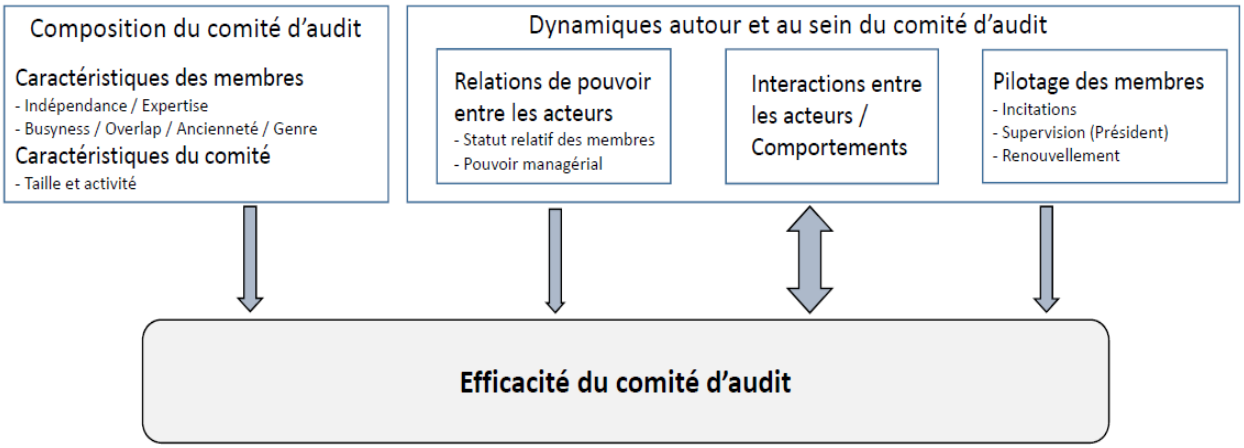

Cet article met en évidence que l'étude des caractéristiques des membres du comité se diversifie et se complexifie, dans le but de mieux capter les notions d'indépendance et d'expertise. Il montre par ailleurs que l'analyse de l'efficacité du comité doit interroger l'autorité, la légitimité, les incitations et les comportements des membres du comité, qui interagissent et communiquent de façon continue avec les autres acteurs du reporting.

Au final, cette revue permet de dresser un bilan sur l'état de nos connaissances actuelles quant à l'efficacité du comité d'audit dans le processus de reporting, et les conditions permettant de renforcer son empreinte. Ce bilan constitue une contribution utile pour les entreprises, grâce à l'éclairage qu'il apporte sur l'importance de la composition du comité d'audit et de la qualité de ses interactions avec les autres parties prenantes dans le processus de reporting. Il représente de même une réelle contribution pour les régulateurs, leur permettant de prendre du recul quant à l'efficacité des dispositions réglementaires, et de réfléchir, grâce aux apports académiques, aux modifications à apporter pour améliorer le rôle du comité d'audit dans les systèmes de gouvernance. Il offre enfin une contribution utile pour les chercheurs, en apportant un éclairage sur les questions de recherche actuelles et en identifiant les nombreuses voies de recherche futures qui émergent de la recherche contemporaine.

L'article est organisé de la façon suivante. La première section introductive présente notre méthodologie de recherche documentaire. La deuxième section expose notre premier niveau d'analyse et présente les travaux relatifs à l'influence de la composition du comité d'audit sur son efficacité. La troisième section est consacrée à notre deuxième niveau d'analyse, et synthétise les apports académiques relatifs aux dynamiques qui s'engagent autour et au sein du comité d'audit, et leurs liens avec l'efficacité des comités. Nous concluons dans une dernière section, en discutant de nouvelles perspectives de recherche.

1- Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, nous avons identifié les articles publiés sur la période couvrant 2007 à 2018 à partir de la base de données *EBSCO*, en utilisant le mot-clé *Audit committee* et un tri par pertinence. Nous n'avons retenu que les articles publiés dans des revues classées CNRS[5]. Nous avons également utilisé la base de données *SSRN* en ajoutant les papiers publiés ou en cours de publication[6]. Nous avons complété notre base documentaire en intégrant quelques références citées dans les articles sélectionnés. Seuls les articles respectant les mêmes exigences de classification CNRS et de période de publication ont été retenus. Nous recensons sur cette période 143 articles académiques sur les comités d'audit, ce nombre important illustrant le dynamisme de la recherche étudiant ce mécanisme de gouvernance.

Ces 143 études académiques ont été publiées dans 31 revues, mais la moitié d'entre elles (52%) sont publiées dans les cinq revues suivantes[7] : *Auditing: A Journal of Practice & Theory, Contemporary Accounting Research, The Accounting Review, International Journal of Auditing, Accounting & Finance*. Nous n'observons pas d'évolution particulière de la production scientifique dans le temps, même si 2018 est l'année qui comporte le plus grand nombre d'études (17). Nous constatons en revanche que la grande majorité des travaux sont anglo-saxons (82%), et en particulier 63% des études sont nord-américaines. Seules 13% des études recensées concernent l'Europe continentale. En termes de démarche empirique, 77% des papiers adoptent une méthodologie quantitative sur données d'archive, et la majorité (53%) s'intéresse en particulier au lien entre les caractéristiques du comité et différentes mesures de la qualité du reporting financier. Les papiers adoptant d'autres méthodologies, utilisant des données d'enquêtes ou d'entretiens, des études de cas ou des expérimentations, sont donc plus rares et représentent moins d'un quart des articles recensés.

---

[5] https://www.gate.cnrs.fr/IMG/pdf/categorisation37_liste_novembre18.pdf

[6] Nous avons recherché des articles comprenant *audit committee* dans le titre, et déposés sur la plateforme entre 2016 et 2018. Nous avons éliminé les *working papers*, qui présentent l'inconvénient de ne pas avoir été validés par un processus de révision entre pairs (Pomeroy et Thornton, 2008).

[7] Les autres revues sont: *Accounting Horizons; Accounting, Auditing, and Accountability Journal; Accounting, Organizations and Society; Behavioural Research in Accounting; Comptabilité Contrôle Audit; Corporate Governance: An International Review; European Accounting Review; International Journal of Accounting; International Review of Financial Analysis; Journal of Accounting and Economics; Journal of Accounting Literature; Journal of Accounting, Auditing and Finance; Journal of Accounting and Public Policy; Journal of Business Ethics; Journal of Business Finance and Accounting; Journal of Financial Economics; Journal of Management Studies; Management International; Managerial Auditing Journal; Pacific-Basin Finance Journal; Public Management Review; Review of Accounting Studies; Review of Quantitative Finance and Accounting; Strategic Management Journal; The British Accounting Review.*

2- Influence de la composition du comité d'audit sur son efficacité

La majorité des études académiques recensées cherche à évaluer dans quelle mesure certaines caractéristiques du comité ou de ses membres contribuent à renforcer son efficacité, et donc à induire une meilleure qualité du processus de reporting. Ces études sont ancrées dans le champ de la gouvernance des entreprises, et mobilisent principalement la théorie de l'agence (Fama et Jensen, 1983) et la théorie de la dépendance envers les ressources (Pfeffer et Salancik, 1978 ; Boyd, 1990). La théorie de l'agence est en particulier sollicitée pour comprendre l'impact de l'indépendance des membres sur la qualité du reporting, tandis que la théorie de la dépendance permet d'éclairer l'importance de l'expertise des administrateurs (Cohen et al., 2008).

Ces études utilisent des données d'archive et adoptent une démarche hypothético-déductive. Elles testent le lien entre les caractéristiques du comité d'audit et son efficacité en termes de gouvernance à travers les trois piliers fondamentaux du processus de reporting (*outcomes*) : la qualité de l'audit interne, la qualité de l'audit externe, et la qualité de l'information financière (Piot et Kermiche, 2009 ; Carcello et al., 2011a ; Ghafran et O'Sullivan, 2013).

Les principales caractéristiques des membres du comité étudiées dans la littérature sont l'indépendance et l'expertise de ses membres, ces deux éléments étant au cœur de la réglementation relative aux comités[8] (2.1). Il est attendu que l'indépendance des membres du comité d'audit permette de garantir leur objectivité et la qualité des contrôles effectués. L'expertise des membres est également une caractéristique importante du comité d'audit, puisqu'elle favorise une meilleure compréhension du processus de reporting financier et donc une supervision plus efficace. Mais au-delà de l'influence de l'indépendance des membres – au sens strict défini par la loi SOX (2002) – et de leur expertise, associée à leurs diplômes et/ou expériences professionnelles, les chercheurs examinent également l'incidence du cumul de mandats d'administrateurs, de la présence simultanée des membres dans le comité d'audit et le comité de rémunération, de leur ancienneté ou encore de leur genre sur l'efficacité du comité (2.2). Enfin, outre les caractéristiques des membres du comité, plusieurs études interrogent l'incidence de la taille et de l'activité du comité sur son efficacité (2.3). Nous présentons dans cette section les travaux récents analysant l'efficacité du comité d'audit à

[8] La loi SOX (2002) impose 100% de membres indépendants et au moins un expert financier au sein du comité d'audit. La directive européenne (2014) impose quant à elle l'indépendance du président du comité et de la majorité des membres, et au moins un membre compétent en matière de comptabilité et/ou audit.

travers ces caractéristiques, avant de conclure sur les voies de recherche émergentes (2.4). Les travaux sont présentés de façon synthétique dans le tableau 1.

Tableau 1 - Etudes quantitatives relatives à l'impact des caractéristiques du comité d'audit sur les *outputs* du reporting financier

					Caractéristiques du comité / de ses membres								
Auteurs	**Année**	**Période d'étude**	**Pays**	**Variables dépendantes**	**Indépendance**	**Expertise**	**Ancienneté**	**Busy**	**Overlap**	**Genre**	**Activité**	**Taille**	**Composite**
Les caractéristiques du comité d'audit ont-elles une incidence favorable sur l'audit interne ?													
Abbott et al	**2007**	2000	US	Externalisation audit interne									O
Krishnan et Visvanathan	**2007**	2003-2004	US	Faiblesses contrôle interne		O					N	NS	
Zhang et al	**2007**	2004-2005	US	Faiblesses contrôle interne		O							
Goh	**2009**	2003-2004	US	Faiblesses contrôle interne	NS	O					NS	O	
Hoitash et al	**2009**	2004-2006	US	Faiblesses contrôle interne		O							
Naiker et Sharma	**2009**	2004	US	Faiblesses contrôle interne		O							
Abbott et al	**2010**	2005	US	Effort audit interne (budget)									O
Barua et al	**2010**	2003	US	Effort audit interne (budget)		N	N				O		
Sarens et Abdomohammadi	**2011**	2005	Belgique	Effort audit interne (taille)							NS		
Hammersley et al	**2012**	2006	US	Faiblesses contrôle interne								O	
Anderson et al	**2012**	2006-2008	US	Effort audit interne (effectif)							O	O	
Lee & Fargher	**2013**	2010	Australie	Dénonciation d'abus	O								
Lee & Fargher	**2018**	1992-2015	Australie	Dénonciation d'abus	O	NS					O		O
Lisic et al	**2018**	2004-2012	US	Faiblesses de contrôle interne		O							
Les caractéristiques du comité d'audit ont-elles une incidence favorable sur l'audit externe?													
Mitra et al	**2007**	2000	US	Honoraires d'audit	O	NS					NS		
Vafeas et Waegelein	**2007**	2001-2002	US	Honoraires d'audit	O	O					NS	O	
Lennox et Park	**2007**	1995-2000	US	Sélection auditeur	O								
Broye	**2009**	2005	France	Honoraires d'audit	O						O		
Krishnan et Visvanathan	**2009**	2000-2002	US	Honoraires d'audit		N							
Vermeer et al	**2009**	2004	US	Honoraires d'audit									O
Hoitash et Hoitash	**2009**	2004	US	Honoraires d'audit Services non audit Révocation auditeur		O NS O					O O N	O O O	
Bronson et al	**2009**	1988-1999	US	Réserve d'audit - révocation auditeur	O								
Zaman et al	**2011**	2001-2004	UK	Honoraires d'audit Services non audit	O O	NS O					O NS	O N	O N
Chan et al	**2013**	2005-2006	US	Honoraires d'audit			N						
Naiker et al	**2013**	2004-2005	US	Services non-audit		O							
Schmidt et Wilkins	**2013**	2004-2009	US	Rapidité reporting financier		O							
Cohen et al	**2014**	2001-2007	US	Honoraires d'audit / non-audit		O							
Lisic	**2014**	2003	US	Services non-audit sur gestion du résultat									O
Fernandez Mendez et al	**2015**	2001-2011	Australie	Honoraires d'audit					N				
Sultana et al	**2015**	2004-2008	Australie	Rapidité reporting financier	O	O				NS	NS	NS	
Dhaliwal et al	**2015**	2004-2009	US	Sélection auditeur		NS					O/NS	NS	
Khondkar et al	**2016**	2000-2011	US	Honoraires d'audit					N				
Ellwood et Garcia-Lacalle	**2016**	2009-2011	UK	Honoraires d'audit		O						O	
Ghafran et O'Sullivan	**2017**	2007-2010	UK	Honoraires d'audit		O							
Lai et al	**2017**	2001-2011	US	Honoraires d'audit - choix auditeur spécialisé						O			
Aldamen et al	**2018**	2011	Australie	Honoraires d'audit	NS	NS				O			
Ghafran et Yasmin	**2018**	2007-2010	UK	Rapidité reporting financier		O	O	O	**du président**				
Lisic et al	**2018**	2004-2012	US	Révocation auditeur		O							

Les caractéristiques du comité d'audit ont-elles une incidence favorable sur la qualité de l'information financière?													
Garcia-Osma et Noguer	**2007**	1999-2001	Espagne	Gestion du résultat	NS								
Koh et al	**2007**	1998-2002	Australie	Gestion du résultat	O						O		
Piot et Janin	**2007**	1999-2001	France	Gestion du résultat	NS								
Pucheta-Martinez et de Fuentes	**2007**	1999-2001	Espagne	Corrections comptables et fraudes	O								
Krishnan et Visvanathan	**2008**	2000-2002	US	Conservatisme		O							
Baxter et Cotter	**2009**	2001	Australie	Gestion du résultat	NS	O/N					NS	NS	
Chang et Sun	**2009**	2002-2003	US	Gestion du résultat	O								
Laux et Laux	**2009**	2005-2006	US	Gestion du résultat					N				
Dhaliwal et al	**2010**	2004-2006	US	Corrections comptables et fraudes - gestion du résultat		O	O						O
Ghosh et al	**2010**	1998-2005	US	Gestion du résultat	NS	NS	O				O	O	
Kent et al	**2010**	2000-2006	Australie	Gestion du résultat	O						O	O	
Krishnan et al	**2011**	2003-2005	US	Gestion du résultat		O							
Srinidhi et al	**2011**	2001-2007	US	Gestion du résultat						O			
Sun et al	**2011**	2003-2005	US	Gestion du résultat			NS			NS		NS	
Keune et Johnstone	**2012**	2003-2008	US	Irrégularités comptables		O							
Lary et Taylor	**2012**	2004-2009	Australie	Corrections comptables et fraudes	O	O							
Li et al	**2012**	2005	UK	Divulgation capital intellectuel	NS	NS					O	O	
Sharma et Iselin	**2012**	1999-2006	US	Irrégularités comptables			N	N					
Woidtke et Yeh	**2013**	2000	Asie Sud-Est	Rentabilités anormales cumulées	O	O							O
Baber et al	**2014**	1993-2001	US	Perception des investisseurs	O	O							
Cohen et al	**2014**	2001-2007	US	Gestion du résultat - Corrections comptables		O							
Liu et al	**2014**	1997-2008	US	Prévisions d'analystes		O							
Marra et Mazzola	**2014**	2003-2007	Italie	Gestion du résultat	O						O		
Sharma et Kuang	**2014**	2004-2005	Nlle-Zélande	Gestion du résultat	O	O		O					
Bryce et al	**2015**	2003-2008	Australie	Gestion du résultat		O					O	O	
Sultana	**2015**	2004-2012	Australie	Conservatisme comptable		O	O				O		
Sultana et Van der Zahn	**2015**	2004-2008	Australie	Conservatisme comptable		O							
Tanyi et Smith	**2015**	2004-2008	US	Gestion du résultat		NS	NS	N					
Brandes et al	**2016**	1998-2009	US	Rémunération du dirigeant					O				
Kim et Klein	**2017**	1998-1999	US	Rentabilités anormales cumulées	NS								
Farber et al	**2018**	1998-2003	US	Suivi des analystes		O							
Gebrayel et al	**2018**	2013-2014	Oman	Gestion du résultat							O		
Poretti et al	**2018**	2006-2014	Europe	Réaction de marché	O								
Qamhan et al	**2018**	2008-2012	Oman	Gestion du résultat							NS		
Zalata et al	**2018**	2007-2013	US	Gestion du résultat		O				O			
Les caractéristiques du comité d'audit impliquent-elles de meilleures performances pour l'entreprise?													
Chan et Li	**2008**	2000	US	Performance	O	O							
Aldamen et al	**2012**	2008-2009	Australie	Performance	NS	O						N	
Bolton	**2014**	1999-2008	US	Performance	NS								
Muravyev et al	**2016**	2002-2008	UK	Performance	O	O							
Hamza et Mselmi	**2017**	2005-2012	France	Performance	O								

O= Oui ; N=Non ; NS= Non Significatif

2.1. Indépendance et expertise des membres du comité d'audit

Ces deux caractéristiques des membres du comité sont les plus couramment étudiées dans la littérature, et leur influence sur l'efficacité du comité est vérifiée par un grand nombre d'études empiriques, à travers leur lien avec la qualité de l'audit interne, de l'audit externe, ainsi qu'avec la qualité de l'information comptable et financière, réelle et perçue.

2.1.1. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité de l'audit interne

L'audit interne est un élément fondamental du reporting financier, apportant une assurance sur l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle. Aux Etats-Unis, la loi SOX (2002) confère au comité d'audit la mission de supervision du système de contrôle interne. Les directives européennes de 2006 et 2014 précisent également le rôle du comité d'audit dans la supervision de l'audit interne, le chargeant du suivi de l'efficacité des contrôles internes, de l'audit interne et de la gestion des risques. Le comité d'audit se doit donc d'interagir efficacement avec le service d'audit interne, afin de garantir la qualité du reporting, en réduisant les risques d'erreurs et d'anomalies pouvant émaner du processus de contrôle interne. Un comité d'audit plus efficace devrait en particulier endiguer les cas de faiblesses significatives dans le système de contrôle interne des processus d'élaboration et de diffusion des comptes, et favoriser les corrections de ces défaillances[9].

La majorité des travaux empiriques valident l'impact positif significatif de l'expertise financière du comité sur la qualité du contrôle interne, avec une moindre probabilité d'occurrence de failles de contrôle interne (Krishnan et Visvanathan, 2007 ; Zhang et al., 2007 ; Hoitash et al., 2009 ; Naiker et Sharma, 2009). Selon Goh (2009), les comités comprenant une plus grande proportion d'experts en supervision[10], disposant d'une solide expérience de direction, apparaissent plus prompts à corriger leurs failles, grâce à leur capacité à superviser efficacement le processus d'amélioration. Naiker et Sharma (2009) montrent par ailleurs que si le comité comprend d'anciens auditeurs externes, la probabilité de faiblesses significatives de contrôle interne est réduite. Ainsi, l'expertise et l'expérience des

[9] La loi SOX (2002) impose aux sociétés de divulguer les cas de défaillances significatives du contrôle interne dans deux rapports joints aux états financiers, le rapport de la direction et le rapport de l'auditeur, permettant le développement d'études quantitatives sur le sujet.

[10] La définition initiale de l'expertise financière établie par la loi SOX (2002) faisait référence à des attributs purement comptables, en appuyant la nécessité d'une formation ou d'une expérience en tant que directeur financier, responsable comptable, contrôleur, expert-comptable, auditeur. Toutefois, cette définition a été élargie un an plus tard pour inclure des compétences de « supervision », telles qu'elles sont requises dans les fonctions de directeur général, de directeur opérationnel, ou de président du conseil d'administration (SEC, 2003).

membres du comité d'audit apparaissent jouer un rôle pour accroître la qualité du contrôle interne.

Dans la mesure où le comité d'audit doit superviser la fonction d'audit interne, il peut par ailleurs avoir une influence sur les ressources allouées par l'entreprise à cette fonction. En particulier, un plus grand engagement de la part du comité dans son rôle de supervision devrait impliquer un renforcement de la fonction d'audit interne dans l'entreprise (Abbott et al., 2007 ; Abbott et al., 2010). Barua et al. (2010) estiment ainsi l'investissement réalisé par l'entreprise dans sa fonction d'audit interne par l'importance du budget alloué à ce service. Ils montrent que cet investissement est négativement lié à la présence d'experts en audit. L'efficacité du comité, liée à l'expertise et l'expérience de ses membres, jouerait ici un rôle de substitution par rapport à l'investissement en audit interne.

Les études anglo-saxonnes les plus récentes, donc *post-SOX*, se désintéressent en revanche de l'impact de l'indépendance du comité d'audit sur la qualité du contrôle interne. Selon Goh (2009), l'indépendance du comité, relevant désormais d'une obligation légale, n'est plus le marqueur d'une gouvernance renforcée. Toutefois, l'indépendance du comité d'audit apparaît toujours influencer la qualité du contrôle interne à travers le phénomène de *whistle-blowing*. La loi SOX impose aux comités d'audit de mettre en place des voies de signalement confidentielles en interne (*whistle-blowing*) pour aider à détecter les fraudes ou les faiblesses dans le processus de contrôle. Le comité d'audit a donc un rôle primordial à jouer pour encadrer le processus de signalement dans le cadre du contrôle interne de l'entreprise[11]. Il doit s'assurer que les révélations sont entendues et traitées en interne, et créer un environnement favorable aux lanceurs d'alerte (Lee et Fargher, 2018). Toutefois, compte-tenu des pénalités importantes en termes de réputation si une fraude ou des abus sont révélés, les membres du comité peuvent être incités à ne pas traiter les rapports internes d'irrégularité, conduisant à des signalements par une voie externe, dommageables pour l'entreprise et ses actionnaires (Lee et Fargher, 2018). Un comité d'audit indépendant, contrôlant plus strictement l'environnement du contrôle interne, est potentiellement plus efficace pour gérer une dénonciation d'abus, et organiser une réponse. En ce sens, Lee et Fargher (2013) vérifient que les signalements sont positivement associés au nombre de membres externes au sein du comité d'audit, et Lee et Fargher (2018) trouvent qu'un comité d'audit plus indépendant réduit la probabilité qu'un

[11] En Europe, si la directive européenne de 2014 encourage les Etats membres à s'assurer qu'il existe des dispositifs adéquats pour encourager les lanceurs d'alerte, elle ne précise aucun rôle spécifique dévolu au comité d'audit.

abus soit reporté par la voie externe plutôt qu'en interne, et réduit la probabilité que le lanceur d'alerte subisse des représailles.

2.1.2. Indépendance et expertise des membres et qualité/diligence de l'audit externe

La loi SOX (2002) aux Etats-Unis comme les directives européennes de 2006 et 2014 attribuent au comité d'audit la mission d'assurer l'examen et le suivi de l'indépendance de l'auditeur, en approuvant notamment le montant des honoraires d'audit, la nature des prestations non-audit, et en participant à la sélection de l'auditeur. La littérature relative au lien entre le comité d'audit et l'audit légal de l'entreprise est donc riche (Ghafran et O'Sullivan, 2013). En particulier, plusieurs travaux examinent dans quelle mesure l'indépendance et l'expertise du comité favorisent une meilleure qualité d'audit. L'efficacité d'un comité plus indépendant et expert est le plus souvent vérifiée empiriquement au regard de quatre dimensions de l'audit: les honoraires d'audit, les services non-audit, la rapidité de publication du rapport d'audit, et le remplacement de l'auditeur.

Plusieurs études vérifient l'effet positif de l'indépendance du comité d'audit sur les honoraires d'audit (Vafeas et Waegelein, 2007 ; Mitra et al., 2007 ; Zaman et al., 2011 ; Broye, 2009 pour la France). Un comité indépendant serait plus exigeant vis-à-vis de l'auditeur afin de garantir la qualité de l'information financière, et sera ainsi associé à des honoraires plus élevés.

Les résultats sont toutefois plus contrastés lorsqu'il s'agit d'étudier l'association entre l'expertise du comité et les honoraires d'audit, cette association étant, selon les études, positive (Hoitash et Hoitash, 2009 ; Ellwood et Garcia-Lacalle, 2016 ; Ghafran et O'Sullivan, 2017), négative (Krishnan et Vivanathan, 2009) ou non significative (Zaman et al., 2011). Il ressort toutefois de ces études qu'une distinction doit être faite entre les membres qui disposent d'une expertise en comptabilité, et les membres dont l'expertise dépend d'une expérience en supervision et/ou en banque/finance. Hoitash et Hoitash (2009) et Ghafran et O'Sullivan (2017) montrent que si les membres disposant d'une expertise financière sont associés à des honoraires plus élevés, ce sont les experts financiers sans expérience en comptabilité qui sont associés aux honoraires les plus élevés. Ghafran et O'Sullivan (2017) nuancent ainsi l'influence de l'expertise sur les honoraires, et suggèrent que les spécialistes financiers sans expertise en comptabilité sont conscients de leurs limites techniques, et compensent cette lacune par une demande d'audit externe plus approfondi.

De même l'indépendance et l'expertise des membres du comité jouent un rôle pour limiter les services non-audit que les auditeurs externes fournissent à leurs clients. Ces services non-audit constituent une menace pour l'indépendance de l'auditeur, compte-tenu de la rente économique qu'ils peuvent représenter pour les cabinets[12]. Zaman et al. (2011) trouvent une relation négative entre l'indépendance et l'expertise du comité et les honoraires liés aux services non-audit, suggérant que ces membres sont préoccupés par le risque de perte d'indépendance de l'auditeur. Par ailleurs, Naiker et al. (2013) montrent que la présence d'un ancien auditeur de l'entreprise au sein du comité n'implique pas une surenchère au niveau des services non-audit, voire même les réduit. Ainsi, le fait de nommer dans le comité des anciens auditeurs ne représente pas une menace pour l'indépendance de l'auditeur externe. Ces membres n'encouragent pas une demande pour ce type de service par complaisance ou corporatisme, mais au contraire apportent une expertise en audit dans le comité qui favorise un meilleur contrôle.

L'indépendance et l'expertise du comité semblent également impacter les délais de publication des rapports d'audit. Un reporting financier plus court ajoute du contenu informationnel, réduit l'asymétrie d'information, et représente donc un facteur important de qualité de l'information financière. Sultana et al. (2015) montrent que les comités comprenant des membres avec une expertise financière, une expérience préalable dans un comité d'audit, ou réputés indépendants, sont associés à des délais plus courts dans le rendu des rapports d'audit. Ces caractéristiques apparaissent donc accroître l'efficacité du comité (notamment pour comprendre les conclusions de l'auditeur et réduire le temps de discussion, pour arbitrer les conflits entre management et auditeur), ce qui permet de réduire significativement le temps pris par l'auditeur pour émettre son rapport d'audit. Schmidt et Wilkins (2013) observent également une relation positive entre la rapidité de l'émission du reporting financier et l'expertise en comptabilité du comité, en examinant le temps passé entre la découverte d'une irrégularité comptable, et l'annonce de l'effet de la correction de cette irrégularité sur les résultats.

Le comité a par ailleurs un rôle à jouer pour garantir l'indépendance de l'auditeur dans un contexte de désaccord entre le management et l'auditeur. Un conflit peut conduire au

[12] La loi SOX, comme la directive européenne de 2014, établissent une liste des services non-audit dont la prestation est interdite par l'auditeur légal. Si la nature de ces services est réglementée aux Etats-Unis comme en Europe, le comité d'audit est supposé contrôler que leur importance et leur nature ne risquent pas de compromettre l'indépendance de l'auditeur, et la qualité de l'information financière. Depuis la directive européenne de 2014, le comité d'audit est explicitement chargé d'approuver la prestation de services non-audit par l'auditeur externe, parmi ceux qui ne sont pas strictement interdits par la loi.

remplacement de l'auditeur, au détriment de la qualité du reporting financier. Un comité efficace permettrait d'éviter un remplacement abusif de l'auditeur (Hoitash et Hoitash, 2009 ; Bronson et al., 2009 ; Lisic et al., 2018). Bronson et al. (2009) montrent qu'un comité totalement indépendant est positivement associé à la probabilité d'une opinion d'audit avec réserve pour un client défaillant, et négativement associé à la probabilité de révocation de l'auditeur à la suite de l'émission de cette réserve. Lisic et al. (2018) mettent en évidence qu'un comité d'audit plus efficace est en mesure de protéger l'indépendance de l'auditeur face au management. Ils montrent que la présence d'experts en comptabilité au sein du comité garantit l'indépendance de l'auditeur en l'encourageant à être plus exigeant dans l'évaluation du contrôle interne en cas de faiblesses matérielles. De plus, la probabilité d'une révocation de l'auditeur après l'émission d'une opinion d'audit avec réserve sur le contrôle interne est plus faible lorsque le comité comprend une expertise en comptabilité. Ainsi l'expertise du comité permet de mieux protéger l'auditeur après une prise de décision qui peut déplaire au management.

2.1.3. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité intrinsèque de l'information financière

Outre son action de supervision au niveau de l'audit interne et de l'audit externe, un comité d'audit efficace joue un rôle de contrôle auprès de la direction, et devrait contribuer à réduire les incitations et la capacité des dirigeants à frauder ou manipuler l'information comptable et financière. Cette fonction étant centrale pour une bonne gouvernance de l'entreprise, les recherches consacrées au lien entre les caractéristiques du comité et la qualité des résultats demeurent nombreuses dans la littérature. La majorité d'entre elles s'intéresse à l'influence du comité d'audit sur la gestion des *accruals* en utilisant le modèle fondateur de Jones (1991) et ses dérivés. Quelques plus rares études explorent l'influence du comité d'audit sur les corrections comptables à la suite d'irrégularités, et le niveau de conservatisme comptable.

Les résultats relatifs à l'incidence de l'indépendance des membres du comité d'audit sont relativement contrastés. Certains chercheurs montrent que la présence d'un comité plus indépendant réduit la probabilité de gestion des résultats et permet d'améliorer la qualité des *accruals* (Koh et al., 2007 ; Chang et Sun, 2009 ; Kent et al., 2010 ; Sharma et Kuang, 2014), tandis que d'autres ne trouvent pas d'association significative avec la gestion du résultat (Piot et Janin, 2007 en France ; Garcia-Osma et Noguer, 2007 en Espagne ; Baxter et Cotter, 2009 ; Ghosh et al., 2010). Cependant, un comité d'audit indépendant réduit la probabilité de

recevoir une opinion d'audit qualifiée pour erreur ou non-conformité (Pucheta-Martinez et de Fuentes, 2007) et implique moins d'irrégularités comptables nécessitant une correction (Lary et Taylor, 2012).

La littérature récente se détourne toutefois de la problématique de l'indépendance du comité pour s'intéresser davantage à l'expertise de ses membres, et explore particulièrement la nature de cette expertise et la façon dont elle se combine avec les caractéristiques du comité en général. Globalement, la méta-analyse réalisée par Bilal et al. (2018) montre que l'expertise financière des membres du comité est associée à une meilleure qualité des résultats, et cela d'autant plus que leur expertise couvre également la comptabilité. Ainsi, Sultana et Van der Zahn (2015) mettent en évidence une association positive entre l'expertise financière du comité et le degré de conservatisme comptable, et vérifient que cette relation est plus forte lorsque cette expertise est également de nature comptable. Ainsi, le choix d'experts en comptabilité et en finance est susceptible de contribuer à l'efficacité du comité en améliorant la qualité du reporting. Les experts seraient incités à encourager des pratiques conservatrices pour préserver leur réputation et réduire le risque de litige. Une telle pratique représenterait moins de risque d'attirer les critiques des investisseurs par rapport à une pratique plus agressive.

Les résultats de Dhaliwal et al. (2010) suggèrent que l'efficacité du comité pour améliorer la qualité des *accruals* est plus grande si le comité combine des experts en comptabilité et des experts en supervision. Sharma et Kuang (2014) montrent quant à eux que l'expertise financière des membres du comité réduit la probabilité de gestion agressive du résultat, mais uniquement si ces experts sont également indépendants.

Selon Krishnan et al. (2011), l'expertise juridique des membres du comité contribue également à améliorer la qualité des *accruals*. Une formation ou une expérience professionnelle de juriste amène l'administrateur à être plus vigilant sur les risques associés à un reporting financier imprécis ou trop agressif. De surcroît, un comité combinant des expertises à la fois en comptabilité et en droit a un effet positif sur la qualité du reporting, ces expertises apparaissant complémentaires pour assurer un contrôle plus efficace.

Cohen et al. (2014) mettent en évidence qu'une expertise en comptabilité, combinée à une expertise dans le secteur d'activité de l'entreprise, améliore l'efficacité du comité pour contrôler le processus de reporting financier. Ils trouvent que la présence dans le comité de membres qui détiennent à la fois une expertise en comptabilité et sectorielle est associée à une

plus faible probabilité d'irrégularités comptables, à de moindres *accruals* discrétionnaires, à des honoraires d'audit plus élevés et des honoraires non-audit réduits. L'expertise sectorielle apparaît comme une caractéristique importante, la compréhension de certaines spécificités des pratiques comptables étant souvent liée aux opérations de l'entreprise dans un secteur particulier.

2.1.4. Indépendance et expertise des membres du comité et qualité perçue de l'information financière par le marché financier et les analystes

Certains travaux s'intéressent à l'incidence de l'indépendance et de l'expertise des membres du comité d'audit sur la pertinence perçue de l'information financière pour les investisseurs sur le marché et les analystes financiers. Le contenu informatif des résultats comptables devrait être d'autant plus important que le comité d'audit est efficace.

En utilisant le coefficient de réponse aux résultats (*ERC*) comme mesure de la perception par les investisseurs de la qualité des résultats, Baber et al. (2014) montrent qu'un comité d'audit entièrement indépendant et composé d'au moins un expert financier permet de réduire la perception négative qu'ont les investisseurs lors d'une embauche à une fonction financière d'un ancien auditeur affilié au cabinet mandaté. De même, en examinant les annonces de résultats comptables dans 15 pays d'Europe, Poretti et al. (2018) trouvent que la réaction du marché financier à l'annonce de résultats est significativement plus élevée lorsque le comité d'audit est plus indépendant, dans les pays caractérisés par un faible environnement institutionnel. L'indépendance des comités a ainsi une influence significative sur la qualité perçue des résultats, cette influence étant particulièrement forte lorsque le contexte institutionnel est plus propice à la manipulation des résultats. Woidtke et Yeh (2013) montrent également qu'en Asie du Sud-Est, le degré d'information lié au résultat est renforcé lorsque le comité est entièrement indépendant, ou avec une majorité d'indépendants ayant une expertise financière ou juridique. Selon Kim et Klein (2017) pourtant, les investisseurs n'avaient pas réagi significativement à la suite de la nouvelle règle de la SEC (1999) imposant aux entreprises de nommer un comité entièrement indépendant.

Au-delà du comportement du marché financier, certains chercheurs examinent plus particulièrement le jugement des analystes financiers, qui représentent en quelque sorte des investisseurs sophistiqués capables d'influencer le marché financier. Deux études récentes tendent à montrer l'influence de l'expertise des membres du comité d'audit sur le jugement des analystes. Liu et al. (2014) mettent en évidence que la présence d'experts en comptabilité

dans le comité permet de limiter les incitations des dirigeants à influencer le processus de prévision des analystes, dans le but d'éviter des surprises négatives du marché à l'annonce de résultats. Farber et al. (2018) trouvent quant à eux que le suivi des analystes augmente après la nomination d'un expert en comptabilité dans le comité d'audit. Ils suggèrent que l'expertise en comptabilité au sein du comité renforce l'environnement informationnel de l'entreprise, au-delà de son effet sur la qualité du reporting financier. Leurs résultats montrent également que ces experts améliorent le suivi des analystes grâce à un meilleur contrôle de la qualité des *accruals*, plutôt que par une incidence sur la qualité de l'audit ou la prévision des résultats.

2.2. Autres caractéristiques individuelles des membres du comité d'audit

Les chercheurs portent leur attention sur d'autres caractéristiques des membres du comité, qui influencent également leur indépendance, leur expertise et leur vigilance, comme l'ensemble des mandats qu'ils cumulent, leur ancienneté, ou encore leur genre.

- **Cumul de mandats par les membres du comité d'audit - *Busyness***

Plusieurs recherches examinent l'effet du cumul de mandats d'administrateurs par les membres du comité d'audit sur la qualité de l'information financière, mais proposent des résultats encore contrastés. Les mandats multiples (« *busyness* ») peuvent permettre aux membres de gagner en expérience et expertise, et donc d'être plus efficaces dans leur fonction de contrôle des actions managériales. Les administrateurs cumulant les positions sont en outre incités à protéger leur réputation, et donc à contrôler efficacement le reporting (Sharma et Iselin, 2012).

Cependant, la sur-implication des membres présents dans plusieurs comités réduit le temps et les ressources consacrés à la supervision, et peut affaiblir l'efficacité du contrôle, laissant une grande latitude au management pour manipuler les comptes. Sharma et Iselin (2012) mettent en évidence une association positive entre le nombre de mandats détenus par les membres indépendants du comité et les irrégularités financières, suggérant qu'une sur-implication des membres indépendants réduit le temps et les ressources consacrés à une supervision efficace.

Selon Tanyi et Smith (2015), l'effet potentiellement néfaste du cumul de mandats ne concerne pas l'ensemble des membres du comité, mais essentiellement le président et les membres experts. Ils mettent en évidence une relation significativement négative entre la qualité du reporting financier (liée aux *accruals* discrétionnaires) et le nombre de mandats détenus par les membres experts dans d'autres comités d'audit. Ainsi le contrôle est moins strict, et le

management est plus libre de manipuler les résultats, lorsque les membres experts sont sur-impliqués sur de multiples positions. Selon Sharma et Kuang (2014) en revanche, les membres indépendants siégeant dans plusieurs conseils sont associés à un moindre risque de manipulation agressive des comptes.

- **Présence au sein du comité d'audit et du comité de rémunération - *Overlap***

La présence d'administrateurs siégeant à la fois dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération de l'entreprise (« *overlap* ») semble inégalement affecter l'efficacité du comité d'audit. Cette participation croisée dans les deux comités peut permettre aux administrateurs d'acquérir une connaissance qui facilite la coordination et le partage d'information entre les administrateurs, et accroître ainsi l'efficacité du contrôle (Brandes et al., 2016). Khondkar et al. (2016) et Fernandez-Mendez et al. (2015) montrent que les entreprises disposant de membres communs dans leurs comités sont associées à des honoraires d'audit plus faibles. En cas de cumul de mandats dans les comités de ses clients, l'auditeur apparait percevoir un moindre niveau de risque associé à un contrôle plus efficace, nécessitant au final un moindre effort d'audit.

Cependant, le risque d'un tel cumul est la sur-implication des membres concernés, susceptibles d'être trop sollicités et de manquer de temps pour assurer efficacement leur fonction de contrôle. Laux et Laux (2009) trouvent ainsi une relation positive entre la proportion de membres positionnés sur deux comités et la gestion des résultats.

- **Ancienneté des membres en tant qu'administrateurs**

L'ancienneté des membres implique une plus grande expérience accumulée et une connaissance accrue de l'entreprise et de son système de reporting. Mais elle peut à l'inverse favoriser l'émergence de liens amicaux et sociaux avec le management et détériorer l'indépendance des membres.

Chan et al. (2013) trouvent une association négative entre l'ancienneté des membres du comité et le montant des honoraires d'audit. L'acquisition de connaissances et d'expérience de ces membres apporteraient ainsi aux auditeurs une assurance quant à la qualité de l'information financière. De même, Ghosh et al. (2010), Dhaliwal et al. (2010) et Sultana (2015) mettent en évidence qu'une plus grande ancienneté des membres du comité est associée à une meilleure qualité des résultats. Ces résultats ne sont toutefois pas vérifiés par Sun et al. (2011) et Tanyi et Smith (2015). Sharma et Iselin (2012) observent en particulier

une association positive entre l'ancienneté des membres indépendants du comité d'audit et les irrégularités comptables, suggérant que l'ancienneté affecte défavorablement leur jugement sur la qualité de l'information.

- **Genre des membres du comité**

Plusieurs auteurs observent un accroissement de la présence de femmes dans les conseils d'administration, cette tendance pouvant être liée ou non à l'évolution de la réglementation[13]. La littérature démontrant les bénéfices liés à la présence de femmes dans les conseils d'administration est très riche, mais encore peu développée concernant la diversité au sein des comités d'audit. Cette littérature mobilise une vision élargie du cadre théorique de la gouvernance, intégrant des préoccupations d'ordre éthique et cognitif. Elle suggère que les femmes se reposent sur des standards éthiques plus stricts que les hommes, sont plus ancrées dans un rôle de surveillance, moins tolérantes vis-à-vis de comportements opportunistes (Sun et al., 2011). Elles font preuve de plus d'assiduité et d'exigence dans leur activité de contrôle (Adams et Ferreira, 2009). De plus, une plus grande diversité de genre enrichit l'environnement informationnel du conseil (Gul et al., 2011). La diversité permet donc de considérer un plus large spectre de problématiques et de points de vue, réduisant les chances de pratiques frauduleuses (Sultana et al., 2015). La présence de femmes favorise ainsi des discussions plus informées et approfondies, une meilleure communication, ce qui améliore la capacité de contrôle du conseil et de la même façon celle du comité d'audit (Srinidhi et al., 2011). Lai et al. (2017) montrent que les entreprises ayant nommé une femme au moins dans leur comité d'audit paient 8% d'honoraires d'audit supplémentaires, et ont 7% plus de chance de choisir un auditeur spécialisé, que les entreprises dont le comité est entièrement masculin. Ces résultats, tout comme ceux de Aldamen et al. (2018), suggèrent que la présence de femmes dans le comité implique plus d'efforts et d'expertise demandés à l'auditeur externe, et donc une meilleure qualité d'audit. La diversité de genre apparaît ainsi accroître le rôle de surveillance du comité. De même selon Srinidhi et al. (2011), les entreprises ayant des femmes administrateurs, en particulier dans les comités d'audit, sont associées à une meilleure qualité des résultats. Zalata et al. (2018) trouvent que l'impact de l'expertise des membres du comité sur la manipulation des résultats est influencé par le genre de ces experts, les expertes féminines étant associées à une moindre manipulation. Cependant, Sun et al.

[13] En Europe, plusieurs pays (Allemagne, France, Norvège, Suède, Espagne) imposent un quota minimum de femmes au sein de leurs conseils d'administration, de 25% à 40% (Lai et al, 2017). En France par exemple, la loi Copé-Zimmermann (2011) a imposé une proportion d'au moins 40% d'administrateurs de chaque sexe à compter de 2017. De telles réglementations n'existent pas aux Etats-Unis.

(2011) ne trouvent pas d'impact significatif de la présence de femmes dans le comité sur la manipulation comptable, et Sultana et al. (2015) n'observent pas d'effet significatif du genre sur le délai de publication du reporting.

2.3. Taille et activité du comité d'audit

Un grand nombre d'études s'intéressant à la composition du comité d'audit examinent également sa taille et son activité. Globalement, la littérature met en évidence qu'un comité d'audit plus grand et plus actif favorise son efficacité et implique une meilleure qualité du processus de reporting financier. Un comité de plus grande taille apparait plus à même de corriger les faiblesses du système de contrôle interne (Goh, 2009 ; Hammersley et al., 2012). Les membres semblent en effet plus enclins à interroger la direction sur les efforts fournis pour corriger les faiblesses, et à se réunir avec le service d'audit interne pour accélérer la correction de ces failles. Par ailleurs, un comité de plus grande taille et plus actif est susceptible de favoriser l'importance des ressources allouées à la fonction d'audit interne au sein de l'entreprise (Barua et al., 2010 ; Anderson et al., 2012).

De même, la taille du comité d'audit apparaît positivement associée à l'effort d'audit externe, suggérant qu'un comité d'audit de plus grande taille dispose d'un poids plus important dans l'organisation pour obtenir un audit de qualité (Vafeas et Waegelein, 2007 ; Hoitash et Hoitash, 2009 ; Zaman et al., 2011 ; Ellwood et Garcia-Lacalle, 2016). La fréquence des réunions du comité d'audit est également associée à des honoraires d'audit plus élevés, suggérant que les comités plus actifs demandent des travaux d'audit plus approfondis afin d'obtenir plus d'assurance (Hoitash et Hoitash, 2009 ; Broye, 2009 ; Zaman et al., 2011). Enfin, plusieurs études montrent un l'impact favorable de l'activité du comité sur la qualité des résultats (Koh et al., 2007 ; Ghosh et al., 2010 ; Kent et al., 2010 ; Sultana, 2015 ; Gebrayel et al., 2018).

Les résultats sont un peu plus contrastés quant à l'impact de la taille du comité d'audit sur la gestion des résultats comptables. Certains auteurs vérifient que la taille du comité est associée à une meilleure qualité de résultats (Kent et al., 2010 ; Ghosh et al., 2010), tandis que d'autres ne montrent pas de relation significative (Baxter et Cotter, 2009 ; Sun et al., 2011).

2.4. Synthèse et discussion

Au final, les études montrent que la composition du comité d'audit joue un rôle indéniable dans la qualité du reporting financier et la surveillance des processus d'audit. L'expertise des membres du comité apparaît jouer un rôle particulièrement déterminant dans l'efficacité du comité. Les chercheurs soulignent toutefois que celle-ci doit intégrer différentes dimensions, au-delà des compétences financières, telle que l'expertise sectorielle ou juridique des administrateurs. La littérature montre des résultats plus contrastés pour les autres caractéristiques des membres, et se heurte à la difficulté de bien saisir les variables permettant de mesurer l'indépendance et l'expérience des membres du comité, ouvrant la voie à de futurs approfondissements. Certains chercheurs proposent par exemple d'utiliser des variables composites intégrant différentes dimensions du comité d'audit, et trouvent une incidence positive de ces mesures multifactorielles sur la qualité du reporting (Dhaliwal et al., 2010 ; Zaman et al., 2011 ; Lisic, 2014 ; Christ et al., 2015 ; Lee et Fargher, 2018).

Par ailleurs, plusieurs recherches soulignent que les exigences réglementaires en termes d'indépendance et d'expertise apparaissent réduire l'offre d'administrateurs qualifiés et favoriser le cumul de mandats, notamment pour les administrateurs détenant une expertise financière**.** La présence d'administrateurs siégeant à la fois dans le comité d'audit et dans d'autres comités, comme le comité de rémunération de l'entreprise, semble notamment se développer. Selon Khondkar et al. (2016), ce phénomène de cumul des positions est la conséquence d'une rareté croissante des administrateurs indépendants, sur-sollicités, amenant les entreprises à déployer ces ressources rares sur plusieurs comités. L'impact de cette évolution sur l'efficacité des comités d'audit est encore difficile à mesurer et appelle de futures recherches.

Enfin, dans le prolongement de cette littérature, nous observons que plusieurs études suggèrent que la composition du comité d'audit influence, au final, la valeur de l'entreprise. Un comité d'audit plus efficace, en renforçant la qualité du reporting financier, permet de réduire l'asymétrie d'information, d'améliorer la prise de décision financière et l'évaluation des risques, ce qui *in fine* impacte positivement la performance et la valeur des entreprises (Chan et Li, 2008 ; Aldamen et al., 2012 ; Bolton, 2014 ; Muravyev et al., 2016 ; Hamza et Mselmi, 2017).

3- Influence des dynamiques autour et au sein des comités d'audit sur son efficacité

Au-delà de l'analyse des caractéristiques du comité et de ses membres, d'autres facteurs impactant l'efficacité des comités d'audit retiennent l'attention des chercheurs. Ils sont relatifs aux dynamiques qui encadrent le fonctionnement, le comportement et les prises de décisions du comité d'audit, compte-tenu des interactions engagées avec les autres parties prenantes, mais également en son sein. Ces études élargissent le champ théorique mobilisé et diversifient les approches méthodologiques pour analyser l'efficacité du comité d'audit.

Nous avons identifié trois thématiques qui émergent de la littérature, au regard des contributions, ainsi que des positionnements théoriques et méthodologiques des études recensées. La première regroupe un ensemble d'études quantitatives sur données d'archive, démontrant que l'efficacité du comité d'audit dépend de certains enjeux de pouvoir (3.1). Le deuxième thème regroupe plusieurs études mobilisant un champ théorique issu de la littérature en psycho-sociologie, montrant que l'efficacité du comité d'audit est affectée par les comportements et les interrelations entre les individus impliqués dans le processus de reporting (3.2). Le troisième thème regroupe les études mettant en évidence les enjeux des différents aspects du pilotage du comité d'audit, contribuant à créer une dynamique source d'efficacité (3.3). Nous proposons de mettre en lumière les principales avancées de la recherche sur ces différents thèmes, et de mettre en perspective les résultats pour identifier de nouvelles voies de recherche.

3.1. L'influence des relations de pouvoir sur l'efficacité du comité

Suggérant que l'indépendance et l'expertise des membres du comité ne peuvent suffire à garantir l'efficacité du comité, plusieurs recherches récentes proposent d'étudier cette efficacité en privilégiant l'analyse du pouvoir relatif du comité d'audit vis-à-vis du management. Ce courant de littérature explore en particulier les notions de pouvoir en mobilisant la théorie de l'hégémonie managériale (Westphal et Zajac, 1995 ; Hermalin et Weisbach, 1998 ; Cohen et al., 2008), la théorie des échelons supérieurs (Hambrick et Mason, 1984) ou encore la théorie des réseaux sociaux (Gibbons, 2004) pour expliquer sous quelles conditions le comité peut effectivement engager des actions en faveur d'une meilleure qualité du reporting financier.

Ce pouvoir apparaît lié au statut relatif des membres du comité par rapport à celui des dirigeants, un statut plus élevé conférant au comité une certaine autorité vis-à-vis des dirigeants (3.1.1). Ce pouvoir relatif est également associé au pouvoir managérial, qui permet au dirigeant d'influencer les administrateurs qu'il a contribué à sélectionner et qui lui sont proches (3.1.2). La prise en compte de ces enjeux de pouvoir appelle de nouvelles voies de recherche (3.1.3). Tout en adoptant une perspective théorique élargie de la gouvernance, toutes ces études mettent en œuvre une démarche hypothético-déductive et travaillent sur données d'archive. Elles sont présentées de façon synthétique dans le tableau 2.

Tableau 2 - Etudes quantitatives sur données d'archive relatives aux jeux de pouvoir et au pilotage du comité

Auteurs	Période d'étude	Pays	Variables dépendantes	Conclusion
Enjeux de pouvoir (Section 3.1.)				
Carcello et al. (2011b)	1999-2001	US	Retraitement et fraudes	L'indépendance et l'expertise financière du comité d'audit ne permettent pas d'endiguer les retraitements comptables lorsque le pouvoir du CEO influence le processus de sélection des administrateurs.
Erkens et Bonner (2013)	1999-2008	US	Nomination membres	Les sociétés prestigieuses, avec un statut élevé, ont moins de probabilité de nommer des experts en comptabilité, ces experts ayant un statut moins élevé que d'autres types d'administrateurs.
Badolato et al. (2014)	2001-2008	US	Gestion du résultat	Les comités d'audit détenant une expertise financière et un statut élevé sont associés à des niveaux plus faibles de gestion du résultat.
Beck & Mauldin (2014)	2007-2009	US	Honoraires d'audit	En période de récession, le pouvoir du comité d'audit (du directeur financier) implique une réduction des honoraires d'audit plus faibles (plus élevée).
Bruynseels et Cardinaels (2014)	2004-2008	US	Gestion du résultat - Honoraires d'audit - Faiblesses contrôle interne	Les membres du comité d'audit ayant des liens d'amitié avec le CEO sont associés à moins d'honoraires d'audit , à un niveau plus élevé de gestion des résultats et moins de soutien à l'auditeur en cas de désaccord avec la direction.
Chen et al. (2014)	1998-2010	US	Rentabilités anormales cumulées	Les investisseurs sont sensibles à l'existence de relations personnelles entre les membres du comité et l'auditeur. Ces liens sont positivement liés à l'ERC.
Lisic et al. (2016)	2004-2010	US	Faiblesses de contrôle interne	Quand le pouvoir du CEO est faible, l'expertise financière du comité est associée négativement à la probabilité de divulguer des faiblesses de contrôle interne.
He et al. (2017)	2004-2010	Chine	Réserve d'audit	La présence de liens sociaux entre les membres du comité d'audit et l'auditeur dégradent la qualité de l'audit.
Rickling et Sharma (2017)	2007	US	Prévisions des analystes	La rémunération en "cash" des membres du comité d'audit est associée négativement à la probabilité de battre les prévisions de résultats, la relation étant affectée par le pouvoir du CEO.
Wilbanks et al. (2017)		US	Evaluation par le comité	L'existence de liens sociaux entre les membres du comité d'audit et le CEO est associée négativement aux actions engagées par le comité pour évaluer le risque de reporting frauduleux.
Cassell et al. (2018)	2000-2011	US	Gestion du résultat	Lorsque le comité d'audit comprend plus d'administrateurs nommés après l'arrivée du dirigeant, la qualité des résultats est plus faible.
Rémunération des membres (Section 3.3.1.)				
Archambeault et al. (2008)	1999-2002	US	Retraitements et fraudes	La rémunération par stock-options des membres du comité d'audit est associée positivement aux cas de retraitements comptables.
Cullinan et al. (2010)	2004-2005	US	Faiblesses de contrôle interne	La rémunération des membres basée sur stock-options est associée à une plus grande probabilité de déclarer des faiblesses de contrôle interne.
Engel et al. (2010)	2000-2004	US	Rémunération du comité	La rémunération totale des membres du comité d'audit correspond à une plus forte demande de surveillance des états financiers.
Bierstacker et al. (2012)	2005	US	Jugement des membres	En cas de désaccord entre le management et l'auditeur, les membres du comité rémunérés par des stock-options sont plus susceptibles de soutenir l'auditeur.
Mac Gregor (2012)	1999-2003	US	Gestion du résultat	La détention d'actions par les membres du comité d'audit augmente leur efficacité en les rendant plus réactifs sur les facteurs de risques liés au reporting financier.

Campbell et al. (2015)	2006-2008	US	Prévisions des analystes	La probabilité de rencontrer ou de battre les prévisions des analystes, potentiellement par le biais d'une manipulation comptable, est positivement liée à l'importance des stock-options octroyées aux membres du comité.
Keune et Johnstone (2015)	2003-2006	US	Gestion du résultat	Les membres rémunérés par stock-option à court terme permettent aux dirigeants de ne pas corriger les inexactitudes comptables qui, corrigées, n'auraient pas permis d'atteindre les prévisions des analystes.
Lin (2018)	2006-2014	US	Gestion du résultat et honoraires d'audit	La rémunération par stock-option des membres du comité d'audit est associé négativement à la qualité des résultats et positivement à des honoraires d'audit anormaux dans un contexte de changement d'auditeur.
Dynamique du processus de sélection /renouvellement des membres (Section 3.3.3.)				
Fich & Shidasani (2007)		US	Fraude	Une fraude financière est associée à une perte de sièges dans d'autres conseils d'administration pour les membres du comité d'audit en place.
Johnstone et al. (2011)	2004-2007	US	Rotation - correction des faiblesses de contrôle interne	La divulgation de faiblesses de contrôle interne est associée au turnover des membres du comité. La remédiation de ces faiblesses est associée à une amélioration de la composition du comité.
Bryan et al. (2013)	2003-2008	US	Gestion du résultat	La qualité des résultats est plus élevée lorsque la nomination d'un expert en comptabilité au comité est un choix optimal que lorsque cette nomination est un choix sous-optimal.
Liao et Hsu (2013)	2004-2008	US	Nomination de membres "overlap"	Le choix de nommer un membre overlap au comité d'audit n'est pas associé à une meilleure gouvernance d'entreprise.
Carver (2014)	2002-2005	US	Rotation	Le maintien d'un membre du comité d'audit suite à un retraitement comptable est associé positivement à l'influence du dirigeant, et plus faiblement aux caractéristiques optimales des membres.
Gal-Or et al. (2016)	2004-2010	US	Rotation	Le vote des actionnaires à l'occasion du renouvellement des administrateurs a une incidence sur l'efficacité du comité d'audit.
Kachelmeier et al. (2016)	2007	US	Rotation	La rotation des membres du comité traduit davantage une recherche de légitimité suite à une défaillance du reporting financier qu'une volonté de renforcer la qualité de la gouvernance.
Gal-Or et al. (2018)	2004-2010	US	Election des administrateurs	Lors des élections des administrateurs, les administrateurs qui appartiennent au comité d'audit reçoivent plus d'attention de la part des actionnaires, en particulier ceux qui détiennent une expertise en comptabilité.
Eléments de conclusion				
Marra et al. (2011)	2003-2006	Italie	Gestion du résultat	La présence des comités d'audit est associée à une diminution de la gestion des résultats après l'introduction des normes IFRS.
Chen et Li (2013)	2003-2004	Canada	Choix volontaire de conformité	Le choix volontaire de mettre en place un comité d'audit de qualité (politique de gouvernance plus exigeante) est associée positivement à la valeur de l'entreprise.
Rizzotti et Greco (2013)	2005-2007	Italie	Activité du comité d'audit	L'activité des comités d'audit italien est affectée positivement par la fréquence des réunions du conseil d'administration mais n'est pas affectée par la présence d'actionnaires majoritaires.
Cai et al. (2015)	2003	Chine	Existence d'un comité d'audit	La mise en place d'un comité d'audit vient compléter les mécanismes de gouvernance internes: mécanisme complémentaire pour réduire les conflits d'agence.
Gao & Huang (2018)	1998-2010	US	Retraitements	Un comité d'audit composé d'un nombre impair de membres est associé à une plus faible probabilité de retraitements comptables qu'un comité d'audit avec un nombre pair.
Hsu et al. (2018)	2004-2012	US	Décisions fiscales	Les experts financiers du comité d'audit influencent les décisions prises en matière de fiscalité, avec un rôle prépondérant de supervision ou de conseil selon le type d'entreprise.

3.1.1. Statut relatif des membres et efficacité du comité

Le statut fait référence à la capacité d'un individu à influencer les décisions grâce à ses compétences perçues et à ses qualités et caractéristiques personnelles (D'Aveni, 1990). Il prend en considération la notion de prestige liée à l'expérience des membres, mais également à leur formation, à leur parcours, et se distingue ainsi de la notion d'expertise qui ne tient compte que des compétences techniques des individus. Un statut élevé peut être lié par exemple à une formation au sein d'une institution prestigieuse.

Selon Erkens et Bonner (2013) et Badolato et al. (2014), le statut élevé des membres du comité d'audit est un élément important de l'efficacité du comité, par l'autorité qu'il lui confère face à l'équipe dirigeante. Les administrateurs disposant d'un statut élevé sont perçus comme ayant une plus forte capacité et plus d'autorité pour obtenir les informations nécessaires à un meilleur contrôle, grâce à leurs connaissances et leur réseau. L'autorité inhérente à un statut élevé du comité d'audit l'est d'autant plus que ce dernier dispose d'un statut plus élevé que celui de l'équipe dirigeante. Cet aspect est appréhendé à travers la notion de « statut relatif » du comité (Badolato et al., 2014).

Par conséquent, l'expertise technique ainsi que l'autorité inhérente à un statut relatif élevé vont permettre aux membres du comité d'audit de discipliner les dirigeants, et de les inciter à renoncer à manipuler les comptes. Autrement dit, les membres du comité ont besoin à la fois d'une expertise financière et d'un statut reconnu, leur conférant la capacité et l'autorité nécessaires pour gagner le respect des managers et influencer la qualité du reporting.

Erkens et Bonner (2013) et Badolato et al. (2014) constatent que la pression institutionnelle imposant la présence d'experts financiers au sein des comités d'audit a conduit à la nomination d'administrateurs détenant un statut plus faible que celui du management. En effet, les experts ont souvent suivi un parcours spécifique en comptabilité, et ne sont pas issus d'écoles prestigieuses. Les exigences en termes d'expertise ont donc conduit les entreprises à nommer des membres moins prestigieux, au regard de leur formation ou de leur réseau, détériorant le statut des membres du comité. Badolato et al. (2014) vérifient que si le nombre moyen de membres avec une expertise a augmenté entre 2001 et 2008, le statut relatif a diminué sur la même période. Ils trouvent par ailleurs que les comités, disposant à la fois d'une expertise financière et d'un statut relatif élevé par rapport à l'équipe dirigeante, sont associés à des niveaux de manipulation comptable plus faibles. L'expertise financière du comité ne limite les irrégularités comptables que si le comité dispose également d'un statut

élevé. Une combinaison de ces deux attributs est importante pour limiter la manipulation comptable et garantir l'efficacité du comité. Ces travaux font finalement écho aux réflexions de plusieurs chercheurs, tels que Beck et Mauldin (2014), qui défendent l'argument qu'une expertise financière demandée au comité d'audit n'est pas suffisante pour garantir l'efficacité du comité, et qui démontrent l'importance du pouvoir du comité d'audit face aux directeurs financiers de l'entreprise. Ce pouvoir détermine le rôle effectivement joué par le comité d'audit, en particulier dans des phases de négociation par exemple sur le montant des honoraires d'audit.

3.1.2. Pouvoir managérial et efficacité du comité

En mobilisant les théories de l'hégémonie managériale et des réseaux sociaux (Cohen et al., 2008), plusieurs chercheurs réinterrogent la notion d'indépendance des membres du comité d'audit, au cœur de la problématique de l'efficacité du comité, en explorant la question de l'indépendance *apparente* versus *réelle* des administrateurs. L'approche traditionnelle de l'indépendance des membres utilisée dans la littérature est celle proposée par la loi SOX, et relative à l'absence de relations d'affaires ou familiales avec le management. Cette exigence d'indépendance ne peut que partiellement éviter l'existence de relations plus informelles entretenues entre les membres du comité et le management, et l'influence que les CEOs peuvent exercer sur les administrateurs. Carcello et al. (2011b) explorent précisément l'incidence de l'implication du CEO dans la sélection des administrateurs. Certains administrateurs peuvent apparaître indépendants, mais avoir été en réalité choisis par le CEO sur la base de caractéristiques démographiques similaires, ou de liens personnels ou amicaux. Ils sont donc susceptibles de soutenir le CEO plutôt que le contrôler activement (Westphal et Zajac, 1995). Carcello et al. (2011b) montrent que l'implication du CEO réduit l'efficacité du comité d'audit, en éliminant les bénéfices de l'indépendance *apparente*, et de l'expertise financière de ses membres. Cassell et al. (2018) montrent également que la qualité des résultats est plus faible lorsque le comité comprend une plus grande proportion d'administrateurs nommés après l'arrivée du CEO en place, suggérant que l'influence des CEO dans la nomination des administrateurs réduit l'efficacité du comité.

Bruynseels et Cardinaels (2014) examinent en particulier la nature des liens existant entre les membres du comité d'audit et les managers. Des connexions sociales peuvent permettre au CEO de favoriser la nomination d'administrateurs « amis » dans le comité, renforçant ainsi le pouvoir managérial. Les auteurs prennent en compte les liens sociaux liés aux activités

professionnelles (comme des mandats d'administrateurs communs), aux études (diplômes d'une même Ecole) et aux activités non-professionnelles (clubs communs). Ils observent que des liens sociaux existent entre le CEO et des membres du comité d'audit dans 39% des entreprises de l'échantillon. Ils trouvent par ailleurs que les connexions « amicales » réduisent l'efficacité du comité d'audit, et sont associées à plus de gestion des résultats, moins d'effort d'audit externe, et un moindre soutien aux auditeurs externes en cas de désaccord avec la direction. En revanche, ils n'observent pas le même effet négatif pour les connexions liées à la carrière ou à l'éducation. Wilbanks et al. (2017) enrichissent encore l'analyse des liens sociaux et professionnels avec les dirigeants grâce à une enquête menée auprès de membres de comités d'audit. Ils montrent que la présence de liens sociaux avec le CEO affecte négativement la vigilance et donc l'efficacité du comité. L'existence de tels liens est associée négativement aux actions engagées par le comité pour évaluer le risque de reporting frauduleux et l'intégrité du management, constituant ainsi une menace de manipulation comptable.

Par ailleurs, au-delà de l'implication du CEO dans le choix des administrateurs, favorisant l'existence de liens personnels, le pouvoir du CEO au sein de l'entreprise en général est susceptible d'impacter l'efficacité du comité d'audit (Zajac et Westphal, 1996 ; Hermalin et Weisbach, 1998). Ce pouvoir peut être notamment lié au fait que le CEO cumule les fonctions de dirigeant et de président du conseil, qu'il soit établi dans sa fonction depuis plus longtemps, ou encore qu'il soit le fondateur de l'entreprise (Finkelstein, 1992). Lisic et al. (2016) trouvent que le pouvoir du CEO réduit et même élimine l'amélioration de l'efficacité du comité obtenue grâce à l'indépendance et à l'expertise financière de ses membres. Quand le pouvoir du CEO est faible, l'expertise du comité est négativement associée à l'incidence des faiblesses de contrôle interne. Cette expertise accroît donc l'efficacité du comité. Cependant, lorsque le pouvoir du CEO augmente, l'association s'affaiblit de façon monotone, et n'est même plus négative quand le pouvoir managérial atteint un niveau suffisamment élevé. L'efficacité de contrôle du comité est donc contingente au pouvoir du CEO. De même, Rickling et Sharma (2017) montrent que la présence de CEO disposant d'un pouvoir important atténue l'association positive qu'ils observent entre la rémunération des membres du comité et leur supervision objective du reporting financier. Il est intéressant de noter que Lisic et al. (2016) montrent que leurs résultats ne sont pas liés à l'implication des CEO dans la sélection des administrateurs. Lorsque le CEO est puissant, l'efficacité du comité est réduite même si les membres ont été nommés avant le mandat du CEO. Le pouvoir du CEO ne vient

donc pas de la sélection d'administrateurs amis, mais prend d'autres voies. Par exemple, un dirigeant puissant pourra choisir de fournir une information partielle et moins pertinente au comité d'audit, réduisant ainsi sa capacité à contrôler le reporting financier de façon efficace.

3.1.3. Synthèse et discussion

Cette thématique encore émergente met en exergue une distinction importante entre un comité d'audit qui apparaît efficace dans sa forme, en termes d'expertise et d'indépendance, mais qui ne l'est pourtant pas *en substance*. En conséquence, le fait d'imposer au comité d'audit des membres indépendants et experts sur la base de certains critères observables ne suffit pas à garantir son efficacité, et donc à protéger l'intérêt des actionnaires. Même en présence d'une règlementation stricte exigeant l'indépendance des membres, des connexions sociales avec les dirigeants peuvent continuer d'exister, et réduire l'efficacité du comité, ce qui montre les limites de la règlementation. Ces études interrogent donc sur la capacité des pays à légiférer de façon à garantir une réelle indépendance. Elles questionnent par exemple sur l'opportunité de publier la nature des connexions sociales existant entre le CEO et les membres du comité.

La question qui se pose par ailleurs est l'aspect bénéfique d'un comité d'audit amical vis-à-vis de la direction. La littérature sur les conseils d'administration montre que les « *friendly boards* » apportent de la valeur grâce au rôle de conseil qu'ils favorisent de la part d'administrateurs bienveillants (Adams et Ferreira, 2007 ; Schmidt, 2015). La pertinence de cet argument se pose peut-être différemment dans le cas du comité d'audit, puisque son rôle se définit principalement autour de l'efficacité de son contrôle de la qualité de l'information financière. De futures recherches pourraient explorer dans quelle mesure la présence d'un comité d'audit en lien avec le dirigeant améliore l'efficacité du comité. De la même façon, de nouvelles recherches sur l'incidence des liens sociaux entre les membres du comité et les autres acteurs du reporting financier seraient utiles, comme le cas des directeurs financiers (Wilbanks et al., 2017) ou des auditeurs externes (Chen et al., 2014 ; He et al., 2017). Selon He et al. (2017), l'existence de liens sociaux entre les membres du comité et les auditeurs dégrade la qualité de l'audit. Certes, ces liens peuvent renforcer la confiance et faciliter les transferts d'information entre les deux parties, et amener le comité d'audit à soutenir l'auditeur en cas de conflit avec le management (Chen et al., 2014). Cependant, ces liens dégradent également le processus de surveillance mutuelle que l'auditeur et le comité peuvent exercer lors du processus d'audit, avec pour effet une moindre efficacité du comité.

3.2. Influence des interactions formelles et informelles entre les acteurs du reporting sur l'efficacité du comité

Les études sur données d'archive ne permettent pas d'apprécier l'enjeu des interactions entre les acteurs du reporting (auditeurs internes, auditeurs externes, managers, membres du comité), des processus de négociation et de prise de décision. Il est donc important d'utiliser d'autres voies pour comprendre comment les comportements des acteurs et leurs interrelations contribuent à l'efficacité du comité, comment le comité exerce son influence ou est à son tour influencé par ces interactions formelles ou informelles.

Un courant de recherche s'est ainsi développé en mobilisant un certain nombre de concepts et de théories issus du champ de la psycho-sociologie. Ces études convoquent notamment les concepts de négociations entre acteurs (Rubin et Brown, 1975), de crédibilité (Birnbaum et Stegner, 1979), d'identité (Burke, 1980), de pouvoir social (French et Raven, 1959), ou encore de dissonance cognitive (Festinger, 1957). Elles éclairent le comportement et les interactions entre acteurs en utilisant diverses méthodologies. Certaines études contribuent à une meilleure connaissance des actions du comité et de la perception des acteurs grâce à des enquêtes et entretiens auprès de différentes parties prenantes: auditeurs internes (Anderson et al., 2012 ; Christ et al., 2015), auditeurs externes (Cohen et al., 2010 ; Contessotto et Moroney, 2014), membres de comités d'audit (Beasley et al., 2009 ; Wilbanks et al., 2017 ; Wu et al., 2018), ou un ensemble d'acteurs (Bertin et Godowski, 2012 ; Beattie et al., 2015 ; Compernolle, 2018 ; Compernolle et Richard, 2018). D'autres études adoptent une démarche expérimentale pour mieux comprendre le comportement des acteurs en interaction, et les processus de prise de décision. L'approche expérimentale permet notamment de montrer l'influence de certains aspects comportementaux des membres du comité d'audit, au regard de leur expertise et de leur expérience, ou encore de leur degré de confiance ou de zone de confort, sur l'efficacité du comité (DeZoort et al., 2008 ; Rose et al., 2010 ; Pomeroy, 2010 ; Hunton et Rose, 2011 ; Bierstaker et al., 2012). L'approche expérimentale permet finalement d'explorer les comportements de tous les acteurs en interaction dans un processus de reporting, en mettant en situation des auditeurs externes (Brown-Liburd et Wright, 2011 ; Cohen et al., 2011), des directeurs financiers et contrôleurs de gestion (Brown-Liburd et al., 2016), ou encore des responsables d'audit interne (Rose et al., 2013 ; Boyle et al., 2015).

Nous proposons de présenter plus en détail les études récentes analysant la nature et l'importance des interactions entre le comité et le service d'audit interne (3.2.1), ou entre le

comité, le management et l'auditeur (3.2.2), avant de conclure par une discussion (3.2.3). Ces études sont présentées de façon synthétique dans le tableau 3.

Tableau 3 – Etudes sur données d'enquêtes et d'entretiens, études de cas et études expérimentales

Auteurs	Méthodologie	Pays	Acteurs terrain	Conclusion
Interactions comité d'audit / auditeurs internes / management (Section 3.2.)				
MatZain et Subramanian (2007)	Entretiens	Malaisie	11 directeurs audit interne	Le comité d'audit et le directeur de l'audit interne communiquent peu de manière informelle, et les réunions privées entre ces deux acteurs sont rares.
Turley et Zaman (2007)	Etude de cas	UK		La façon dont le comité d'audit affecte la gouvernance dépend de la vie de l'organisation, de la dynamique des interrelations entre les acteurs, importance des processus informels.
Beasley et al. (2009)	Entretiens	US	42 membres du comité	Le comité d'audit n'endosse pas nécessairement un rôle de surveillance du reporting financier, mais il peut également jouer un rôle cérémonial, servir de symbole pour donner une légitimité à l'entreprise, au sens de la théorie institutionnelle.
Christopher et al. (2009)	Questionnaire	Australie	34 directeurs audit interne	Le fait que le directeur de l'audit interne ne rapporte pas au comité d'audit, et le fait de ne pas avoir d'expert en comptabilité dans le comité, représentent une menace dans la relation entre le comité et l'audit interne.
Sarens et al. (2009)	Etude de cas	Belgique	3 auditeurs internes, 1 directeur audit interne, 4 membres du comité	La fonction d'audit interne apporte une zone de confort au comité d'audit.
Norman et al. (2010)	Expérimentation	US	142 auditeurs internes expérimentés	Les auditeurs internes se sentent davantage menacés personnellement lorsqu'ils reportent un plus haut niveau de risque directement au comité d'audit plutôt qu'à la direction.
Hunton et Rose (2011)	Expérimentation	US	83 membres de comité	Les membres du comité d'audit donnent moins d'importance et enquêtent moins lorsque le lanceur d'alerte est anonyme que lorsqu'il est identifié.
Bertin et Godowski (2012)	Questionnaire	France	21 auditeurs externes, auditeurs internes, membres de comité	Le comité d'audit ne joue pas toujours complètement son rôle d'animateur et de coordinateur du processus d'audit. Les interactions entre les acteurs sont faibles.
Rose et al. (2013)	Expérimentation	US	74 auditeurs internes	Les comités d'audit qui ont plus de pouvoir sur les opportunités de promotion sont associés à des auditeurs internes moins objectifs.
Boyle et al. (2015)	Expérimentation	US	108 directeurs audit interne	Le comité d'audit a une incidence sur le comportement des auditeurs internes et sur leur processus de décision.
Christ et al. (2015)	Entretiens et OLS	US	11 directeurs audit interne, 2 présidents de comités	L'efficacité du comité d'audit permet de réduire l'impact négatif d'une rotation des auditeurs internes sur le reporting financier.
Interactions comité d'audit / auditeurs externes / management (Section 3.2.)				
Stewart et Munro (2007)	Expérimentation	Australie	75 participants proxy auditeurs	L'existence du comité d'audit, la présence de l'auditeur externe aux réunions et le nombre de réunions du comité sont associés négativement à la perception du risque d'audit.
DeZoort et al. (2008)	Expérimentation	US	131 membres de comité pré-SOX et 241 post-SOX	Le comité d'audit soutient davantage les propositions d'ajustements de l'auditeur externe dans le contexte post-SOX.
Compernolle (2009)	Entretiens	France	8 auditeurs, 4 CFO, 5 présidents de comité, 7 directeurs audit interne	Les membres du comité d'audit instaurent des relations informelles avec l'auditeur afin de collecter des informations et de garder le contrôle sur leur indépendance, dans un contexte de jeux de pouvoirs.
Cohen et al. (2010)	Entretiens	US	30 auditeurs expérimentés	Le comité d'audit joue un rôle souvent passif dans la résolution des désaccords entre auditeur et direction.
Pomeroy (2010)	Expérimentation	Canada	77 pro avec expérience compta	La façon dont le comité d'audit est informé du processus de négociation entre l'auditeur et l'entreprise menant à un choix comptable affecte son processus d'investigation. Le comité peut réduire sa zone d'inconfort en posant des questions appropriées.

Rose et al. (2010)	Expérimentation	US	47 membres expérimentés de comités d'audit	Le degré de confiance des membres du comité comme trait de personnalité affecte la capacité de jugement du comité et la supervision du reporting financier.
Brown-Liburd et Wright (2011)	Expérimentation	US	63 auditeurs	Un comité d'audit fort peut augmenter le pouvoir de négociation de l'auditeur externe face à la direction, en agissant comme un allié.
Cohen et al. (2011)	Expérimentation	US	62 auditeurs expérimentés	Les auditeurs prennent en considération l'influence de la direction sur l 'indépendance du comité dans la résolution des désaccords comptables.
Contessotto et Moroney (2014)	Questionnaire	Australie	129 auditeurs	L'efficacité du comité d'audit est associée à un moindre risque d'audit uniquement quand cette efficacité est définie selon les critères de l'auditeur et non selon une conformité à la règlementation.
Beattie et al. (2015)	Etude de cas et entretiens	UK	39 CFO, 78 auditeurs, 33 présidents de comité	Le comité d'audit ne joue pas un rôle d'arbitre dans le processus de négociation entre l'auditeur et la société, il tient un rôle passif, plutôt cérémonial.
Abbott et al. (2016)	Expérimentation	US	118 participants proxy membres du comité	Lors de la sélection de l'auditeur externe, les membres du comité tiennent compte de son affiliation à la direction et du rapport d'inspection du PCAOB.
Brown-Liburd et al. (2016)	Expérimentation	US	137 CFO, Contrôleurs de gestion	Les dirigeants se comportent de façon moins agressive dans le contexte d'un conflit avec l'auditeur externe lorsqu'un comité fort est en place. Le comité influence le processus de négociation entre le management et l'auditeur.
Compernolle (2018)	Entretiens	France	53 membres de comité, CFO, auditeurs	La manière de communiquer des auditeurs avec le comité d'audit a un impact sur le processus de reporting financier et l'efficacité du comité.
Gold et al. (2018)	Expérimentation	Pays-Bas	118 investisseurs professionnels	Les investisseurs tiennent compte du pouvoir du comité d'audit dans le processus de sélection de l'auditeur pour juger qu'un changement d'auditeur est efficace.
Wu et al. (2018)	Entretiens	Nvelle Zélande	21 membres de comité	Un lien entre l'identité des membres du comité et leur perception de leur rôle en termes de gouvernance est établi.
Pilotage du comité d'audit (Section 3.3.)				
Magilke et al. (2009)	Expérimentation	US	participants proxy membres du comité	La rémunération des membres du comité d'audit basée sur stock-options entraine une préférence pour un reporting plus agressif.
Bierstacker et al. (2012)	Expérimentation	US	56 membres de comité	Les membres du comité rémunérés par stock-options sont plus susceptibles de soutenir l'auditeur en cas de désaccord entre l'auditeur et la direction.
Persellin (2013)	Expérimentation	US	92 participants proxy membres de comité	Les membres du comité d'audit vont moins soutenir l'auditeur en cas de désaccord s'ils sont principalement rémunérés par des options à court-terme.
Compernolle et Richard (2018)	Entretiens	France	53 membres du comité, CFO, auditeurs	Le président du comité d'audit exerce son pouvoir dans un environnement institutionnel contraint.
Eléments de conclusion				
Böhm et al. (2013)	Analyse de contenu chartes	Europe		Il existe encore des différences importantes en Europe quant aux responsabilités et compétences requises pour les membres du comité. La tendance est plus de différenciation que dans l'isomorphisme
Lee (2015)	Entretiens	Chine	2 représentants marchés financiers	Après la mise en place d'un comité d'audit, les sociétés chinoises peuvent être confrontées à des difficultés de coordination entre le comité et le conseil de surveillance.
Narayanaswamy et al. (2015)	Analyse exploratoire	Inde / US		La faillite de la société Satyam a eu des effets limités sur la composition et le fonctionnement des comités d'audit en Inde.
Böhm et al. (2016)	Analyse de contenu chartes	US / Europe		Le contexte institutionnel influence le lien entre les responsabilités du comité annoncées dans les chartes et l'activité réelle des comités d'audit.
Cohen et al. (2017)	Entretiens	US	32 auditeurs - CFO-membres du comité	Les auditeurs, directeurs financiers, et membres du comité d'audit perçoivent un lien important entre la gestion des risques et le processus de reporting financier.

3.2.1. Importance et nature des interactions formelles et informelles entre le comité d'audit et le service d'audit interne

L'interaction entre la fonction d'audit interne et le comité d'audit est recommandée par différents organismes nationaux et internationaux pour renforcer la surveillance du processus d'établissement des états financiers (BRC, 1999 ; PCAOB, 2004 ; Code AFEP/MEDEF, 2016). Ainsi, même si la loi SOX et les directives européennes n'évoquent pas explicitement les relations entre l'audit interne et le comité d'audit (Abbott et al., 2010), les recommandations laissent envisager l'importance des interactions informelles.

Plusieurs études qualitatives, ayant recours à des entretiens et des études de cas, nous éclairent justement sur la nature et l'importance des interactions informelles entre le comité d'audit et la fonction d'audit interne, nous aidant en particulier à comprendre les facteurs d'efficacité associés à ces interactions (Mat Zain et Subramaniam, 2007 ; Turley et Zaman, 2007 ; Beasley et al., 2009 ; Sarens et al., 2009 en Belgique ; Bertin et Godowski, 2012 en France). Ces études mettent en évidence que les interactions sont importantes pour que le comité puisse remplir son rôle de surveillance, et garantir une bonne qualité du reporting financier et de la gouvernance. Elles permettent d'identifier les facteurs favorisant une meilleure qualité de l'information, et soulignent notamment l'importance des éléments de contexte, comme l'existence de processus informels et d'interrelations fortes entre les acteurs du reporting, pouvant affecter le rôle et l'efficacité du comité. Selon Beasley et al. (2009), le comité d'audit n'endosse d'ailleurs pas nécessairement un unique rôle de surveillance du reporting financier au sens de la théorie de l'agence, mais il peut également jouer un rôle cérémonial, servir de symbole pour donner une légitimité à l'entreprise et à sa gouvernance, au sens de la théorie institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983).

Le comité n'assume pas toujours pleinement le rôle de coordinateur et d'animateur du processus global d'audit (Bertin et Godowski, 2012), ce qui n'empêche pas les acteurs d'interagir et d'influencer leurs comportements respectifs dans un processus dynamique. L'étude expérimentale de Boyle et al. (2015) met en évidence que le comité d'audit impacte le comportement des auditeurs internes et leur processus de prise de décision. Ils considèrent la position conflictuelle à laquelle sont confrontés les auditeurs internes qui doivent communiquer leur rapport à la fois auprès du comité d'audit et de la direction (Beasley et al., 2009 ; Christopher et al., 2009 ; Norman et al., 2010). Ils montrent que les auditeurs internes vont prendre des décisions plus en phase avec les préférences du comité d'audit, donc en

faveur de plus de conservatisme, lorsqu'ils doivent rendre leur rapport prioritairement au comité d'audit. Réciproquement, la fonction d'audit interne apporte également un soutien au comité d'audit, les compétences propres aux auditeurs internes permettant de réduire la zone d'inconfort dans laquelle les membres du comité peuvent se trouver face à la technicité du système de contrôle interne (Sarens et al., 2009).

3.2.2. Les interactions entre le comité d'audit, l'auditeur externe et le management de l'entreprise

Plusieurs études se basent sur l'expérimentation et les entretiens pour mieux comprendre de quelle façon le comité d'audit, l'auditeur externe et le management interagissent dans une relation triadique, et l'incidence de ces interactions sur la qualité du reporting (DeZoort et al., 2008 ; Pomeroy, 2010 ; Brown-Liburd et Wright, 2011 ; Cohen et al., 2011 ; Brown-Liburd et al., 2016 ; Abbott et al., 2016 ; Gold et al., 2018). Ces recherches nous éclairent sur l'influence du comité dans le processus de négociation entre le management et l'auditeur, et montrent qu'un comité d'audit doit être perçu comme « fort » pour soutenir efficacement l'auditeur externe et préserver ainsi la qualité de l'information financière. Pour être efficace, le comité doit pouvoir peser dans les processus de décision, et son influence doit être perçue par tous les acteurs du reporting. Un comité d'audit fort peut ainsi augmenter le pouvoir de négociation de l'auditeur vis-à-vis du management, en agissant comme un allié (Brown-Liburd et Wright, 2011). Tandis que les managers agissent stratégiquement en prenant en considération conjointement l'auditeur et le comité, ils se comporteraient de façon moins agressive dans leur relation avec l'auditeur en présence d'un comité d'audit fort (Brown-Liburd et al., 2016). Selon Gold et al. (2018), les investisseurs prennent en compte le pouvoir accordé au comité d'audit dans le processus de sélection de l'auditeur pour juger de l'efficacité d'un changement d'auditeur. Leur expérimentation réalisée aux Pays-Bas met en évidence qu'une rotation ou un appel d'offre obligatoire n'est efficace que si les investisseurs sont confiants dans l'engagement d'un comité d'audit fort et indépendant dans le processus de sélection de l'auditeur.

En interrogeant des auditeurs expérimentés, Cohen et al. (2010) constatent que les comités d'audit sont perçus par les auditeurs comme actifs, disposant de l'expertise et du pouvoir nécessaires pour remplir leur fonction de contrôle du reporting financier. Ils notent toutefois un rôle plus passif du comité pour résoudre les désaccords entre auditeurs et management. Beattie et al. (2015), sur la base de neuf études de cas, constatent également que le comité

joue plutôt un rôle passif et cérémonial, et non un rôle d'arbitre au regard du processus de négociation entre l'auditeur externe et l'entreprise.

Contessotto et Moroney (2014) se basent par ailleurs sur une enquête réalisée auprès d'auditeurs pour comprendre quels éléments utilisent les auditeurs pour évaluer l'efficacité du comité d'audit, et pour expliquer comment les caractéristiques du comité affectent leur perception du risque d'audit. Les auditeurs apprécient particulièrement le fait que les membres du comité posent des questions exigeantes au management ; et que leurs réunions laissent suffisamment de temps pour la discussion. Les auteurs vérifient par ailleurs une association négative entre l'efficacité du comité et la perception du risque d'audit (Stewart et Munro, 2007 ; Cohen et al., 2010). Un comité efficace rassure l'auditeur quant à la qualité du reporting et le soutien dont il peut bénéficier face au management. Selon l'étude française de Compernolle (2009), les membres du comité sont actifs dans la construction de l'indépendance des auditeurs. Les membres du comité élaborent des stratégies favorisant les réunions informelles et les relations de proximité avec l'auditeur, ce qui leur permet de collecter des informations et de garder le contrôle sur cette indépendance. La façon dont les auditeurs communiquent avec les membres du comité influence le processus de reporting et l'efficacité du comité (Compernolle, 2018).

3.2.3. Synthèse et discussion

Ces études mettent en évidence que la qualité des interactions entre le comité d'audit et les autres acteurs du reporting, et notamment les facteurs favorisant une bonne communication, sont des éléments essentiels pour garantir l'efficacité du comité d'audit. Elles nourrissent une réflexion à approfondir quant à l'autorité et à la responsabilité du comité vis-à-vis de ses partenaires. Elles questionnent en particulier le rôle du comité d'audit quant à la facilitation des relations et de la communication entre audit externe et audit interne - qui en retour aurait un effet sur l'efficacité du comité.

Il serait intéressant dans de futures recherches d'interroger davantage les membres du comité, pour étudier par exemple dans quelle mesure leur comportement diffère selon leur expérience et expertise, pour évaluer leurs attentes vis-à-vis d'autres parties prenantes ou vis-à-vis du comité lui-même. En interrogeant plusieurs membres du comité, Wu et al. (2018) montrent bien que ces administrateurs ont leurs propres perceptions et interprétations de leur rôle et de leur efficacité dans le processus de gouvernance. L'efficacité du comité est notamment liée aux identités, aux représentations des acteurs. En outre, si différentes expérimentations ont été

réalisées auprès des managers et des auditeurs, peu de recherches expérimentales permettent d'observer le comportement des membres du comité. Des recherches futures permettraient de comprendre comment ces membres peuvent être affectés par les caractéristiques et comportements des autres acteurs (Brown-Liburd et al., 2016). En comprenant mieux la façon dont le comité d'audit fonctionne, les difficultés qu'il peut rencontrer dans l'information utilisée et dans ses interactions avec les autres acteurs, son rôle peut être renforcé en faveur d'une meilleure gouvernance.

3.3. Influence du pilotage des membres sur l'efficacité du comité d'audit

Plusieurs études mettent en évidence que le pilotage du comité d'audit est un élément clé de son efficacité. Nous identifions dans la littérature trois leviers de pilotage susceptibles de renforcer la gouvernance du comité d'audit lui-même : la rémunération, la supervision par le président et enfin le renouvellement des membres. Les recherches sur ces trois thématiques favorisent le déploiement de démarches méthodologiques variées. Nous présentons ici les études analysant la politique de rémunération des membres et son caractère incitatif (3.3.1), le rôle du président du comité (3.3.2), le processus de nomination et de renouvellement des membres du comité (3.3.3), avant de conclure sur des voies de recherche (3.3.4). Ces études sont résumées dans les tableaux de synthèse 2 et 3.

3.3.1. L'influence de la rémunération des membres du comité sur leur efficacité

Encore peu d'études s'intéressent à l'impact de la rémunération accordée aux membres du comité sur l'efficacité de ce comité. La plupart d'entre elles se concentrent sur l'impact d'une rémunération par actions, cette forme de rémunération étant prépondérante aux Etats-Unis[14]. Campbell et al. (2015) relèvent ainsi que 58,8% de la rémunération moyenne de membres du comité d'audit prend la forme de stock-options ou d'actions gratuites.

Cette politique a deux conséquences majeures. La première est que l'exercice des options peut amener les membres du comité à détenir un portefeuille d'actions conséquent, susceptible d'altérer à terme leur motivation à contrôler efficacement le reporting financier (MacGregor, 2012 ; Sharma et Kuang, 2014). La deuxième conséquence est que l'octroi d'options peut exercer une influence sur les incitations des membres du comité. Si une rémunération par stock-options peut constituer une incitation à un contrôle plus efficace, cette forme de

[14] Cela n'est pas le cas dans tous les pays. Ainsi en France, la rémunération en actions n'est pas autorisée pour les administrateurs.

rémunération peut également constituer une menace pour l'indépendance et l'objectivité des membres du comité, et par là-même pour la qualité de l'information financière. Les membres risquent en effet de se montrer plus conciliants avec la direction, laissant plus de latitude à la manipulation des comptes. Ils sont également susceptibles de favoriser des objectifs de performance à court terme afin de maximiser leur richesse, et ce au détriment de la qualité du processus de reporting financier.

Plusieurs études académiques vérifient l'impact négatif d'une rémunération par actions aux Etats-Unis, et montrent que les plans de stock-options sont associés à une plus grande probabilité de corrections comptables (Archambeault et al., 2008), de faiblesses dans le contrôle interne (Cullinan et al., 2010), et à une qualité réduite dans le reporting financier (Keune et Johnstone, 2015 ; Campbell et al., 2015 ; Lin, 2018). Par ailleurs, trois études expérimentales font ressortir l'effet néfaste d'une rémunération par stock-options sur l'objectivité des membres du comité. Elles examinent de façon approfondie dans quelle mesure la rémunération influence le comportement des individus, dont la préférence peut se tourner vers un reporting biaisé. Magilke et al. (2009) et Persellin (2013) mettent en évidence le lien entre la rémunération des membres par des stock-options à court terme et un reporting comptable plus agressif. Bierstaker et al. (2012) montrent qu'en cas de désaccord entre le management et l'auditeur, les membres du comité rémunérés par des stock-options vont soutenir un reporting plus conservateur. Ces études ne concluent donc pas à une incidence favorable d'une rémunération incitative sur la qualité du reporting.

Toutefois, en considérant la rémunération totale octroyée aux membres du comité, Engel et al. (2010) montrent qu'un niveau de rémunération plus élevé accordé au comité correspond à une plus forte demande de contrôle du processus de reporting financier. Cette demande est liée à la fois à certaines caractéristiques de l'entreprise, comme son risque ou sa complexité organisationnelle, et à des facteurs externes, liés notamment à l'impact de la loi SOX. La rémunération apparaît donc bien comme une incitation accordée aux membres lorsque le besoin de contrôle est plus fort. Rickling et Sharma (2017) vérifient par ailleurs qu'une part plus importante de la rémunération en cash dans la rémunération totale des membres est négativement associée à la probabilité de battre les prévisions de résultats. Leurs résultats suggèrent qu'une rémunération en cash favorise une supervision objective du processus de reporting financier, et que cette forme de rémunération devrait être favorisée au détriment d'une rémunération par actions pour garantir l'efficacité du comité d'audit.

3.3.2. Le rôle particulier du président du comité d'audit comme garant de l'efficacité

Le rôle du président est d'établir l'agenda, de présider les réunions du comité, de définir les principes d'organisation du travail du comité, ou encore d'aider à sélectionner les nouveaux membres (Tanyi et Smith, 2015). Le président représente également le principal point de contact entre le comité, le management et l'audit interne et externe (Ghafran et Yasmin, 2018). Dans la mesure où il porte la plus grande responsabilité dans la supervision du reporting financier, il sera particulièrement redevable en cas de défaillance (Schmidt et Wilkins, 2013). On peut donc s'attendre à ce que le président du comité d'audit joue un rôle déterminant dans l'efficacité de ce comité.

Des études qualitatives vérifient que le président joue un rôle clé dans l'efficacité du comité, impactant la façon dont le comité se conduit, s'organise, partage l'information, et répond à ses engagements en termes de contrôle. Les entretiens menés par Beattie et al. (2015) mettent en évidence que le président exerce une influence notable dans la nature des relations entre le comité, l'auditeur et la direction de l'entreprise, jouant souvent un rôle de « gardien » pour gérer cette relation triadique. Les auteurs suggèrent que si le comité joue plutôt un rôle passif et cérémonial, le président du comité incarne la fonction de contrôle habituellement attribuée au comité. Bertin et Godowski (2012) reportent également que d'après les auditeurs internes et externes, l'autorité du comité d'audit est définie à travers « *la personnalité de son président, à son aptitude à traiter des questions délicates en privé avec les auditeurs, à soulever des points épineux devant la direction générale* ».

D'autres études, sur données d'archive cette fois, examinent l'incidence des caractéristiques du président du comité dans la qualité du processus de reporting. Lisic (2014) considère l'expérience managériale du président comme l'un des facteurs clés expliquant l'efficacité du comité d'audit. Puisque le président détermine l'agenda et conduit les réunions, le comité sera plus efficace si le président dispose d'une expérience managériale en tant que CEO ou président du conseil d'administration. Son expertise financière et comptable (Schmidt et Wilkins, 2013) et son expérience (Ghafran et Yasmin, 2018) apparaissent jouer un rôle significatif dans la rapidité de la publication du reporting financier. Engel et al. (2010), en s'intéressant à la rémunération des membres du comité, montrent que cette rémunération s'accroît avec l'expertise du président, suggérant que cette expertise reflète la qualité du comité d'audit dans son ensemble. He et al. (2017) montrent que si la qualité de l'audit externe est dégradée lorsque les membres du comité partagent des liens sociaux avec

l'auditeur, cette dégradation est d'autant plus forte que le président du comité entretient lui-même des liens avec l'auditeur. Tanyi et Smith (2015) mettent par ailleurs en évidence que le cumul de mandats d'administrateur détenus par le président détériore la qualité du reporting financier. La sur-implication du président, compte-tenu du rôle pivot qu'il assume au sein du comité, laisse un espace discrétionnaire plus important aux dirigeants, et favorise ainsi une manipulation opportuniste des résultats.

3.3.3. Les enjeux d'une dynamique du processus de sélection / de renouvellement des membres du comité

Quelques études nous permettent de mieux comprendre la dynamique de sélection et de renouvellement des membres du comité d'audit, et les conséquences de ces choix sur la qualité du reporting financier. La majorité des études sur ce sujet examine le remplacement des membres du comité d'audit à la suite d'un évènement négatif relatif au reporting financier. Une défaillance dans le processus de reporting signale une faiblesse dans la qualité du travail du comité, et l'on peut s'attendre à une action corrective pour les membres qui se sont révélés inefficaces (Carver, 2014). Fich et Shivdasani (2007) montrent qu'à la suite d'une fraude financière, les membres du comité d'audit perdent des mandats d'administrateur dans d'autres conseils. L'étude de Johnstone et al. (2011) enrichit ces premiers résultats en examinant le processus de renouvellement du comité d'audit à la suite d'une divulgation de faiblesses dans le contrôle interne. Ils montrent que cette divulgation est suivie d'un *turnover* important des membres du comité d'audit. De plus, le fait que l'entreprise parvienne à remédier à cette faiblesse est positivement lié à une amélioration dans la composition du comité d'audit, tel qu'un accroissement de l'expertise financière des membres. Les résultats de Johnstone et al. (2011) suggèrent donc que la révélation d'une faiblesse incite les entreprises à renouveler leur comité d'audit en faveur d'une meilleure gouvernance, et qu'un changement pour un comité d'audit plus efficace favorise un contrôle interne de meilleure qualité.

Deux études plus récentes questionnent toutefois cet argument d'efficacité. Carver (2014) met en évidence que le maintien ou non des membres du comité d'audit après une correction comptable est davantage lié à l'influence du CEO qu'aux caractéristiques optimales des membres du comité. Ses résultats montrent que l'influence et l'implication du CEO augmentent la chance qu'un administrateur reste dans le comité après une correction comptable ; et que les administrateurs qui sont incités à contrôler plus efficacement

ont moins de chance d'être maintenus dans le comité après la correction. Ainsi le CEO peut avoir le pouvoir d'interférer dans la décision de renouvellement du comité d'audit, de garder un contrôle significatif sur la composition du comité. Cela suggère qu'au final le choix du comité peut être sous-optimal du point de vue de l'intérêt des actionnaires. De même pour Kachelmeier et al. (2016), les actions de correction au niveau de la composition du comité d'audit ne sont pas tant guidées par une inefficacité du comité d'audit dans son rôle de supervision, que par la façon dont cette inefficacité est perçue. Autrement dit, la volonté de préserver au travers du comité d'audit l'image d'une supervision efficace peut être aussi importante que celle de préserver un contrôle efficace en soi.

Kachelmeier et al. (2016) mobilisent les arguments de la théorie institutionnelle, qui étend la vision de l'agence de la gouvernance en reconnaissant que le comité ne sert pas seulement à contrôler le management, mais fournit également une légitimité symbolique à l'entreprise (Cohen et al., 2008). L'inefficacité du comité a plus de chance de conduire à un *turnover* quand elle menace la perception de la légitimité organisationnelle. Les auteurs distinguent ainsi l'inefficacité du comité issue d'une défaillance de reporting, comme une correction comptable ou une faiblesse de contrôle interne, de l'inefficacité liée aux caractéristiques individuelles des membres, tel qu'un manque d'indépendance. Ils trouvent que l'inefficacité du comité est associée à une plus grande chance de *turnover* lorsqu'elle découle de défaillances visibles dans le reporting financier, et non lorsqu'elle découle de caractéristiques des membres du comité. Le *turnover* des membres répond ainsi plus à une volonté de restaurer une légitimité perçue qu'à une volonté d'accroître l'efficacité de la supervision.

Les études de Liao et Hsu (2013) et de Bryan et al. (2013) nuancent également l'idée selon laquelle le choix de certaines caractéristiques des membres du comité d'audit répond à une demande des entreprises pour une meilleure gouvernance. Liao et Hsu (2013) s'intéressent au choix des entreprises de nommer au sein de leur comité d'audit des administrateurs siégeant également dans le comité de rémunération. Ils mettent en évidence que le choix de nommer des membres communs ne correspond pas à une demande de la part des entreprises d'une meilleure coordination et n'est pas associée à une meilleure gouvernance de l'entreprise. Bryan et al. (2013) examinent quant à eux le lien entre le choix d'un membre expert en comptabilité et la qualité des résultats, en distinguant le fait que ce choix est optimal ou sous-optimal pour l'entreprise[15]. Ils montrent que la qualité des résultats n'est pas différente entre

[15] Le caractère optimal du choix est modélisé par Bryan et al. (2013) au regard des caractéristiques du conseil d'administration et de l'entreprise.

les sociétés qui choisissent de façon optimale un expert en comptabilité, et les sociétés qui choisissent de façon optimale de ne nommer aucun expert en comptabilité. De même, la qualité des résultats est plus élevée pour les sociétés qui choisissent de façon optimale un expert en comptabilité que pour les sociétés qui choisissent un expert en comptabilité en fonction d'un choix sous-optimal. Selon Gal-Or et al. (2016), les actionnaires ont un rôle à jouer dans le processus de sélection, leur participation à l'élection des administrateurs étant susceptible de renforcer l'efficacité du comité en impactant sa composition. Ils sont ainsi particulièrement attentifs à la nomination d'administrateurs détenant une expertise en comptabilité (Gal-Or et al., 2018).

3.3.4. Synthèse et discussion

Rares sont encore les études nous permettant de comprendre le processus de changement du comité d'audit, et la manière dont ce processus dynamique affecte l'efficacité du comité. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour expliquer comment et pourquoi les entreprises constituent spécifiquement leur comité d'audit, et quelles sont les conséquences des éventuelles modifications dans la composition sur l'efficacité du comité. Les premiers résultats font apparaître des motivations diverses voire opposées dans le renouvellement des membres du comité. Ils mettent en évidence l'importance de prendre en compte le caractère endogène des choix réalisés dans la composition du comité (Bryan et al., 2013). Ils questionnent finalement sur l'opportunité de laisser à l'entreprise une certaine latitude dans le choix de son comité d'audit, la motivation et les conséquences de ces choix pouvant varier selon les entreprises et leur environnement.

De même, peu d'études à ce jour analysent le rôle spécifique joué par le président du comité pour garantir l'efficacité du comité d'audit, et son influence sur la qualité du processus de reporting. Finalement, les qualités attendues des membres du comité d'audit semblent revêtir une importance très spécifique lorsqu'il s'agit du président du comité. Son expertise, son expérience managériale, ses liens avec le management ou encore ses positions multiples au sein de conseils, apparaissent fondamentales. Il apparaît donc nécessaire d'approfondir encore la compréhension de son rôle, l'influence de ses caractéristiques, en particulier concernant les aspects de comportement, de trait de personnalité, ou d'aptitude au *leadership* (Bédard et Gendron, 2010 ; Carcello et al., 2011a). A cet égard, l'étude récente de Compernolle et Richard (2018) apporte un éclairage très intéressant, sous le prisme de l'analyse des jeux de pouvoir et de stratégies d'acteurs proposée par Crozier et Friedberg (1980). Cette recherche,

réalisée dans le contexte français, met en lumière le rôle et l'influence du président dans la dynamique du comité, et la façon dont il contribue à son efficacité.

4- Conclusion et perspectives

Cette revue de littérature dresse un état des lieux des principaux apports de la recherche empirique relative au comité d'audit au cours des douze dernières années. Elle nous permet d'identifier les différents prismes à travers lesquels est analysée la problématique de l'efficacité du comité. Elle nous amène également à mettre en lumière certaines questions de recherche qui émergent de la recherche contemporaine et appellent de futurs approfondissements.

Les facteurs d'efficacité du comité d'audit s'avèrent complexes et multiples. Si certaines caractéristiques paraissent primordiales, telles que l'indépendance et l'expertise des membres, la combinaison de plusieurs éléments semble être le meilleur gage d'efficacité : indépendance et expertise, ou expertise et statut. La prise en compte des facettes multiples de la composition du comité d'audit est un enjeu de taille pour la recherche académique. Elle est notamment liée à la difficulté d'appréhender ces qualités d'indépendance et d'expertise, pour les chercheurs comme pour les régulateurs. La difficulté réside dans cette notion d'indépendance de forme *versus* de substance (Cohen et al., 2008). Elle interpelle les chercheurs sur la façon de prendre en compte cette menace peu visible sur l'indépendance du comité d'audit, liée au pouvoir des dirigeants, aux relations personnelles et amicales liant les acteurs du reporting. Elle peut également interpeler les régulateurs, dans l'exigence éventuelle d'une communication plus précise des caractéristiques des membres du comité, relatives notamment à l'existence de liens interpersonnels avec le management.

Au final, il est sans doute nécessaire de considérer qu'il n'existe pas de modèle universel pour garantir l'efficacité du comité. Plusieurs chercheurs concluent qu'une certaine flexibilité laissée aux entreprises pour choisir la composition de leur comité est dans l'intérêt des actionnaires (Chen et Li, 2013 ; Bryan et al., 2013). La composition optimale des comités, au regard de l'intérêt des actionnaires, dépend sans doute de différents facteurs spécifiques à l'entreprise, tels que le secteur d'activité, la position dans son cycle de vie, ou ses choix stratégiques (Carcello et al., 2011a). Les bénéfices attendus de membres experts ou de membres socialement liés ne seront pas donc pas nécessairement identiques dans toutes les entreprises pour une gouvernance optimale.

Outre la question de la composition du comité d'audit, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les processus de prise de décision et de négociation où entre en jeu le pouvoir relatif des acteurs, au sein du comité d'audit (Gao et Huang, 2018) ou entre le comité et les autres parties prenantes, tels que les directeurs financiers (Beck et Mauldin, 2014 ; Wilbanks et al., 2017). Les relations peuvent se révéler complexes et conflictuelles, et impacter l'efficacité du comité d'audit.

Au terme de ce travail de recension s'impose également le constat d'un manque de recherches dans des contextes non anglo-saxons. Il existe très peu d'études européennes et d'études comparatives permettant de saisir l'influence des différences institutionnelles. Un courant de recherche important souligne à quel point les recherches en gouvernance ne sont pas suffisamment contextualisées, et suggère que l'efficacité des mécanismes est très contingente à la diversité de facteurs légaux et institutionnels (Aguilera et al., 2008 ; Schiehll et Martins, 2016). Ces différences peuvent considérablement influencer la définition d'un comité optimal pour une meilleure gouvernance. Piot et Kermiche (2009) appelaient déjà de leurs vœux le développement d'études transnationales, notamment en Europe continentale, et ce souhait a été réitéré dans toutes les revues de littérature subséquentes. A ce jour néanmoins, nous n'observons pas d'évolution majeure dans la littérature sur ce point, à quelques rares exceptions qui pourtant soulignent l'influence des contextes institutionnels. Böhm et al. (2013), en examinant le contenu des chartes d'entreprises et des codes de gouvernance dans six pays d'Europe continentale, constatent des différences importantes quant aux responsabilités et compétences requises pour les membres du comité. Ils observent que la convergence au niveau des standards encadrant les comités d'audit est limitée, et la tendance est plus dans la différenciation. Dans la même veine, Böhm et al. (2016) observent que le contexte institutionnel influence le lien entre les responsabilités du comité annoncées dans les chartes et l'activité réelle des comités d'audit. Dans les pays anglo-saxons, ce lien est important, alors qu'il est inexistant dans les pays d'Europe continentale caractérisée par une pression faible à divulguer des chartes encadrant l'activité des comités d'audit. Poretti et al. (2018) mettent en évidence que l'influence des caractéristiques du comité d'audit sur la qualité perçue des résultats varie significativement selon les contextes institutionnels. Ils trouvent que des comités d'audit plus indépendants agissent comme un substitut à des environnements institutionnels faibles pour augmenter la crédibilité des annonces de résultats. D'autres études se concentrent sur un pays pour éclairer ses spécificités institutionnelles et leur impact sur le rôle des comités. Ces travaux s'avèrent particulièrement intéressants dans

les pays présentant de fortes spécificités pour les comités d'audit, comme en Italie (Marra et al., 2011 ; Rizzotti et Greco, 2013 ; Marra et Mazzola, 2014), en Chine (Lee, 2015 ; Cai et al., 2015), ou en Inde (Narayanaswamy et al., 2015). De futures recherches comparatives devraient permettre une meilleure compréhension de l'influence des contextes réglementaires et institutionnels.

Nous concluons ce travail par une voie de recherche qui émerge des débats actuels autour du rôle grandissant du comité d'audit en termes de gestion des risques, incluant notamment des problématiques de fiscalité et de technologie de l'information. Le comité doit s'assurer qu'un processus permettant d'identifier et d'analyser les risques pesant sur l'information financière est en place, et superviser ce processus de gestion des risques (KPMG, 2013 ; Cohen et al., 2017). Des recherches semblent nécessaires pour expliquer l'efficacité du comité d'audit à superviser ce processus, qui appartient également à la démarche d'audit interne. Il s'agit en particulier d'étudier le rôle du comité d'audit dans la supervision des risques liés à la cybersécurité, dont il doit être un acteur majeur (KPMG, 2015 ; IFA-KPMG, 2016 ; Lanz, 2014). Il a en outre un rôle à jouer au niveau de la politique fiscale déployée par l'entreprise (KPMG, 2015 ; IFA, 2017 ; Hsu et al., 2018). De futures recherches permettront d'identifier les leviers de l'efficacité du comité d'audit dans un contexte de plus en plus technique.

Références

Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., Rama, D. V. (2007). Corporate governance, audit quality, and the Sarbanes-Oxley Act: evidence from internal audit outsourcing. *The Accounting Review* 82 (4): 803-835.

Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F. (2010). Serving two masters: the association between audit committee internal oversight and internal audit activities. *Accounting Horizons* 24 (1): 1-24.

Abbott, L. J., Brown, V. L., Higgs, J. L. (2016). The effects of prior manager-auditor affiliation and PCAOB inspection reports on audit committee members' auditor recommendations. *Behavioural Research in Accounting* 28 (1): 1-14.

Adams, R. B., Ferreira, D. (2007). A theory of friendly boards. *Journal of Finance* 62: 217-250.

Adams, R. B., Ferreira, D. (2009). Women in the boardroom and their impact on governance and performance. *Journal of Financial Economics* 94 (2): 291–309.

AFEP-MEDEF. (2016). *Code de gouvernement des sociétés cotées révisé en novembre 2016, dit Code AFEP-MEDEF*.

Aguilera, R. V., Filatotchev, I., Gospel, H., Jackson, G. (2008). An organizational approach to comparative corporate governance: costs, contingencies, and complementarities. *Organization Science* 19 (3): 475-492.

Aldamen, H., Duncan, K., Kelly, S., McNamara, R., Nagel, S. (2012). Audit committee characteristics and firm performance during the global financial crisis. *Accounting and Finance* 52: 971-1000.

Aldamen, H., Hollindale, J., Ziegelmayer J. L. (2018). Female audit committee members and their influence on audit fees. *Accounting and Finance* 58: 57-89.

Anderson, U. L., Christ, M. H., Johnstone, K. M., Rittenberg, L. E. (2012). A post-SOX examination of factors associated with the size of internal audit functions. *Accounting Horizons* 26 (2): 167-191.

Archambeault, D. S., DeZoort, F. T., Hermanson, D. R. (2008). Audit committee incentive compensation and accounting restatements. *Contemporary Accounting Research* 25 (4): 965-992.

Baber, R. W., Krishnan, J., Zhang, Y. (2014). Investor perceptions of the earnings quality consequences of hiring an affiliated auditor. *Review of Accounting Studies* 19: 69-102.

Badolato, P. G., Donelson, D. C., Ege, M. (2014). Audit committee financial expertise and earnings management: the role of status. *Journal of Accounting and Economics* 58(2-3): 208-230.

Barua, A., Rama, D. V., Sharma, V. (2010). Audit committee characteristics and investment in internal auditing. *Journal of Accounting and Public Policy* 29: 503–513.

Baxter, P., Cotter, J. (2009). Audit committees and earnings quality. *Accounting and Finance* 49: 267-290.

Beasley, M. S., Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Neal, T. L. (2009). The audit committee oversight process. *Contemporary Accounting Research* 26 (1): 65–122.

Beattie, V., Fearnley, S., Tony, H. (2015). Auditor-client interactions in the changed UK regulatory environment – A revised grounded theory model. *International Journal of Auditing* 19: 15-36.

Beck, M. J., Mauldin, E. G. (2014). Who's really in charge? Audit committee versus CFO power and audit fees. *The Accounting Review* 89 (6): 2057-2085.

Bédard, J., Gendron, Y. (2010). Strengthening the financial reporting system: can audit committees deliver? *International Journal of Auditing* 14: 174-210.

Bertin, E., Godowski, C. (2012). Le processus global d'audit : source de développement d'une gouvernance cognitive? *Comptabilité Contrôle Audit* 28 (3): 145-184.

Bierstaker, J. L., Cohen, J. R., DeZoort, C. F., Hermanson, D. R. (2012). Audit committee compensation, fairness, and the resolution of accounting disagreements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (2): 131-150.

Bilal, Chen, S., Komal, B. (2018). Audit committee financial expertise and earnings quality: a meta-analysis. *Journal of Business Research* 84: 253-270.

Birnbaum, M. H., Stegner, S. E. (1979). Source credibility in social judgment: bias, expertise, and the judge's point of view. *Journal of Personality and Social Psychology* 37 (1): 48-74

Blue Ribbon Committee. (1999). *Report and recommandations of the Blue Ribbon Committee (BRC) on improving the effectiveness of corporate audit committee*. Stanford CT: Blue Ribbon Committee.

Böhm, F., Bollen, L. H., Hassink, H. F. (2013). Spotlight on the design of European audit committees: a comparative descriptive study. *International Journal of Auditing* 17 (2): 138-161.

Böhm F., Bollen, L. H., Hassink, H. F. (2016). Audit committee charter scope: determinants and effects on audit committee effort. *International Journal of Auditing* 20: 119-132.

Bolton, B. (2014). Audit committee performance: ownership vs. independence – did SOX get it wrong? *Accounting and Finance* 54: 83-112.

Boyd, B. (1990). Corporate linkages and organizational environment: a test of the resource dependence model. *Strategic Management Journal* 11: 419-430.

Boyle, D. M., DeZoort, F. T., Hermanson, D. R. (2015). The effects of internal audit report type and reporting relationship on internal auditors' risk judgments. *Accounting Horizons* 29(3): 695-718.

Brandes, P., Dharwadkar, R., Suh S. (2016). I know something you don't know !: the role of linking pin directors in monitoring and incentive alignment. *Strategic Management Journal* 37: 964-981.

Bronson, S. N., Carcello, J. V., Hollingsworth, C. W., Neal, T. L. (2009). Are fully independent audit committees really necessary? *Journal of Accounting and Public Policy* 28 (4): 265-280.

Brown-Liburd, H. L., Wright, A. M. (2011). The effect of past client relationship and strength of the audit committee on auditor negotiations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (4): 51-69.

Brown-Liburd H., Wright, A. M., Zamora, V. L. (2016). Manager's strategic reporting judgments in audit negotiations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 35 (1): 47-64.

Broye, G. (2009). Honoraires d'audit et comité d'audit: le cas de la France. *Comptabilité Contrôle Audit* 15 (1): 199-224.

Bruynseels, L., Cardinaels, E. (2014). The audit committee: management watchdog or personal friend of the CEO? *The Accounting Review* 89 (1): 113-145.

Bryan, D., Liu, M. H., Tiras S. L. (2013). Optimal versus suboptimal choices of accounting expertise on audit committees and earnings quality. *Review of Accounting Studies* 18: 1123-1158.

Burke, P. J. (1980). The self: measurement implications from a symbolic integrationist perspective. *Social Psychology Quaterly* 43: 18-29.

Cai, C. X., Hillier, D., Tian, G., Wu, Q. (2015). Do audit committees reduce the agency costs of ownership structure?. *Pacific-Basin Finance Journal* 35: 225-240.

Campbell, J. L., Hansen, J., Simon, C. A., Smith, J. L. (2015). Audit committee stock options and financial reporting quality after the Sarbanes-Oxley Act of 2002. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (2): 91-120.

Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Zhongxia, S. Y. (2011a). Corporate governance research in accounting and auditing: insights, practice implications, and future research directions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (3): 1-31.

Carcello, J. V., Neal, T. L., Palmrose, Z. V., Scholz S. (2011b). CEO involvement in selecting board members, audit committee effectiveness, and restatement. *Contemporary Accounting Research* 28 (2): 396-430.

Carver, B. T. (2014). The retention of directors on the audit committee following an accounting restatement. *Journal of Accounting and Public Policy* 33: 51-68.

Cassell, C. A., Myers, L. A., Schmardebeck, R., Zhou, J. (2018). The monitoring effectiveness of co-opted audit committees. *Contemporary Accounting Research* 35 (4): 1732-1765.

Chan, K. C., Li, J. (2008). Audit committee and firm value: evidence on outside top executives as expert-independent directors. *Corporate Governance: An International Review* 16: 16-31.

Chan, A. M., Liu, G., Sun, J. (2013). Independent audit committee members' board tenure and audit fees. *Accounting and Finance* 53: 1129-1147.

Chang, J. C., Sun, H. L. (2009). Cross-listed foreign firms' earnings informativeness, earnings management and disclosures of corporate governance information under SOX. *The International Journal of Accounting* 44 (1): 1-32.

Chen, F., Li, Y. (2013). Voluntary adoption of more stringent governance policy on audit committees: theory and empirical evidence. *The Accounting Review* 88 (6): 1939-1969.

Chen, J. F., Chou, Y. Y., Duh, R. R., Lin, Y. C. (2014). Audit committee director-auditor interlocking and perceptions of earnings quality. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 33 (4): 41-70.

Christ, M. H., Masli, A., Sharp, N. Y., Wood, D. A. (2015). Rotational internal audit programs and financial reporting quality: do compensating controls help? *Accounting, Organizations and Society* 44: 37-59.

Christopher, J., Sarens, G., Leung, P. (2009). A critical analysis of the independence of the internal audit function: evidence from Australia. *Accounting, Auditing, and Accountability Journal* 22 (2): 200-220.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A.M. (2008). Form versus substance: the implications for auditing practice and research of alternative perspectives on corporate governance. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 27 (2): 181–198.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2010). Corporate governance in the post-Sarbanes-Oxley era: auditors' experiences. *Contemporary Accounting Research* 27 (3): 751-786.

Cohen, J. R., Gaynor, L. M., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2011). The impact of auditor judgments of CEO influence on audit committee independence. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (4): 129-147.

Cohen, J. R., Hoitash, U., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2014). The effect of audit committee industry expertise on monitoring the financial reporting process. *The Accounting Review* 89 (1): 243-273.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2017). Enterprise risk management and the financial reporting process: the experience of audit committee members, CFOs, and external auditors. *Contemporary Accounting Research* 34 (2): 1178-1209.

Compernolle, T. (2009). La construction collective de l'indépendance du commissaire aux comptes : la place du comité d'audit. *Comptabilité Contrôle Audit* Décembre 2009: 91-116.

Compernolle, T. (2018). Communication of the external auditor with the audit committee: managing impressions to deal with multiple accountability relationships. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 31 (3): 900-924.

Compernolle, T., Richard, C. (2018). The audit committee as an interactive process: insights on the AC chairperson's power. *European Accounting Review* 27 (4): 623-647.

Contessotto, C., Moroney, R. (2014). The association between audit committee effectiveness and audit risk. *Accounting and Finance* 54: 393-418.

Crozier, M., Friedberg, E. (1980). *Actors and systems: the politics of collective action.* Chicago: University of Chicago Press.

Cullinan, C. P., Du H., Jiang W. (2010). Is compensating audit committee members with stock options associated with the likelihood of internal control weaknesses? *International Journal of Auditing* 14: 256-273.

D'Aveni, R. (1990). Top managerial status and organizational bankruptcy. *Organizational Science* 1: 121-142.

DeZoort, F. T, Hermanson, D. R, Houston, R. W. (2008). Audit committee member support for proposed audit adjustments: pre-SOX versus post-SOX judgements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 27 (1): 85-104.

Dhaliwal, D., Naiker, V., Navissi, S. (2010). The association between accruals quality and the characteristics of accounting experts and mix expertise on audit committees. *Contemporary Accounting Research* 27: 787-827.

DiMaggio, P.J., Powell, W.W. (1983). The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review* 4 (2): 147-160.

Ellwood, S., Garcia-Lacalle, J. (2016). Examining audit committees in the corporate governance of public bodies. *Public Management Review* 18 (8): 1138-1162.

Engel, E., Hayes, R. M., Wang, X., (2010). Audit committee compensation and the demand for monitoring of the financial reporting process. *Journal of Accounting and Economics* 49: 136-154.

Erkens, D. H., Bonner, S. E. (2013). The role of firm status in appointments of accounting financial experts to audit committees. *The Accounting Review* 88 (1): 107-136.

Fama, E. F., Jensen, M. C. (1983). Separation of ownership and control. *Journal of Law and Economics* 26 (2): 301-325.

Farber, D. B., Huang, S. X., Mauldin, E. (2018). Audit committee accounting expertise, analyst following, and market liquidity. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 33 (2): 174-199.

Fernandez Mendez, C., Pathan, S., Garcia, R. A. (2015). Monitoring capabilities of busy and overlap directors: evidence from Australia. *Pacific-Basin Finance Journal* 35: 444-469.

Festinger, L. (1957). *A theory cognitive dissonance*. Evanston, IL: Row, Peterson.

Fich, E. M., Shivdasani, A. (2007). Financial fraud, director reputation, and shareholder wealth. *Journal of Financial Economics* 86 (2): 306-336.

Finkelstein, S. (1992). Power in top management teams: dimensions, measurement, and validation. *Academy of Management Journal* 35 (3): 505-538.

French, J. R. P., Raven, B. (1959). The bases of social power. *Studies in Social Power*. (Ed, D. Cartwright.). Ann Arbor, MI: University of Michingan Press, 150-167.

Gal-Or, R., Hoitash, R., Hoitash, U. (2016). The efficacy of shareholder voting in staggered and non-staggered boards: the case of audit committee elections. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 35 (2): 73-95.

Gal-Or, R., Hoitash, R., Hoitash, U. (2018). Shareholder elections of audit committee members. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (4): 143-167.

Gao, H., Huang, J. (2018). The even-odd nature of audit committees and corporate earnings quality. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 33 (1): 98-122.

Garcia Osma, B., Noguer, B. G. (2007). The effect of the board composition and its monitoring committees on earnings management: evidence from Spain. *Corporate Governance: An International Review* 15 (6): 1413-1428.

Gebrayel, E., Jarrar, H., Salloum, C., Lefebvre, Q. (2018). Effective association between audit committees and the internal audit function and its impact on financial reporting quality: empirical evidence from Omani listed firms. *International Journal of Auditing* 22 (2): 197-213.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2013). The governance role of audit committees: reviewing a decade of evidence. *International Journal of Management Review* 15: 381-407.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2017). The impact of audit committee expertise on audit quality: evidence from UK audit fees. *The British Accounting Review* 49: 578-593.

Ghafran, C., Yasmin, S. (2018). Audit committee chair and financial reporting timeliness: a focus on financial, experiential and monitoring expertise. *International Journal of Auditing* 22 (1): 13-24.

Ghosh, A., Marra, A., Moon, D. (2010). Corporate boards, audit committees, and earnings management: pre and post-SOX evidence. *Journal of Business Finance and Accounting* 37 (9-10): 1145-1176.

Gibbons, D. E. (2004). Friendship and advice netorks in the context of changing professional values. *Administrative Science Quaterly* 49 (2): 238-262.

Goh, B. W. (2009). Audit committees, boards of directors, and remediation of material weaknesses in internal control. *Contemporary Accounting Research* 26 (2): 549-579.

Gold, A., Klynsmit, P., Wallage, P., Wright A. M. (2018). The impact of the auditor selection process and audit committee appointment power on investment recommendations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (1): 69-87.

Gul, F. A., Srinidhi, B., Ng, A. C., (2011). Does board gender diversity improve the informativeness of stock prices? *Journal of Accounting and Economics* 51 (3): 314-338.

Hambrick, D. C., Mason, P. A. (1984). Upper echelons: the organization as a reflection of its top managers. *Academy of Management Review* 9: 193-206.

Hammersley, J. S., Myers, L. A., Zhou, J. (2012). The failure to remediate previously disclosed material weaknesses in internal controls. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (2): 73-111.

Hamza, T., Mselmi, N. (2017). Corporate governance and equity prices: the effect of board of directors and audit committee independence. *Management International* 21 (2): 152-164.

He, X., Pittman, J., Rui, O. M., Wu, D. (2017). Do social ties between external auditors and audit committee members affect audit quality? *The Accounting Review* 92 (5): 61-87.

Hermalin, B. E., Weisbach, M. S. (1998). Endogenously chosen boards of directors and their monitoring of the CEO. *American Economic Review* 88: 96-118.

Hoitash, U., Hoitash, R., Bédard, J. (2009). Corporate governance and internal control over financial reporting: a comparison of regulatory regimes. *The Accounting Review* 84 (3): 839–867.

Hoitash, U., Hoitash, R. (2009). The role of audit committees in managing relationships with external auditors after SOX: evidence from the USA. *Managerial Auditing Journal* 24 (4): 368-397.

Hsu, P. H., Moore, J. A., Neubaum, D. O. (2018). Tax avoidance, financial experts on the audit committee, and business strategy. *Journal of Business Finance and Accounting* 45 (9-10): 1293-1321.

Hunton, J. E., Rose, J. M. (2011). Effects of anonymous whistle-blowing and perceived reputation. Threats on investigations of whistle-blowing allegations by audit committee members. *Journal of Management Studies* 48: 76-98.

IFA., KPMG. (Mars 2016). Rôle du comité d'audit en matière de cyber-sécurité.

IFA. (2017). Les travaux du club des présidents de comité d'audit. Le comité d'audit et les enjeux fiscaux.

Johnstone, K., Li, C., Hertz Rupley, K. (2011). Changes in corporate governance associated with the revelation of internal control material weaknesses and their subsequent remediation. *Contemporary Accounting Research* 28 (1): 331-383.

Jones, J. (1991). Earnings management during import relief investigations. *Journal of Accounting Research* 29 (2): 193-228.

Journal Officiel de la République Française. (2008). *Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux commissaires aux comptes*.

Journal Officiel de la République Française. (2011). *LOI n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle*.

Journal Officiel de l'Union Européenne (2006). *Directive 2006/43/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Journal Officiel de l'Union Européenne (2014). *Directive 2014/56/UE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Kachelmeier, S. J., Rasmussen, S. J., Schmidt, J. J. (2016). When do ineffective audit committee members experience turnover? *Contemporary Accounting Research* 33 (1): 228-260.

Kent, P., Routledge, J., Stewart, J. (2010). Innate and discretionary quality and corporate governance. *Accounting and Finance* 50: 171-195.

Keune, M. B., Johnstone, K. M. (2015). Audit committee incentives and the resolution of detected misstatements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (4): 109-137.

Khondkar, K., Robin, A., Suh, S. (2016). Board structure and audit committee monitoring: effects of audit committee monitoring incentives and board entrenchment on audit fees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 31 (2): 249-276.

Kim, S., Klein, A. (2017). Did the 1999 NYSE and NASDAQ listing standard changes on audit committee composition benefit investors? *The Accounting Review* 92 (6): 187-212.

KPMG. (Mai 2013). La pratique des comités d'audit en France et dans le monde. Enquête internationale. Résultats comparés France/Europe/Amérique du Nord/Monde.

KPMG. (Mars 2015). La pratique des comités d'audit en France et dans le monde. Enquête internationale.

Koh, P. S., LaPlante, S. K., Tong, Y. H. (2007). Accountability and value enhancement roles corporate governance. *Accounting and Finance* 47: 305-333.

Krishnan, G. V., Visvanathan, G., (2007). Reporting internal control deficiencies in the post Sarbanes-Oxley era: the role of auditors and Sarbanes-Oxley governance. *International Journal of Auditing* 11: 73-90.

Krishnan, G. V., Visvanathan, G. (2008). Does the SOX definition of an accounting expert matter? The association between audit committee directors' accounting expertise and accounting conservatism. *Contemporary Accounting Research* 25: 827-857.

Krishnan, G., Visvanathan, G. (2009). Do auditors price audit committee's expertise? The case of accounting versus nonaccounting financial experts. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 24 (1): 115-144.

Krishnan, J., Wen, Y., Zhao, Y. (2011). Legal expertise on corporate audit committees and financial reporting quality. *The Accounting Review* 86 (6): 2099-2130.

Lai, K. M., Gul F. A., Srinidhi B., Tsui J. S. (2017). Board gender diversity, auditor fees, and auditor choice. *Contemporary Accounting Research* 34 (3): 1681-1714.

Lanz, J. (2014). Cybersecurity governance: The role of the audit committee and the CPA. *The CPA Journal* November: 6-10.

Lary, A. K., Taylor, D. W. (2012). Governance characteristics and role effectiveness of audit committees. *Managerial Auditing Journal* 27: 237-254.

Laux, C., Laux, L. (2009). Board committees, CEO compensation, and earnings management. *The Accounting Review* 84: 869-891.

Lee, P. C. (2015). Problems of implementing audit committee and supervisory board simultaneously in China. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 30 (4): 509-528.

Lee, G., Fargher, N. (2013). Companies' use of whistle-blowing to detect fraud: an examination of corporate whistle-blowing policies. *Journal of Business Ethics* 114: 283-295.

Lee, G., Fargher, N. (2018). The role of the audit committee in their oversight of whistle-blowing. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (1): 167-189.

Lesage, C., & Wechtler, H. (2012). An inductive typology of auditing research. *Contemporary Accounting Research* 29 (2): 487-504.

Liao, C. H., Hsu, A. W. (2013). Common membership and effective corporate governance: evidence from audit and compensation committees. *Corporate Governance: An International Review* 21 (1): 79-92.

Lin, Y. C. (2018). The consequences of audit committee quality. *Managerial Auditing Journal* 33 (2): 192-216.

Lisic, L. L. (2014). Auditor-provided tax services and earnings management in tax expense: the importance of audit committees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 29 (3): 340-366.

Lisic, L. L., Neal, T. L., Zhang, I. X., Zhang, Y. (2016). CEO power, internal control quality, and audit committee effectiveness in substance versus in form. *Contemporary Accounting Research* 33 (3): 1199-1237.

Lisic, L. L., Myers, L., Seidel, T., Zhou, J. (2018). Does audit committee accounting expertise help to promote audit quality? Evidence from auditor reporting of internal control weaknesses. *Contemporary Accounting Research*, Forthcoming. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2948134

Liu, M. H., Tiras, S. L., Zhuang, Z. (2014). Audit committee accounting expertise, expectations management, and nonnegative earnings surprises. *Journal of Accounting and Public Policy* 33: 145-466.

MacGregor, J., (2012). Audit committee equity holdings, the risk of reporting problems, and the achievement of earnings thresholds. *Journal of Accounting and Public Policy* 31: 471-491.

Magilke, M. J., Mahyew, B. W., Pike, J. E. (2009). Are independent audit committee members objective? Experimental evidence. *The Accounting Review* 84 (6): 1959-1981.

Marra, A., Mazzola, P., Prencipe, A. (2011). Board monitoring and earnings management re- and post-IFRS. *The International Journal of Accounting* 46 (2): 205-230.

Marra, A., Mazzola, P. (2014). Is corporate board more effective under IFRS or "it's just an illusion?" *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 29 (1): 31-60.

Mat Zain, M., Subramaniam, N. (2007). Internal auditor perceptions on audit committee interactions: a qualitative study in Malaysian public corporations. *Corporate Governance: an International Review* 15 (5): 894-908.

Mitra, S., Hossain, M., Deis, D. R. (2007). The empirical relationship between ownership characteristics and audit fees. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 28: 257-285.

Muravyev, A., Talavera, O., Weir, C. (2016). Performance effects of appointing other firms' executive directors to corporate boards: an analysis of UK firms. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 46: 25-45.

Naiker V., Sharma, D. S. (2009). Former audit partners on the audit committee and internal control deficiencies. *The Accounting Review* 84 (2): 559–587.

Naiker, V., Sharma, D. S., Sharma, V. D. (2013). Do former audit firm partners on audit committees procure greater nonaudit services from the auditor? *The Accounting Review* 88 (1): 297-326.

Narayanaswamy, R., Raghunandan, K., Rama, D.V. (2015). Satyam failure and changes in Indian audit committees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 30 (4): 529-540.

Norman, C. S., Rose, A. M., Rose, J. M. (2010). Internal audit reporting lines, fraud risk decomposition, and assessments of fraud risk. *Accounting, Organizations and Society* 35: 546-557.

Persellin, J. S. (2013). The influence of PCAOB inspections on audit committee member's judgments. *Behavioral Research in Accounting* 25 (2): 97-114.

Pfeffer, J., Salancik, G. (1978). *The external control of organizations: a resource dependence perspective*. New York, NY: Harper & Row.

Piot, C., Janin, R. (2007). External auditors, audit committees and earnings management in France. *European Accounting Review* 16 (2): 429-454.

Piot, C., Kermiche, L. (2009). A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique. *Comptabilité Contrôle Audit* Décembre 2009: 9-54.

Pomeroy, B., Thornton D. B. (2008). Meta-analysis and the accounting literature: the case of audit committee independence and financial reporting quality. *European Accounting Review* 17 (2): 305-330.

Pomeroy, B. (2010). Audit Committee member investigation of significant accounting decisions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 29 (1): 173-205.

Poretti, C., Schatt, A., Bruynseels, L. (2018). Audit committees' independence and the information content of earnings announcements in Western Europe. *Journal of Accounting Literature* 40: 29-53.

Public Company Auditing Oversight Board. (2004). *An audit of internal control over financial reporting performed in conjunction with an audit of financial statements*. Auditing standard No.2 Washington D.C: PCAOB.

Pucheta-Martinez, M. C., De Fuentes, C. (2007). The impact of audit committee characteristics on the enhancement of the quality of financial reporting: an empirical study in the Spanish context. *Corporate Governance: An International Review* 15 (6): 1394-1412.

Rickling, M. F., Sharma, D. S. (2017). Audit committee cash compensation and propensity of firms to beat earnings by a large margin: Conditional effects of CEO power and agency risks. *International Journal of Auditing* 21 (3): 304-323.

Rizzotti, D., Greco, M. A. (2013). Determinants of board of statutory auditor and internal control committee diligence: a comparison between audit committee and the corresponding Italian committees. *The International Journal of Accounting* 48: 84-110.

Rose, A. M., Rose, J. M., Dibben, M. (2010). The effects of trust and management incentives on audit committee judgments. *Behavioral Research in Accounting* 22 (2): 87-103.

Rose, A. M., Rose, J. M., Norman, C. S. (2013). Is the objectivity of internal audit compromised when the internal audit function is a management training ground? *Accounting and Finance* 59: 1001-1019.

Rubin, J. Z., Brown, B. (1975). *The social psychology of bargaining and negotiations*. New York, NY: Academic.

Sarens, G., De Beelde, I., Everaert, P., (2009). Internal audit: a comfort provider to the audit committee. *The British Accounting Review* 41 (2): 90-106.

Sarens, G., Abdolmohammadi, M. J. (2011). Monitoring effects of the internal audit function: agency theory versus other explanatory variables. *International Journal of Auditing* 15: 1-20.

Schiehll, E., Martins, H. C. (2016). Cross-national governance research: a systematic review and assessment. *Corporate Governance: An International Review* 24 (3): 181-199.

Schmidt, J., Wilkins, M. S. (2013). Bringing darkness to light: the influence of auditor quality and audit committee expertise on the timeliness of financial statement restatement disclosures. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 32 (1): 221-244.

Schmidt, B. (2015). Costs and benefits of friendly boards during mergers and acquisitions. *Journal of Financial Economics* 117 (2): 424-447.

Securities and Exchange Commission. (2002). *Sarbanes-Oxley Act.* *https://www.sec.gov/about/laws/soa2002.pdf*

Securities and Exchange Commission. (2003). *Disclosure required by sections 406 and 407 of the Sarbanes Oxley Act of 2002*. http://www.sec.gov/rules/33-8177.htm

Sharma, V. D., Iselin, E. R. (2012). The association between audit committee multiple-directorships, tenure, and financial misstatements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (3): 149-175.

Sharma, V. D., Kuang, C. (2014). Voluntary audit committee characteristics, incentives and aggressive earnings management: evidence from New-Zealand. *International Journal of Auditing* 18: 76-89.

Srinidhi, B., Gul, F. A., Tsui, J. (2011). Female directors and earnings quality. *Contemporary Accounting Research* 28 (5): 1610-1644.

Stewart, J., Munro, L. (2007). The impact of audit committee existence and audit committee meeting frequency on the external audit: perceptions of Australian auditors. *International Journal of Auditing* 11: 51-69.

Sultana, N. (2015). Audit committee characteristics and accounting conservatism. *International Journal of Auditing* 19: 88-102.

Sultana, N., Van Der Zahn J.-L. (2015). Earnings conservatism and audit committee financial expertise. *Accounting & Finance* 55: 279-310.

Sultana, N., Singh, H., Van Der Zahn J.-L. (2015). Audit committee characteristics and audit report lag. *International Journal of Auditing* 19: 72-87.

Sun, J., Liu, G., Lan, G. (2011). Does female directorship on independent audit committees constrain earnings management? *Journal of Business Ethics* 99 (3): 369-382.

Tanyi, P. N., Smith, D. B. (2015). Busyness, expertise, and financial reporting quality of audit committee chairs and financial experts. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (2): 59-89.

Turley, S., Zaman, M. (2007). Audit committee effectiveness: informal processes and behavioural effects. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 20 (5): 765-788.

Vafeas, N., Waegelein, J. F. (2007). The association between audit committees, compensation incentives, and corporate audit fees. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 28: 241-255.

Westphal, J. D., Zajac, E. (1995). Who shall govern? CEO/board power, demographic similarity, and new director selection. *Administrative Science Quarterly* 40 (1): 60-83.

Wilbanks, R. M., Hermanson, D. R., Sharma, V. D. (2017). Audit committee oversight of fraud risk: the role of social ties, professional ties, and governance characteristics. *Accounting Horizons* 31 (3): 21-38.

Woidtke, T., Yeh, Y. H. (2013). The role of audit committee and the informativeness of accounting earnings in East Asia. *Pacific-Basin Finance Journal* 23: 1-24.

Wu, J., Habib, A., Weil, S., Wild S. (2018). Exploring the identity of audit committee members of New Zealand listed companies. *International Journal of Auditing* 22 (2): 164-184.

Zajac, E. J., Westphal, J. D. (1996). Who shall succeed? How CEO/Board preferences and power affect the choice of new CEOs. *Academy of Management Journal* 39 (1): 64-90.

Zalata, A. M., Tauringana, V., Tingbani, I. (2018). Audit committee financial expertise, gender, and earnings management: does gender of the financial expert matter? *International Review of Financial Analysis* 55: 170-183.

Zaman, M., Hudaid, M., Haniffa, R. (2011). Corporate governance quality, audit fees, and non-audit services fees. *Journal of Business Finance and Accounting* 38: 165-197.

Zhang, Y., Zhou, J., Zhou, N. (2007). Audit committee quality, auditor independence and internal control weaknesses. *Journal of Accounting and Public Policy* 26: 300–327.

Article 2 : Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et honoraires d'audit

Résumé : Cette étude examine la relation entre la dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et les honoraires d'audit. En supposant que l'ancienneté des membres du comité d'audit porte atteinte à leur indépendance et leur objectivité, nous suggérons que le renouvellement des membres du comité d'audit favorise une meilleure efficacité du comité pour assurer la qualité du contrôle de l'information financière. Nous étudions en particulier dans quelle mesure la nature de l'évolution de la composition du comité d'audit après un renouvellement impacte la qualité de l'audit externe. Sur un échantillon composé de 198 sociétés cotées sur le SBF 120 entre 2007 et 2016, nous mettons en évidence que l'ajout d'au moins un nouveau membre renforçant le comité d'audit est associé à des honoraires d'audit plus élevés. Nous trouvons également que l'ajout d'au moins une nouvelle femme entraine une meilleure qualité de l'audit externe. Toutefois, nous ne trouvons pas que le renouvellement en faveur d'une plus grande expertise comptable et financière ainsi que d'une plus grande indépendance impacte le montant des honoraires d'audit.

Mots-clés : comités d'audit – honoraires d'audit – renouvellement – composition

Sommaire

Article 2 : Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit et honoraires d'audit **68**

Introduction 69

1- Développement des hypothèses 71

2- Méthodologie 78

3- Statistiques descriptives et résultats 83

4- Conclusion 96

Cet article a été présenté lors du **40ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité** 2019 des 20, 21 et 22 mai 2019 à Paris, ainsi que lors de la **18ème Conférence Internationale de Gouvernance** 2019 se tenant les 23 et 24 mai 2019 à Bruxelles.

Introduction

Le comité d'audit joue un rôle central pour garantir la qualité de l'information financière, et constitue de ce fait un mécanisme de gouvernance dont l'efficacité est primordiale pour sauvegarder l'intérêt des parties prenantes de l'entreprise. De nombreux travaux ont ainsi cherché à déterminer si l'efficacité du comité d'audit avait un effet sur le processus de reporting financier, dans la mesure où un comité efficace est susceptible de jouer un rôle plus actif de contrôle et de surveillance (Piot et Kermiche, 2009 ; Bédard et Gendron, 2010 ; Carcello et al., 2011a ; Ghafran et O'Sullivan, 2013). En particulier, plusieurs études mettent en évidence l'incidence de l'efficacité du comité sur la qualité de l'audit externe, appréhendée par le montant des honoraires d'audit. Un comité d'audit efficace est susceptible de demander un audit externe plus poussé pour assurer la fiabilité de l'information financière, se traduisant par des honoraires plus élevés. Se pose toutefois la question récurrente des facteurs contribuant à l'efficacité du comité, à travers les caractéristiques de ses membres et la nature de sa composition. Nous proposons dans cet article d'examiner de façon approfondie l'incidence de l'évolution de cette composition sur l'efficacité du comité dans son interaction avec l'auditeur externe.

La directive européenne de 2014, transposée en France en 2016, a imposé une rotation des cabinets d'audit en sus de la rotation obligatoire des associés signataires. Cette règlementation répond à une volonté de renforcer la qualité de l'audit en garantissant l'indépendance des auditeurs. Nous suggérons que la question de la rotation se pose également pour les membres du comité d'audit, dans la mesure où un renouvellement des membres peut avoir une influence sur l'efficacité du comité. En effet, le nombre d'années passées par les administrateurs au sein du comité d'audit peut conduire à une acquisition de connaissances sur la société et son environnement, les rendant plus efficaces dans leur mission de surveillance des états financiers. Toutefois, une présence longue au sein du comité peut réduire l'indépendance de ces membres, et diminuer leur niveau d'exigence vis-à-vis de l'auditeur externe (Ghafran et O'Sullivan, 2013). A ce titre, le renouvellement du comité peut garantir une indépendance renforcée et une meilleure qualité de contrôle. De plus, le renouvellement est susceptible d'impliquer l'apport d'une compétence nouvelle. Nous pouvons donc nous attendre à ce qu'une dynamique de renouvellement impacte favorablement la qualité de l'audit externe. Par ailleurs, au-delà de la dynamique de renouvellement en elle-même, la nature de l'évolution de la composition du comité d'audit

induite par cette rotation peut affecter la qualité de l'audit externe. En cohérence avec la littérature sur les comités d'audit, nous nous attendons à ce qu'un renouvellement en faveur de membres indépendants et experts implique une compétence supplémentaire au sein du comité et renforce ainsi son efficacité, affectant positivement la qualité de l'audit. De même, nous supposons que le renouvellement en faveur de membres féminins conduit à une diversité de points de vue et de sensibilité améliorant le fonctionnement du comité d'audit, et entrainant des honoraires d'audit plus élevés. La féminisation du comité d'audit est une évolution dont il est nécessaire de comprendre les enjeux, dans un contexte où la diversité de genre au sein des organes de gouvernance est au cœur du débat public.

A notre connaissance, aucune étude n'a analysé l'impact de la dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit sur la qualité de l'audit externe. Quelques rares études examinent l'effet d'une rotation sur la qualité de l'information financière suite à une défaillance, comme la divulgation d'une faiblesse de contrôle interne (Johnstone et al., 2011). Mais la dynamique des choix effectués par les entreprises pour faire évoluer leur comité et les conséquences de ces choix restent méconnus dans la littérature. Pourtant, une telle approche nous paraît fondamentale, afin notamment d'apprécier dans quelle mesure une réglementation concernant le renouvellement peut contribuer à améliorer la gouvernance des entreprises. Dans leur revue de littérature, Carcello et al. (2011a) appelaient déjà de leurs vœux des travaux de recherche permettant de comprendre comment les changements dans les caractéristiques de gouvernance impliquent des modifications au niveau de la qualité de l'information financière. Cet article vise à combler ce manque, en apportant une contribution originale sur la dynamique des choix de gouvernance et ses implications.

Cette étude porte sur un échantillon de 198 sociétés qui ont été cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre 2007 et 2016, correspondant à 1 493 firmes-années. Nous mettons en évidence que l'ajout d'un nouveau membre au sein du comité d'audit est associé modérément (seuil de 10%) à des honoraires d'audit plus élevés, suggérant que l'apport de nouvelles compétences et le gain d'indépendance induits par cette évolution renforcent l'efficacité du comité au regard de la qualité de l'audit externe. Concernant l'évolution de la composition du comité suite au renouvellement, nous mettons en exergue que le renouvellement en faveur de membres indépendants et d'experts au comité n'a pas d'impact sur les honoraires d'audit. Ces résultats peuvent s'expliquer par la règlementation en vigueur qui impose la présence d'indépendants et d'experts au sein du comité. L'arrivée de tels profils n'apparait pas comme un marqueur de qualité différenciée. En revanche, l'ajout d'au moins une nouvelle femme au

sein du comité d'audit permet d'améliorer son efficacité à travers une meilleure qualité de l'audit externe. Une plus grande diversité de genre renforce l'efficacité du comité et son exigence d'un audit externe plus poussé. Ainsi, le genre semble être un élément discriminant dans la dynamique de renouvellement des membres du comité pour plus d'efficacité. Le choix de nommer un membre féminin au comité est une décision forte prise par l'entreprise dans un contexte où la féminisation des organes de gouvernance est au cœur des préoccupations des entreprises et des régulateurs.

Cet article est organisé de la manière suivante. La partie 1 expose notre cadre théorique et le développement de nos hypothèses. La partie 2 présente notre méthodologie, l'échantillon sélectionné ainsi que les variables utilisées. La partie 3 propose une analyse de nos résultats. Enfin, nos conclusions sont présentées dans la dernière partie.

1- Développement des hypothèses

Depuis l'ordonnance de 2008, le comité d'audit est obligatoire en France pour les sociétés cotées sur un marché règlementé. Le comité d'audit est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière. Il se doit également de suivre la réalisation de la mission de l'auditeur externe, de s'assurer de son indépendance (Article L823-19 du Code de Commerce) en validant le montant des honoraires d'audit et des prestations non-audit, et est responsable du processus de sélection et de renouvellement de l'auditeur externe (Journal Officiel de la République Française, 2016). Le comité d'audit occupe donc une place centrale dans le suivi de la mission de l'auditeur externe.

1.1. Dynamique de renouvellement au sein du comité d'audit et honoraires d'audit

La majorité des études sur la rotation au sein du comité d'audit analyse l'impact d'une défaillance des états financiers sur le renouvellement des membres du comité d'audit. Ainsi, lorsqu'une fraude financière est révélée, les membres du comité d'audit sont susceptibles de perdre des positions d'administrateurs dans d'autres conseils (Fich et Shivdasani, 2007). Johnstone et al. (2011) montrent en particulier que la divulgation d'une faiblesse de contrôle

interne est associée à un renouvellement important des membres du comité d'audit. De plus, une amélioration dans la composition du comité d'audit après le renouvellement est associée à une meilleure correction des faiblesses de contrôle interne. Ainsi, la survenance d'un évènement négatif sur les états financiers conduit les entreprises à renouveler leur comité d'audit, et une rotation en faveur d'un comité plus efficace favorise un contrôle interne de meilleure qualité.

Toutefois, deux études récentes viennent nuancer cet argument d'efficience en faveur d'une gouvernance optimale. En effet, Carver (2014) démontre que le renouvellement des membres du comité d'audit suite à un retraitement comptable est davantage lié à l'influence du dirigeant qu'aux compétences des membres composant le comité d'audit. Ainsi, le dirigeant a la capacité d'interférer dans la décision de renouvellement du comité, notamment pour maintenir un contrôle significatif sur ses membres. De même pour Kachelmeier et al. (2016), les actions de correction au niveau de la composition du comité d'audit ne sont pas tant guidées par une inefficacité du comité d'audit dans son rôle de supervision, que par la façon dont cette inefficacité est perçue. Autrement dit, la volonté de préserver au travers du comité d'audit l'image d'une supervision efficace et de maintenir une légitimé peut être aussi importante que celle de préserver un contrôle efficace en soi.

Ces études se concentrent sur le processus de renouvellement du comité d'audit suite à une défaillance, et n'envisagent donc que partiellement la dynamique de renouvellement au sein du comité d'audit et son impact sur la qualité des contrôles.

Un comité d'audit qui n'est pas régulièrement renouvelé, se caractérise par l'ancienneté de ses membres. Or certaines études mettent en avant que l'ancienneté des membres du comité permet une accumulation de connaissances sur la société et son environnement ainsi que sur son système de contrôle interne (Vafeas, 2003). Cet argument a été vérifié par certaines études qui mettent en évidence que l'ancienneté des membres du comité d'audit est associée à des contrôles plus étendus sur les états financiers (Sultana et al., 2019) et à une meilleure qualité des résultats (Ghosh et al., 2010 ; Dhaliwal et al., 2010 ; Sultana, 2015). De plus, l'ancienneté des membres du comité d'audit leur confère une expérience qui donne une assurance à l'auditeur externe sur la fiabilité des contrôles et lui permet de réduire l'étendue du contrôle d'audit et *in fine* le montant des honoraires d'audit (Chan et al., 2013).

Toutefois, un argument inverse peut être avancé. Les membres du comité d'audit ayant siégé de nombreuses années comme administrateurs peuvent être sujets à une perte d'indépendance

et d'objectivité. Les membres du comité d'audit disposant d'une grande ancienneté risqueraient de tisser des liens avec les dirigeants, de perdre leur efficacité (Vafeas, 2003) et de réduire les contrôles mis en place pour surveiller les états financiers. Cet argument est validé par Sharma et Iselin (2012) qui montrent que l'ancienneté des membres du comité est associée positivement aux irrégularités comptables. Le renouvellement des membres du comité d'audit permet alors de pallier à cette perte d'indépendance.

De plus, selon la théorie de la dépendance envers la ressource (Pfeffer et Salancik, 1978), considérant les administrateurs comme des apporteurs de connaissances et de ressources, l'ajout d'un nouveau membre au comité d'audit peut traduire l'apport d'une compétence nouvelle, conduisant à une efficacité renforcée du comité d'audit. Cette efficacité en termes de gouvernance peut amener le comité à demander un audit plus poussé afin d'obtenir l'assurance d'une meilleure qualité de l'information financière, se traduisant par des honoraires d'audit plus élevés (Vermeer et al., 2009 ; Zaman et al., 2011). Ainsi en supposant que la nomination d'un nouveau membre apporte des compétences nouvelles, un gain d'indépendance et donc plus d'efficacité, nous proposons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1: La nomination d'un ou plusieurs membres au sein du comité d'audit affecte positivement le montant des honoraires d'audit

1.2. Nature de l'évolution de la composition du comité d'audit et honoraires d'audit

Au-delà de la dynamique de renouvellement en elle-même, se pose la question de la nature de l'évolution de la composition du comité induite par ce renouvellement sur la qualité de l'audit externe. Plusieurs études mettent en évidence l'impact de la composition du comité sur la qualité de l'audit externe en examinant l'importance des honoraires d'audit. Elles montrent l'incidence sur les honoraires de l'indépendance et de l'expertise des membres du comité (Abbott et al., 2003 ; Goodwin-Stewart et Kent, 2006 ; Vafeas et Waegelein, 2007 ; Broye, 2009, Krishnan et Visvanathan, 2009 ; Hoitash et Hoitash, 2009 ; Zaman et al., 2011 ; Loukil, 2014 ; Ghafran et O'Sullivan, 2017), ainsi que l'incidence du genre (Lai et al., 2017). Toutefois, en observant la composition du comité, ces études négligent l'incidence de la dynamique de renouvellement des compétences et de la diversité de genre au sein du comité, et l'incidence d'une telle dynamique sur la qualité de l'audit externe. Ainsi, dans une approche dynamique, nous nous demandons dans quelle mesure le renouvellement des

caractéristiques du comité d'audit, en termes d'indépendance, d'expertise, ou de genre, affecte la qualité de l'audit externe.

1.2.1. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur de membres indépendants

L'indépendance des membres du comité d'audit est gage de leur objectivité et de la qualité des contrôles mis en place sur les états financiers. Ces administrateurs, dépourvus de liens avec la direction, sont susceptibles de défendre efficacement les intérêts des actionnaires, en s'opposant notamment aux dirigeants en cas de déviance. Ainsi aux Etats-Unis, la loi SOX impose l'indépendance totale du comité d'audit. En Europe, la directive européenne de 2006 (transposée en France en 2008) rend obligatoire la présence d'au moins un membre indépendant au sein du comité. Cette obligation est étendue par la directive européenne de 2014 exigeant que le comité d'audit soit composé d'un président indépendant ainsi que la majorité des membres. Dans le contexte français, les sociétés cotées se doivent d'avoir un comité d'audit composé uniquement de membres non-exécutifs. Toutefois, le code AFEP-MEDEF (2008 actualisé en 2018) recommande que le comité soit composé d'au minimum 2/3 de membres indépendants.

L'indépendance des membres du comité d'audit permet de renforcer l'objectivité et l'efficacité du comité. Ces membres mettent alors en place des contrôles plus étendus sur les états financiers afin d'obtenir plus d'assurance sur la fiabilité de l'information financière et de limiter les risques de défaillance financière (Abbott et al., 2003 ; Vafeas et Waegelein, 2007 ; Broye, 2009 ; Zaman et al., 2011 ; Loukil, 2014). Ainsi, la nomination d'un nouveau membre indépendant devrait renforcer l'objectivité et l'efficacité du comité d'audit, conduisant à des contrôles plus étendus sur les états financiers notamment à travers un audit externe plus poussé.

Nous émettons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse 2: La nomination d'un (ou plusieurs) membre(s) indépendant(s) au sein du comité d'audit affecte positivement le montant des honoraires d'audit.

1.2.2. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur d'experts en comptabilité ou en finance

L'expertise en comptabilité ou en finance des membres du comité d'audit est primordiale dans la mise en place de contrôles efficaces, permettant de garantir la qualité de l'information financière. Aux Etats-Unis, la loi SOX (2002) a rendu obligatoire la présence d'au moins un expert financier au sein du comité, cette expertise étant définie par la démonstration de compétences en comptabilité. Cette définition a été élargie un an plus tard en y incluant des compétences financières et de supervision (SEC, 2003). En Europe, la présence d'au moins un membre compétent en matière financière et/ou comptable est devenue obligatoire avec la directive européenne de 2006, transposée en France en 2008. La transposition de la directive européenne de 2014 élargit cette définition aux compétences relatives à l'audit légal.

Dans la littérature, une distinction est faite entre les experts en comptabilité et les experts en finance. Les experts en comptabilité, tels que les auditeurs, experts-comptables ou directeurs financiers, sont supposés détenir des compétences particulières sur l'établissement des états financiers, l'audit des comptes ainsi que sur la règlementation comptable en vigueur, leur permettant de détecter les anomalies financières (Krishnan et Visvanathan, 2008 ; Dhaliwal et al., 2010 ; Cohen et al., 2014), d'encourager les dirigeants à les corriger (Keune et Johnstone, 2012), d'assurer la qualité du contrôle interne (Hoitash et al., 2009) et de renforcer les contrôles sur les comptes (Cohen et al., 2014). Ainsi, la nomination d'experts en comptabilité permet l'apport de compétences nouvelles au comité d'audit concernant l'établissement des états financiers, l'audit des comptes ou encore la règlementation comptable en place. L'apport de nouvelles compétences techniques entraine une meilleure efficacité du comité d'audit qui met en œuvre des contrôles plus adaptés sur les états financiers.

Les experts en finance, tels que les analystes financiers ou directeurs des investissements, ne disposent pas d'une expertise en comptabilité, mais détiennent des connaissances pointues dans l'estimation des bénéfices des entreprises ainsi que sur leur environnement, leur permettant d'analyser au mieux les stratégies mises en place (Dhaliwal et al., 2010). D'après la théorie de la dépendance envers la ressource (Pfeffer et Salancik, 1978), les experts en finance détenant des connaissances sur l'activité économique et les risques de l'entreprise vont pouvoir évaluer si les méthodes comptables mises en place traduisent la réalité économique des opérations pour une meilleure qualité de l'information financière (Cohen et al., 2008). Ces experts en finance peuvent compléter les compétences techniques des experts en comptabilité pour une meilleure efficacité du comité d'audit. Ainsi, la nomination

d'experts en finance entraine l'apport de compétences nouvelles d'interprétation et de traduction économique des états financiers conduisant à une plus grande efficacité du comité d'audit et *in fine* à une meilleure qualité de l'information financière et du système de contrôle interne (Goh, 2009 ; Dhaliwal et al., 2010).

Ainsi, l'apport de nouvelles compétences comptables ou financières conduit à une meilleure connaissance des risques qui pèsent sur la qualité de l'information financière et entraine un audit externe plus poussé permettant d'obtenir plus d'assurance (Goodwin-Stewart et Kent, 2006 ; Hoitash et Hoitash, 2009 ; Ghafran et O'Sullivan, 2017). De plus, le renouvellement en faveur de nouveaux membres experts peut entrainer davantage de pratiques conservatrices (Krishnan et Visvanathan, 2008 ; Sultana et Van der Zahn, 2015) et un renforcement des contrôles sur les comptes, ces membres cherchant à protéger leur réputation et à limiter les risques de défaillances sur les états financiers (Hoitash et Hoitash, 2009).

Ainsi, nous proposons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 3(a): La nomination d'un (ou plusieurs) expert(s) en comptabilité au sein du comité d'audit affecte positivement le montant des honoraires d'audit

Hypothèse 3(b): La nomination d'un (ou plusieurs) expert(s) en finance au sein du comité d'audit affecte positivement le montant des honoraires d'audit

1.2.3. Renouvellement des membres du comité d'audit en faveur de femmes

Plusieurs travaux suggèrent que la présence de femmes au sein des conseils d'administration renforce l'efficacité du conseil dans son rôle de surveillance des actions managériales. Selon Adams et Ferreira (2009), les administratrices sont plus exigeantes et assidues que les hommes dans la mise en place de contrôle rigoureux. Certaines études décrivent une sensibilité éthique plus développée des femmes par rapport aux hommes, les rendant particulièrement hostiles aux comportements opportunistes (Sun et al., 2011 ; Allemand et al., 2017). Elles paraissent également faire preuve d'une plus grande sensibilité aux risques, avec un souci particulier porté à la réputation du conseil (Fama et Jensen, 1983).

De plus, une plus grande mixité peut favoriser une diversité de points de vue, permettant de traiter un plus grand nombre de sujets, de conduire à des discussions plus étayées et à une meilleure communication (Sultana et al., 2015). Au final, cette mixité permet d'améliorer la qualité de l'information mise à disposition du conseil d'administration et de renforcer sa capacité de contrôle (Gul et al., 2011 ; Srinidhi et al., 2011). Le dirigeant sera alors amené à

mieux justifier ses choix, réduisant ainsi les risques de pratiques frauduleuses et de manipulations comptables (Sultana et al., 2015 ; Zalata et al., 2018). La diversité de genre au sein du conseil peut notamment impacter le comportement du dirigeant masculin en atténuant sa sur-confiance (Chen et al., 2019).

L'influence de la mixité au sein des comités d'audit reste en revanche peu étudiée dans la littérature, et les résultats restent contrastés. Certaines études ne trouvent pas d'impact significatif de la présence de femmes au sein du comité sur la qualité de l'audit externe (Sultana et al., 2015 ; Sultana et al., 2019), ni sur le niveau de manipulation comptable (Sun et al., 2011). Toutefois, Zalata et al. (2018) montrent que les experts financiers féminins du comité sont associés à une moindre gestion du résultat, tandis que les experts masculins ne sont pas associés au niveau de manipulation comptable. Lai et al. (2017) montrent que les entreprises ayant nommé au moins une femme dans leur comité d'audit paient 8% d'honoraires d'audit supplémentaires, et ont 7% plus de chance de choisir un auditeur spécialisé, que les entreprises dont le comité est entièrement masculin. Ces résultats, tout comme ceux d'Aldamen et al. (2018), suggèrent que la présence de femmes dans le comité implique plus d'efforts et d'expertise demandés à l'auditeur externe, et donc une meilleure qualité d'audit. La diversité de genre apparaît ainsi accroître le rôle de surveillance du comité.

Nous supposons donc que la nomination de femmes au sein du comité d'audit renforce la demande d'un audit externe plus poussé pour limiter les risques de défaillance (Lai et al., 2017 ; Aldamen et al., 2018). Un renforcement de la représentation des femmes au sein du comité pourrait en particulier leur permettre d'avoir plus de poids dans la prise de décision, et d'imposer leur demande de contrôles renforcés sur les états financiers (Sun et al., 2011 ; Sultana et al., 2015).

Dans le contexte français, la présence de femmes au sein du conseil d'administration fait l'objet d'une obligation légale depuis la loi Copé-Zimmermann de 2011. Cette loi, imposant une proportion de 40% de femmes au sein des conseils d'administration à compter de 2017, a contribué à un accroissement considérable de la mixité au sein des conseils. Nous nous attendons à ce que cette évolution impacte le renouvellement des comités d'audit, et que ce renouvellement affecte la qualité de l'audit externe.

Nous proposons ainsi l'hypothèse suivante :

Hypothèse 4: La nomination d'une (ou plusieurs) femme(s) au sein du comité d'audit affecte positivement le montant des honoraires d'audit.

2- Méthodologie

2.1. L'échantillon

Notre échantillon a été défini sur la base de 242 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre le 01 janvier 2007 et le 31 décembre 2016[16]. Les données comptables ont été extraites des bases de données *Amadeus* et *Bloomberg* ainsi que des rapports annuels des sociétés. Certaines variables de gouvernance ont été collectées à partir de la base de données *NRG Metrics*. Les variables propres au comité d'audit ont été collectées manuellement à partir des documents de référence publiés par les sociétés sélectionnées. Après élimination des sociétés financières, des sociétés à activités bancaires et assurance et des sociétés pour lesquelles les données n'étaient pas disponibles ou manquantes, notre échantillon est constitué de 198 sociétés et 1 493 firmes-années observées sur la période 2008 à 2016[17].

2.2. Les variables

2.2.1. Les honoraires d'audit

Les honoraires d'audit correspondent aux honoraires relatifs à la certification des comptes et aux missions accessoires d'audit publiés dans les rapports annuels sous la rubrique « Honoraires des commissaires aux comptes ». Ne sont pas pris en considération les honoraires liés à d'autres services (qui peuvent concerner les prestations juridiques, fiscales ou sociales fournies par l'auditeur externe) et qui sont relatifs aux honoraires « non-audit » (Broye, 2009). La variable dépendante de notre modèle correspond au logarithme des honoraires d'audit, nommée LOG HONORAIRES.

[16] La constitution d'un comité d'audit pour les sociétés cotées sur un marché règlementé a été imposée en France en 2008 par la transposition de la directive européenne de 2006. Un grand nombre d'entreprises ont toutefois anticipé cette loi dès 2007, ce qui nous permet d'intégrer cette année d'observation.

[17] Notre période d'étude s'étend de 2008 à 2016 en raison de la définition de nos variables relatives à la rotation des membres du comité, ces dernières reposant sur la variation du nombre de membres entre t-1 et t.

2.2.2. Dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit

Pour comprendre la dynamique de renouvellement au sein du comité d'audit, nous définissons trois variables. La première variable AJOUT MEMBRES est codée 1 si au moins un nouveau membre s'ajoute aux membres existants du comité d'audit en t, sinon 0. La deuxième variable REMPLACEMENT MEMBRES est codée 1 lorsqu'un nouveau membre est nommé en remplacement d'un autre membre qui quitte le comité en t, sinon 0. Ces deux variables correspondent à la nomination de nouveau(x) membre(s), mais il nous a semblé judicieux d'examiner séparément les cas où une nouvelle compétence est ajoutée au groupe existant, des cas où une nouvelle compétence en remplace une autre. La troisième variable DEPART MEMBRES est codée 1 lorsqu'un membre au moins quitte le comité d'audit et n'est pas remplacé en t, sinon 0. La variable omise concerne les cas où il n'y a aucune rotation en t.

2.2.3. Evolution de la composition du comité d'audit lors du renouvellement

Afin de mesurer la dynamique de renouvellement selon les caractéristiques des individus, nous déclinons notre analyse en tenant compte des caractéristiques d'indépendance, d'expertise, et de genre des membres nommés.

Ainsi, une première variable AJOUT INDEPENDANTS est codée 1 lorsqu'au moins un nouveau membre indépendant s'ajoute aux membres existants du comité d'audit ou vient en remplacement d'un membre non-indépendant en t, sinon 0. Cette variable traduit le fait que le nombre de membres indépendants au sein du comité d'audit augmente entre t-1 et t. Une deuxième variable REMPLACEMENT INDEPENDANTS est codée 1 lorsqu'un membre indépendant est remplacé par un nouveau membre indépendant en t, sinon 0. Cette variable correspond aux cas où la variation du nombre d'indépendants au comité entre t-1 et t est stable. Ces deux variables correspondent donc à la nomination de membres indépendants, mais elles permettent de distinguer les cas où cette caractéristique s'ajoute au groupe des cas où elle est juste remplacée. La troisième variable DEPART INDEPENDANTS est codée 1 lorsqu'au moins un membre indépendant quitte le comité d'audit et n'est pas remplacé par un indépendant en t, sinon 0. Cette variable traduit la diminution du nombre d'indépendants au comité entre t-1 et t. La variable omise correspond donc aux cas où il n'y a aucune rotation des membres indépendants au sein du comité d'audit en t.

Nous considérons de la même manière AJOUT EC, REMPLACEMENT EC et DEPART EC pour mesurer la rotation des membres experts en comptabilité[18] ; AJOUT EF, REMPLACEMENT EF et DEPART EF pour capter la rotation des membres experts en finance ; et enfin AJOUT FEMMES, REMPLACEMENT FEMMES et DEPART FEMMES pour mesurer la rotation des femmes.

2.2.4. Les variables de contrôle

Les variables de contrôle correspondent à différentes caractéristiques du comité d'audit, du cabinet d'audit et de l'entreprise, en cohérence avec la littérature en audit.

Concernant les caractéristiques du comité d'audit, la taille du comité d'audit est prise en considération à travers la variable TAILLE AC et correspond au nombre de membres du comité d'audit. Un comité d'audit de grande taille dispose d'un poids plus important dans le processus de prise de décision pour obtenir un audit externe plus poussé (Zaman et al., 2011 ; Hoitash et Hoitash, 2009). Nous nous attendons donc à une relation positive entre la taille du comité d'audit et le montant des honoraires d'audit. La variable ANCIENNETE AC correspond à la moyenne du nombre d'années passées par les membres du comité d'audit au sein du conseil d'administration. Nous nous attendons à ce que l'ancienneté des membres du comité d'audit conduise à une moindre efficacité et entraine des honoraires d'audit plus faibles, l'ancienneté des membres pouvant conduire à une perte d'indépendance et d'objectivité (Sharma et Iselin, 2012). Nous contrôlons également l'activité du comité d'audit, la variable REUNIONS AC correspondant au nombre de réunions tenues par le comité au cours de l'exercice. Un comité d'audit se réunissant fréquemment est signe d'efficacité et devrait demander un audit externe plus poussé afin d'obtenir plus d'assurance (Goodwin-Stewart et Kent, 2006 ; Broye, 2009 ; Hoitash et Hoitash, 2009 ; Zaman et al., 2011 ; Loukil, 2014). Nous supposons donc une relation positive entre le nombre de réunions du comité d'audit et le montant des honoraires d'audit. L'indépendance du comité d'audit est contrôlée par la variable %INDEP AC, égale à la proportion de membres indépendants siégeant au sein du comité d'audit. Les membres indépendants garantissent une surveillance efficace en limitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Ainsi, nous nous attendons à une relation

[18] Le code AFEP/MEDEF (2008-2018) ne donnant pas de définition exacte des experts attendus dans le comité d'audit, nous nous appuyons sur la définition proposée par la SEC (2003). Les membres du comité d'audit considérés comme experts en comptabilité sont ceux ayant eu une expérience en tant qu'expert-comptable, directeur comptable, auditeur, directeur financier, responsable financier, contrôleur de gestion. Les membres du comité d'audit considérés comme experts en finance sont ceux ayant une expérience en tant qu'analyste financier, directeur des investissements ou en banque.

positive entre l'indépendance des membres du comité d'audit et les honoraires d'audit. Plusieurs études ont démontré que l'indépendance des membres du comité d'audit était associée à des honoraires d'audit plus élevés (Broye, 2009 ; Zaman et al., 2011 ; Loukil, 2014). La présence d'experts en comptabilité et en finance est également prise en considération. La variable %EC AC correspond à la proportion d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit et la variable %EF AC désigne la proportion d'experts en finance. Nous nous attendons à ce que la présence d'une plus grande proportion d'experts en comptabilité ou en finance renforce l'efficacité du comité d'audit et entraine des honoraires d'audit plus élevés, ces membres disposant de compétences précises quant au processus de reporting financier (Hoitash et Hoitash, 2009 ; Ghafran et O'Sullivan, 2017). L'ancienneté des membres du comité d'audit au sein du comité est également contrôlée (ANCIENNETE AC) et correspond au nombre d'années passées par les membres du comité au sein du conseil. Nous supposons que l'ancienneté des membres conduit à une perte d'indépendance et d'objectivité (Sharma et Iselin, 2012) et entraine ainsi un audit des états financiers moins poussé. Le genre du comité d'audit est pris en considération à travers la variable %FEMMES AC, correspondant à la proportion de femmes au sein du comité. Les femmes étant plus averses aux risques et plus assidues dans la mise en place des contrôles que les hommes, nous supposons une relation positive entre une plus grande proportion de femmes et les honoraires d'audit (Lai et al., 2017 ; Aldamen et al., 2018).

Concernant les caractéristiques de l'entreprise et du cabinet d'audit, la part de services non-audit est prise en considération. La variable %NONAUDIT correspond au montant des services non-audit (honoraires relatifs aux prestations fiscales et autres services) divisé par le montant des honoraires d'audit totaux. La prestation de services non-audit par l'auditeur externe peut traduire la complexité de certaines opérations ainsi que des changements importants au sein de l'entreprise qui entrainent un audit externe plus poussé (Hay et al., 2006). Toutefois, la facturation de tels services par l'auditeur externe peut lui permettre d'obtenir des connaissances supplémentaires sur l'entreprise et son environnement, et entrainer des honoraires d'audit plus faibles. Nous n'émettons donc pas d'hypothèse concernant l'impact des services non-audit sur le montant des honoraires d'audit. Nous contrôlons également l'appartenance à l'un des cabinets Big-4. La variable BIG4 est codée 1 lorsqu'au moins un des auditeurs externes est un Big4. Nous nous attendons à une relation positive entre la présence d'au moins un Big4 et le montant des honoraires d'audit, ces cabinets justifiant des honoraires plus élevés du fait de leur forte réputation et la qualité

différenciée des services fournis (Gonthier-Besacier et Schatt, 2007 ; Broye, 2009). La taille de l'entreprise est prise en considération par la variable LOG ACTIF, qui correspond au logarithme du montant total de l'actif du bilan. Nous supposons une relation positive entre la taille de la firme et le montant des honoraires d'audit, une entreprise plus grande faisant face à une plus grande complexité dans son fonctionnement et dans ses opérations (Francis, 1984). Les créances clients sont également contrôlées. En effet, les créances clients sont un poste à risque dans l'audit des comptes. La variable %CREANCES correspond au montant des créances clients sur l'actif total. Nous supposons que plus le montant des créances clients est élevé, plus les honoraires d'audit sont importants (Hay et al., 2006). Le résultat net négatif ainsi que la rentabilité sont également contrôlés. Des résultats en pertes et une faible rentabilité représentent un risque supplémentaire lors du contrôle des comptes pour l'auditeur. La variable PERTES est codée 1 lorsque le résultat net de l'exercice est négatif, sinon 0 ; et la variable ROA correspond au ratio résultat opérationnel/total actif. Nous nous attendons à une relation positive entre les résultats en pertes et le montant des honoraires d'audit ainsi qu'à une relation négative entre le ROA et la qualité de l'audit externe.

2.3. Le modèle

Pour déterminer l'impact de la dynamique de renouvellement et de la nature du renouvellement des membres du comité d'audit sur les honoraires d'audit, nous développons un modèle de régression linéaire (OLS). La variable dépendante est le logarithme des honoraires, LOG HONORAIRES.

Modèle :

LOG HONORAIRES = β0 + β1 AJOUT MEMBRES + β2 REMPLACEMENT MEMBRES + β3 DEPART MEMBRES + β4 TAILLE AC + β5 ANCIENNETE AC + β6 REUNIONS AC + β7 %INDEP AC + β8 %EC AC + β9 %EF AC + β10 %FEMMES AC + β11 %NONAUDIT+ β12 BIG4 + β13 LOG ACTIF + β14 %CREANCES + β15 PERTES + β16 ROA + ANNEE + ICB + ε

Ce modèle sera décliné au regard des caractéristiques des membres du comité qui sont nommés. L'annexe 1 présente en détail les variables utilisées.

3- Statistiques descriptives et résultats

3.1. Statistiques descriptives

Le tableau 1 présente les statistiques descriptives. Les entreprises de l'échantillon versent en moyenne 5 301 K€ d'honoraires d'audit avec une dispersion importante, le minimum des honoraires versés étant de 46 K€ et le maximum de 53 400 K€.

Tableau 1 - Statistiques descriptives générales *(1 493 observations)*

Variable	Moyenne	Ecart-Type	Min	Max
Variable dépendante				
HONORAIRES (en K€)	5 301	7 406	46	53 400
LOG HONORAIRES	14,64	1,38	10,74	17,79
Dynamique de renouvellement du comité d'audit				
AJOUT MEMBRES	0,14	0,34	0	1
REMPLACEMENT MEMBRES	0,24	0,42	0	1
DEPART MEMBRES	0,10	0,30	0	1
AJOUT INDEPENDANTS	0,14	0,34	0	1
REMPLACEMENT INDEPENDANTS	0,11	0,31	0	1
DEPART INDEPENDANTS	0,07	0,26	0	1
AJOUT EC	0,08	0,28	0	1
REMPLACEMENT EC	0,03	0,17	0	1
DEPART EC	0,07	0,26	0	1
AJOUT EF	0,09	0,28	0	1
REMPLACEMENT EF	0,03	0,18	0	1
DEPART EF	0,09	0,29	0	1
AJOUT FEMMES	0,15	0,36	0	1
REMPLACEMENT FEMMES	0,02	0,15	0	1
DEPART FEMMES	0,03	0,17	0	1
Caractéristiques du comité d'audit				
TAILLE AC	3,71	1,09	2	7
ANCIENNETE AC	7,05	3,61	2	19
REUNIONS AC	4,60	1,94	2	11
%INDEP AC	67,19	24,66	0	100
%EC AC	29,01	25,33	0	100
%EF AC	31,63	25,82	0	100
%FEMMES AC	21,34	22,07	0	75
Caractéristiques entreprise / auditeur externe				
HONORAIRES NON-AUDIT (en K€)	307	679	0	4082
%NONAUDIT	5,05	8,47	0	45,67
BIG4	0,94	0,25	0	1
ACTIF (en million d'€)	15 340	31 585	37	212 608
LOG ACTIF	8,27	1,75	3,60	12,27
%CREANCES	12,72	9,66	0	44,60
PERTES	0,17	0,38	0	1
ROA (%)	2,45	7,43	-36,30	22,24

HONORAIRES= montant des honoraires d'audit en K€ ; LOG HONORAIRES= logarithme des honoraires d'audit en € ; AJOUT MEMBRES= 1 lorsqu'au moins un nouveau membre s'ajoute au comité d'audit en t, sinon 0 ; REMPLACEMENT MEMBRES= 1 lorsqu'au moins un membre du comité d'audit est remplacé par un nouveau membre en t, sinon 0 ; DEPART MEMBRES= 1 lorsqu'au moins un membre quitte le comité d'audit et n'est pas remplacé en t, sinon 0 ; AJOUT INDEPENDANTS = 1 lorsqu'au moins un nouveau membre indépendant s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un membre non-indépendant en t, sinon 0 ; REMPLACEMENT INDEPENDANTS = 1 lorsqu'un membre indépendant est remplacé par un nouveau membre indépendant au comité d'audit en t, sinon 0 ; DEPART INDEPENDANTS = 1 lorsqu'au moins un membre indépendant quitte le comité d'audit sans être remplacé par un indépendant en t, sinon 0 ; AJOUT EC= 1lorsqu'au moins un nouvel expert en comptabilité s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un non-expert en comptabilité en t, sinon 0 ; REMPLACEMENT EC= 1 lorsqu'un expert en comptabilité est remplacé par un nouvel expert en

comptabilité au comité d'audit en t, sinon 0 ; DEPART EC= 1 lorsqu'au moins un expert en comptabilité quitte le comité d'audit sans être remplacé par un expert en comptabilité en t, sinon 0 ; AJOUT EF= 1 lorsqu'au moins un nouvel expert en finance s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un non-expert en finance en t, sinon 0 ; REMPLACEMENT EF= 1 lorsqu'un expert en finance est remplacé par un nouvel expert en finance au comité d'audit en t, sinon 0 ; DEPART EF= 1 lorsqu'au moins un expert en finance quitte le comité d'audit sans être remplacé par un expert en finance en t, sinon 0 ; AJOUT FEMMES= 1 lorsqu'au moins une nouvelle femme s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un homme en t, sinon 0 ; REMPLACEMENT FEMMES= 1 lorsqu'une femme est remplacée par une nouvelle femme au comité d'audit en t, sinon 0 ; DEPART FEMMES= 1 lorsqu'au moins une femme quitte le comité d'audit sans être remplacée par une femme, sinon 0 ; TAILLE AC= nombre de membres composant le comité d'audit ; TENURE AC= moyenne du nombre d'années passées au sein du conseil par les membres du comité d'audit ; REUNIONS AC= nombre de réunions tenues par le comité d'audit ; %INDEP AC= proportion de membres indépendants au sein du comité d'audit ; %EC AC= proportion d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit ; %EF AC= proportion d'experts en finance au sein du comité d'audit ; %FEMMES AC= proportion de femmes au sein du comité d'audit ; HONORAIRES NON-AUDIT= montant des services non audit en K€ ; %NONAUDIT = Services non-audit/honoraires d'audit ; BIG4= 1 si au moins un des auditeurs externes est un Big4, sinon 0 ; ACTIF= montant de l'actif total en millions d'€ ; LOG ACTIF= logarithme de l'actif total ; % CREANCES= créances clients/total actif ; PERTES= 1 si le résultat net est en pertes, sinon 0 ; ROA= résultat opérationnel/total actif.

Concernant le renouvellement des membres du comité d'audit, nous trouvons que 48% des observations sont concernées par au moins un cas de rotation des membres du comité d'audit. 14% d'entre elles représentent l'ajout d'au moins un nouveau membre, 24% correspondent au remplacement d'au moins un membre par un nouveau membre, et 10% de ces observations sont liés au départ d'au moins un membre du comité qui n'est pas remplacé. Un (ou plusieurs) nouveaux membre(s) indépendant(s) s'ajoutent aux membres du comité d'audit en place dans 14% des cas et, dans 11% des cas, ces nouveaux membres indépendants viennent en remplacement d'autres membres indépendants. L'ajout d'un (ou plusieurs) expert(s) en comptabilité et en finance au sein du comité d'audit correspond à respectivement 8% et 9% des cas et, dans 3% des cas, ils viennent en remplacement d'un autre membre expert. Enfin, l'ajout de nouvelle(s) femme(s) au sein du comité d'audit représente 15% des observations, et elles remplacent un autre membre féminin dans 2% des cas. Sur la période, nous observons 1 128 membres nouvellement nommés. Le tableau 2 présente les caractéristiques de ces nouveaux membres.

Tableau 2 - Statistiques descriptives relatives aux nouveaux membres nommés au comité d'audit

	Membres nouvellement nommés au comité d'audit ***(N=1 128)***
Ancienneté moyenne au conseil (années)	3
%Indépendants	61%
%Experts en comptabilité	25%
%Experts en finance	30%
%Femmes	33%

Ainsi, nous constatons que les nouveaux membres nommés ont préalablement siégés en moyenne 3 années au sein du conseil d'administration. Plus précisément, 57% d'entre eux sont nommés au comité d'audit l'année de leur entrée au conseil d'administration. Les membres nouvellement arrivés au comité ne sont donc pas nommés en fonction de leur expérience passée au conseil, cette dernière pouvant constituer un risque sur leur indépendance. Parmi ces nouveaux membres, 61% sont indépendants et respectivement 25% et 30% détiennent une expertise en comptabilité et une expertise en finance. Nous observons également qu'un tiers des nouveaux nommés de notre échantillon sont des femmes, suggérant une volonté de la part des entreprises de féminiser leur comité d'audit.

En moyenne, les comités comprennent 3,7 membres, avec des comités composés de 2 à 7 membres. L'ancienneté des membres du comité est en moyenne de 7 années au sein du conseil d'administration, avec un maximum de 19 années pour notre échantillon. Les comités d'audit tiennent en moyenne 4,6 réunions au cours de l'exercice comptable. Ces derniers sont composés de membres indépendants à hauteur de 67,19% en moyenne, répondant ainsi aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (2008-2018) qui requiert au moins 2/3 d'indépendants au sein du comité d'audit. Plus précisément, 40% des sociétés de l'échantillon ont un comité d'audit composé au moins au 2/3 de membres indépendants et 2% ne disposent d'aucun indépendant dans leur comité. Les experts en comptabilité représentent en moyenne 29% des membres des comités d'audit et les experts en finance 31,6%. Il est à noter que 91,4% des sociétés de l'échantillon disposent d'au moins un expert en comptabilité ou en finance au sein du comité d'audit, conformément aux exigences de la directive européenne de 2014. En moyenne, la proportion de femmes au sein des comités d'audit s'élève à 21,3%. A noter que dans 43,7% des cas, aucune femme ne siège dans le comité d'audit. Nous constatons donc que malgré l'accroissement significatif de la présence des femmes dans les conseils d'administration dans le cadre de la loi Copé-Zimmermann de 2011, un grand nombre d'entreprises n'ont pas reproduit cette évolution dans la constitution des comités d'audit.

Les services non-audit ne représentent en moyenne que 5,05% du montant des honoraires d'audit, illustrant la contrainte réglementaire encadrant ces honoraires en France. Par ailleurs, 94% des sociétés ont nommé au moins un Big4 (observations en firmes-années). L'actif moyen des sociétés de l'échantillon s'élève à 15 340 millions d'euros avec également une dispersion importante allant de 37 à 212 608 millions d'euros. Il est également à souligner que pour 17% des observations, le résultat net est négatif.

3.2. Résultats

Nous analysons l'impact de la dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit sur le montant des honoraires d'audit. Les résultats des régressions linéaires sont présentés dans le tableau 3. Pour toutes les régressions, un diagnostic de multicolinéarité est mené par le calcul des VIF (*Variance Inflation Factor*). Les VIFs maximum sont de 2,32. Ces coefficients étant inférieurs au seuil de 10, nos résultats ne semblent pas être affectés par un problème de multicolinéarité.

Tableau 3 - Impact du renouvellement des membres du comité d'audit sur les honoraires d'audit

	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (3)	Modèle (4)	Modèle (5)
AJOUT MEMBRES	0,067*				
	(1,67)				
REMPLACEMENT MEMBRES	0,030				
	(0,94)				
DEPART MEMBRES	0,058				
	(1,34)				
AJOUT INDEPENDANTS		0,054			
		(1,40)			
REMPLACEMENT INDEPENDANTS		0,068			
		(1,63)			
DEPART INDEPENDANTS		0,07			
		(1,49)			
AJOUT EC			0,027		
			(0,56)		
REMPLACEMENT EC			0,025		
			(0,32)		
DEPART EC			0,042		
			(0,87)		
AJOUT EF				0,003	
				(0,07)	
REMPLACEMENT EF				-0,052	
				(-0,72)	
DEPART EF				0,067	
				(1,56)	
AJOUT FEMMES					0,095**
					(2,47)
REMPLACEMENT FEMMES					-0,106
					(-1,23)
DEPART FEMMES					0,029
					(0,38)
TAILLE AC	0,014	0,016	0,019	0,019	0,014
	(0,98)	(1,15)	(1,37)	(1,42)	(0,99)
ANCIENNETE AC	-0,021***	-0,021***	-0,021***	-0,021***	-0,021***
	(-5,50)	(-5,58)	(-5,72)	(-5,70)	(-5,73)
REUNIONS AC	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000
	(0,04)	(-0,01)	(0,04)	(0,07)	(0,04)
%INDEP AC	0,002***	0,002***	0,002***	0,002***	0,002***
	(4,33)	(4,16)	(4,35)	(4,36)	(4,23)
%EC AC	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
	(-1,34)	(-1,39)	(-1,35)	(-1,28)	(-1,38)
%EF AC	0,001*	0,001*	0,001*	0,001**	0,001*
	(1,91)	(1,90)	(1,81)	(2,03)	(1,93)
%FEMMES AC	-0,003***	-0,003***	-0,003***	-0,003***	-0,004***
	(-4,53)	(-4,64)	(-4,50)	(-4,44)	(-4,83)
% NONAUDIT	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001
	(1,12)	(1,16)	(1,06)	(1,05)	(0,83)
BIG4	0,186***	0,186***	0,190***	0,188***	0,193***
	(3,50)	(3,49)	(3,56)	(3,53)	(3,62)
LOG ACTIF	0,727***	0,728***	0,728***	0,727***	0,729***
	(73,63)	(74,07)	(73,95)	(73,87)	(74,36)
%CREANCES	0,026***	0,026***	0,026***	0,026***	0,026***
	(16,44)	(16,54)	(16,49)	(16,50)	(16,47)
PERTES	0,063	0,061	0,058	0,063	0,058
	(1,38)	(1,34)	(1,27)	(1,36)	(1,27)
ROA	-0,008***	-0,008***	-0,008***	-0,008***	-0,008***
	(-3,41)	(-3,45)	(-3,51)	(-3,48)	(-3,47)

ICB	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ANNEE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
R^2 AJUSTE	0,881	0,881	0,881	0,881	0,881

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Les variables TAILLE AC, ANCIENNETE AC, REUNIONS AC, %FEMMES AC, %NONAUDIT, LOG ACTIF, %CREANCES, ROA ont été *winsorizées* aux seuils de 1%.

Dans le modèle (1), nous constatons que l'ajout d'un nouveau membre venant renforcer le comité d'audit en place (AJOUT MEMBRES) est associé modérément (au seuil de 10%) à des honoraires d'audit plus élevés. En revanche, le remplacement d'un membre par un autre (REMPLACEMENT MEMBRES) n'a pas d'impact significatif sur la qualité de l'audit externe. L'ajout d'un nouveau membre au sein du comité d'audit permet donc d'améliorer l'efficacité du comité, en favorisant un meilleur contrôle externe et un audit externe plus poussé. En revanche, lorsqu'il y a un remplacement d'un membre par un autre au sein du comité, le renouvellement n'a pas d'effet sur les honoraires. Ce résultat suggère que l'ajout d'une compétence supplémentaire au sein du groupe impacte davantage la qualité des contrôles que le seul gain d'indépendance généré par une nouvelle nomination. En effet, si le renouvellement des membres n'apportait qu'un gain d'indépendance en diminuant l'ancienneté moyenne des membres au sein du comité, alors les deux variables AJOUT MEMBRES et REMPLACEMENT MEMBRES devraient être significatives. Nos résultats tendent à montrer que ce n'est pas uniquement la nomination de nouveaux membres qui impacte l'efficacité du comité, mais bien l'incrémentation d'une nouvelle compétence. Par ailleurs, nous constatons que le départ d'un membre qui n'est pas remplacé (DEPART MEMBRES) n'a pas d'impact significatif sur les honoraires d'audit. Ce résultat suggère qu'un départ au sein du comité d'audit n'affecte pas la qualité de l'audit externe.

Les régressions (2) à (5) nous permettent une analyse plus approfondie de l'impact de la dynamique de renouvellement du comité d'audit selon les caractéristiques des nouveaux administrateurs. Les modèles (2), (3) et (4) portent précisément sur la dynamique de renouvellement des membres indépendants et experts. Ainsi, l'ajout d'un (ou plusieurs) nouveau(x) membre(s) indépendant(s) ou expert(s) en comptabilité et finance (respectivement AJOUT INDEPENDANTS, AJOUT EC, AJOUT EF) ainsi que leur remplacement (REMPLACEMENT INDEPENDANT, REMPLACEMENT EC, REMPLACEMENT EF) n'affectent pas le montant des honoraires d'audit par rapport à l'absence de mouvement des indépendants ou des experts. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les comités d'audit sont déjà fortement composés d'indépendants (à hauteur de 67% en moyenne) et comprennent au moins un expert pour 91% des firmes-années. Les comités se conforment

globalement aux préconisations du code AFEP-MEDEF. Dans ce contexte, l'ajout d'au moins un nouveau membre indépendant et expert ou leur remplacement n'a pas d'effet significatif sur l'étendue des travaux d'audit externe. Par ailleurs, le départ d'un (ou plusieurs) membre(s) indépendant(s) ou expert(s) sans remplacement par un membre détenant ces caractéristiques n'affecte pas la qualité de l'audit externe. Ainsi, si une majorité d'indépendants ou d'experts est déjà constatée au comité d'audit, un départ ne menace pas son efficacité. Il est toutefois à souligner que les comités d'audit composés d'une plus grande proportion d'indépendants (%INDEP AC) sont associés à des honoraires d'audit plus élevés. Ainsi, leur présence favorise une plus grande efficacité du comité d'audit à travers la mise en place de contrôles renforcés sur les états financiers. L'argument d'une vigilance renforcée de la part des membres indépendants est donc validé. De même, les comités d'audit composés d'une plus grande proportion d'experts en finance (%EF AC) sont associés à des honoraires d'audit plus élevés. Leurs connaissances pointues sur l'interprétation des états financiers renforcent l'efficacité du comité en demandant des contrôles plus poussés sur la qualité de l'information financière, alors que la présence d'experts en comptabilité (%EC AC) n'a pas d'impact, contrairement à nos attentes. Dans la mesure où ces caractéristiques d'expertise sont présentes au comité d'audit, la nomination d'un nouveau membre détenant ces qualités n'a pas d'impact significatif sur le montant des honoraires d'audit.

Concernant le modèle (5), examinant la dynamique de renouvellement des femmes au sein du comité d'audit, l'ajout d'au moins une nouvelle femme (AJOUT FEMMES) au sein du comité d'audit est associé positivement et significativement au seuil de 5% au montant des honoraires d'audit. Ainsi une nomination permettant de féminiser le comité d'audit implique un effort d'audit plus important. Ce résultat suggère qu'une telle nomination favorise une plus grande diversité de points de vue et une plus grande sensibilité aux risques. Ainsi, le genre est un élément discriminant dans la dynamique de renouvellement des membres du comité, la féminisation du comité renforçant l'exigence dans le processus de contrôle de l'information financière. Nous observons par ailleurs que le remplacement d'une femme par un nouveau membre féminin (REMPLACEMENT FEMMES), sans conséquence sur la féminisation du comité, n'a pas d'impact significatif. De même, le départ d'une femme qui n'est pas remplacée par une autre femme (DEPART FEMMES) n'impacte pas la qualité de l'audit. Nous constatons en revanche qu'une plus grande proportion de femmes au sein du comité d'audit (%FEMMES AC) impacte négativement les honoraires d'audit. Nous observons que cette variable apparaît principalement capter le cas d'une présence de femme dans le comité

versus une absence de femmes, puisque 44% des comités observés sont entièrement masculins, tandis que 36% incluent une seule femme, et deux à cinq femmes dans 20% des cas. Nous vérifions que les comités d'audit incluant une femme sont associés des honoraires d'audit plus élevés que les comités entièrement masculins. Mais la dynamique de renouvellement en faveur de membres féminins est associée à des honoraires plus élevés, en cohérence avec un contrôle plus important.

Concernant les caractéristiques du comité d'audit, la taille du comité d'audit (TAILLE AC) n'a pas d'impact sur la qualité de l'audit externe. Ce n'est donc pas tant le nombre de membres du comité d'audit qui affecte la qualité de l'audit externe mais bien l'ajout d'une compétence supplémentaire et d'une plus grande diversité. De même, l'activité du comité d'audit (REUNIONS AC) n'a pas d'incidence sur les honoraires d'audit. En revanche, l'ancienneté des membres du comité d'audit (ANCIENNETE AC) a un impact significatif négatif sur les honoraires. Ce résultat suggère que lorsque les membres du comité siègent au sein du conseil depuis plus longtemps, ces derniers sont susceptibles de tisser des liens privilégiés avec les dirigeants, ce qui nuit à leur indépendance et les rend moins actifs dans leur activité de contrôle et moins exigeants sur l'étendue des travaux d'audit. Ce résultat est cohérent avec le fait que l'ajout d'un nouveau membre au comité permet de réduire ce risque de perte d'objectivité et d'indépendance en conduisant à plus d'efficacité et *in fine* à une meilleure qualité de l'audit.

Concernant les caractéristiques de l'entreprise et du cabinet, la proportion de services non-audit (%NONAUDIT) n'est pas associée significativement aux honoraires d'audit. La qualité de l'audit externe ne dépend pas de la prestation de services non-audit dans le contexte français comme ont déjà pu le démontrer Gonthier-Besacier et Schatt (2007) et Broye (2009). La présence d'au moins un Big4 (BIG4) est associée à des honoraires d'audit plus élevés, validant le fait que les Big4 facturent une prime de qualité de leurs services. Le ratio créances clients/total actif (%CREANCES) entraine des honoraires d'audit plus élevés, traduisant un risque d'audit plus important lorsque le poste client représente une part importante de l'actif du bilan. La taille de l'entreprise (LOG ACTIF) est associée positivement aux honoraires d'audit, suggérant qu'une entreprise de grande taille entraine un audit externe plus poussé. La qualité de l'audit externe n'est pas liée au fait que l'entreprise soit en difficulté financière (PERTES). Le ROA est quant à lui associé significativement à des honoraires d'audit plus faibles, suggérant que les entreprises rentables demandent un audit moins poussé.

3.3. Résultats complémentaires

Afin d'approfondir l'analyse de la dynamique de renouvellement du comité en faveur d'une féminisation, quelques tests complémentaires ont été réalisés.

3.3.1. Impact du choix de membres féminins versus masculins sur les honoraires d'audit

La nomination de femmes au sein des organes de contrôles pose la question de leur représentation au sein du groupe (Torchia et al., 2011). En effet, les administratrices restent encore souvent minoritaires dans ces organes. Selon les théories relatives au tokénisme, l'influence des minorités au sein des groupes peut être marginale au regard de leur faible représentation, leur présence étant davantage considérée comme un symbole (ou « *token* ») (Kanter, 1977). La théorie de la masse critique (e.g. Granovetter, 1978) précise par ailleurs que la nature des interactions au sein du groupe va dépendre de sa taille. Ainsi, lorsque la taille du sous-groupe minoritaire s'accroit pour atteindre une masse critique, son degré d'influence au sein du groupe augmente, les interactions gagnent en qualité.

Nous nous demandons donc si la nomination de femmes au sein du comité répond davantage à une démarche symbolique qu'à une recherche d'efficacité, et si le renforcement du nombre de femmes au sein des comités d'audit permet d'accroitre leur influence au sein du groupe (Lai et al., 2017). Pour répondre à ces questions, nous reprenons notre modèle 5 en considérant (1) l'ajout d'au moins une femme (AJOUT FEMMES) et l'ajout d'au moins un homme (AJOUT HOMMES) ; (2) l'ajout de femmes alors que le comité d'audit était entièrement masculin auparavant, l'ajout de femmes dans un comité déjà mixte, ainsi que l'ajout d'au moins un homme ; (3) de façon alternative, l'ajout de femmes dans un comité déjà mixte et l'ajout d'au moins un homme, en supprimant toutes les observations correspondant à la nomination d'une femme dans un comité entièrement masculin, de façon à examiner l'effet d'un accroissement de la féminisation du comité. Le tableau 4 présente les coefficients des variables d'intérêt pour chaque régression.

Tableau 4 - Impact de l'ajout de membres féminins par rapport à l'ajout de membres masculins au comité sur le montant des honoraires d'audit

	LOG HONORAIRES *(N = 1 493)*	
Modèle	**Variables**	**Coefficients**
(5)	AJOUT FEMMES *(229 observations)*	0,095**
(6)	AJOUT FEMMES *(229 observations)*	0,103***
	AJOUT HOMMES *(133 observations)*	0,023
(7)	AJOUT FEMMES alors que 0 avant *(117 observations)*	0,094**
	AJOUT FEMMES alors que 1 avant *(112 observations)*	0,114**
	AJOUT HOMMES *(133 observations)*	0,022
	LOG HONORAIRES *(N = 1 376)*	
(8)	AJOUT FEMMES alors que 0 avant *(117 observations)*	Omis
	AJOUT FEMMES alors que 1 avant *(112 observations)*	0,115**
	AJOUT HOMMES *(133 observations)*	0,015

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Nos résultats montrent que la nomination d'une femme permettant de féminiser le comité a une incidence positive sur les honoraires d'audit, tandis que la nomination d'un homme supplémentaire n'a pas d'incidence significative (Modèle (6)). De plus, la nomination d'une femme impacte positivement les honoraires si elle devient la seule femme du groupe, et l'impact reste positif et significatif avec un coefficient supérieur si cette nomination accroît la présence de femmes (Modèles (7) et (8)). L'ajout de femmes au sein du comité n'est donc pas seulement symbolique et un renforcement de la féminisation augmente l'efficacité du comité dans sa fonction de contrôle.

3.3.2. L'évolution de la proportion de membres féminins des comités d'audit sur la période 2008 - 2016

Le tableau 5 présente l'évolution de la proportion de femmes en tant que membres des comités d'audit sur la période 2008 – 2016.

Tableau 5 - Evolution de la proportion des membres féminins au sein des comités d'audit sur la période 2008 - 2016

Année	% des membres féminins des comités d'audit sur 2008 - 2016 *(N = 5 763)*
2008 *(N=563)*	7%
2009 *(N=606)*	7%
2010 *(N=627)*	11%
2011 *(N=637)*	15%
2012 *(N=644)*	21%
2013 *(N=654)*	26%
2014 *(N=677)*	31%
2015 *(N=692)*	35%
2016 *(N=663)*	41%

Nous constatons que la proportion de membres féminins au sein des comités d'audit connait une augmentation importante entre 2009 et 2010, passant de 7% à 11%. Elle s'accroit par la suite de manière constante (entre 4 et 6%) de 2011 à 2016. Cette évolution peut s'expliquer par l'introduction de la loi Copé-Zimmermann en 2011, imposant des quotas de mixité au sein des conseils d'administration. La composition des comités d'audit semble donc avoir été affectée par cette règlementation. Il nous paraît ainsi intéressant d'examiner l'impact de la nomination de femmes dans le comité, dans un contexte où ces nominations se multiplient et répondent sans doute à un contexte institutionnel particulier. Nous considérons deux sous-échantillons en distinguant la période 2008 à 2009 et la période 2010-2016. Les coefficients des régressions sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 – Impact de l'ajout de femmes versus l'ajout d'hommes au comité sur le montant des honoraires d'audit sur 2008-2009 et 2010-2016

Sous-échantillon 2008-2009		
	LOG HONORAIRES *(N = 302)*	
Modèle	**Variables**	**Coefficients**
(9)	AJOUT FEMMES *(14 observations)*	0,173
(10)	AJOUT FEMMES *(14 observations)*	0,214
	AJOUT HOMMES *(47 observations)*	-0,021
(11)	AJOUT FEMMES alors que 0 avant *(9 observations)*	0,133
	AJOUT FEMMES alors que 1 avant *(5 observations)*	0,418*
	AJOUT HOMMES *(47 observations)*	-0,031
Sous-échantillon 2010-2016		
	LOG HONORAIRES *(N = 1 191)*	
Modèle	**Variables**	**Coefficients**
(12)	AJOUT FEMMES *(215 observations)*	0,089**
(13)	AJOUT FEMMES *(215 observations)*	0,093**
	AJOUT HOMMES *(86 observations)*	0,036
(14)	AJOUT FEMMES alors que 0 avant *(108 observations)*	0,094*
	AJOUT FEMMES alors que 1 avant *(107 observations)*	0,093*
	AJOUT HOMMES *(86 observations)*	0,036

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Nous mettons en évidence que la féminisation des comités a un impact significatif sur les honoraires d'audit sur la période 2010-2016, mais pas sur la période 2008-2009. La féminisation associée à l'évolution réglementaire apparaît ainsi s'accompagner d'une meilleure qualité d'audit.

3.3.3. Contrôle de l'endogénéité

Nos résultats peuvent être soumis à un biais de sélection si la présence de femmes au sein du comité d'audit et le montant des honoraires d'audit sont endogènes. Nous contrôlons donc l'endogénéité à l'aide du modèle *two-stage* d'Heckman (1976). Afin de déterminer l'*Inverse Mills Ratio* (IMR) (Heckman, 1976), nous utilisons un modèle *probit* pour capter les déterminants de la présence de femmes au sein du comité d'audit. Nous contrôlons les variables suivantes : la taille du comité d'audit, l'indépendance du conseil d'administration, la position cumulée de président-directeur général, l'ancienneté du dirigeant, la taille de l'entreprise (logarithme de l'actif du bilan), le ROA et les résultats en pertes (Srinidhi et al., 2011 ; Zalata et al., 2018). Dans une deuxième étape, nous ajoutons l'*Inverse Mills Ratio* dans nos modèles 5, 6 et 7. Nous présentons nos résultats principaux dans le tableau 7.

Nos résultats sont similaires à ceux obtenus précédemment, traduisant l'absence de biais de sélection dans l'analyse de nos résultats principaux.

Tableau 7 – Impact de la dynamique de renouvellement des femmes sur le montant des honoraires d'audit ; contrôle de l'endogénéité

	LOG HONORAIRES *(N = 1 493)*	
Modèle	**Variables**	**Coefficients**
(5)	AJOUT FEMMES *(229 observations)*	0,095***
	REMPLACEMENT FEMMES	-0,111
	DEPART FEMMES	0,027
(6)	AJOUT FEMMES *(229 observations)*	0,103***
	AJOUT HOMMES *(133 observations)*	0,025
(7)	AJOUT FEMMES alors que 0 avant *(117 observations)*	0,098**
	AJOUT FEMMES alors que 1 avant *(112 observations)*	0,110**
	AJOUT HOMMES *(133 observations)*	0,025

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

4- Conclusion

Cette étude examine l'impact de la dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit sur la qualité de l'audit externe. A partir d'un échantillon de 198 sociétés observées sur la période 2008-2016, nous mettons en exergue que la dynamique de renouvellement des membres au sein du comité d'audit affecte la qualité de l'audit. En effet, l'ajout d'un nouveau membre au sein du comité entraine des honoraires d'audit plus élevés, alors que le remplacement d'un membre par un autre n'a pas d'impact. Ainsi, ce sont davantage les nouvelles compétences apportées par l'ajout d'un nouveau membre que le seul gain d'indépendance lié au renouvellement qui rend le comité d'audit plus efficace.

Concernant l'évolution de la composition du comité suite au renouvellement, nous mettons en évidence que le renouvellement en faveur de membres indépendants et d'experts au comité n'a pas d'impact sur les honoraires. Ces résultats peuvent s'expliquer par la règlementation en vigueur qui impose la présence d'indépendants et d'experts au sein du comité. L'arrivée de tels profils n'apparait pas comme un marqueur de qualité différenciée. En revanche, l'ajout d'au moins une nouvelle femme au sein du comité d'audit permet d'améliorer son efficacité à travers une meilleure qualité de l'audit externe. Une plus grande diversité de genre renforce l'efficacité du comité et l'exigence d'un audit externe plus poussé. Ainsi, le genre semble être un élément discriminant dans la dynamique de renouvellement des membres du comité pour

plus d'efficacité. Le choix de nommer une femme au comité est une décision forte prise par l'entreprise dans un contexte où la féminisation des organes de gouvernance est au cœur des préoccupations des entreprises et des régulateurs.

De manière générale, notre étude participe à la réflexion sur l'efficacité des comités d'audit tant d'un point de vue académique, que managérial et règlementaire. En effet, les choix effectués par les entreprises dans l'évolution de leur comité d'audit et leurs conséquences sur la qualité des contrôles restent peu explorés dans la littérature. Cette étude permet de combler ce manque en mettant en évidence, dans une approche dynamique, l'effet du renouvellement des membres du comité et de ses changements de caractéristiques sur son efficacité. Nous apportons également un éclairage concernant l'impact de la féminisation du comité d'audit sur son efficacité, alors que peu d'études ont porté sur le rôle des femmes au sein de cet organe de gouvernance. Cet apport est également utile pour les entreprises, mettant en exergue l'importance d'une diversité de genre au sein des organes de gouvernance. D'un point de vue règlementaire, nous portons à l'attention du régulateur l'effet positif d'une féminisation du comité d'audit sur son efficacité et sur la perception qu'en ont les parties prenantes du reporting financier. Cet aspect interroge sur une éventuelle évolution de la législation vers la mise en place de quotas de parité au sein du comité, quotas déjà instaurés au sein des conseils d'administration.

Des limites sont toutefois à souligner dans ce travail, constituant autant de pistes de recherche futures. Dans cette étude, nous n'étudions pas en détail les causes explicatives de la rotation des membres du comité d'audit. Carver (2014) démontre que la rotation des membres du comité d'audit après un retraitement comptable est davantage liée à l'influence du dirigeant qu'à leurs caractéristiques propres. Le pouvoir managérial peut être particulièrement marqué en France en raison du cumul des positions de dirigeant et de président du conseil d'administration. Ainsi, des études supplémentaires prenant en considération l'influence du dirigeant permettraient de mieux comprendre son rôle dans le choix du maintien ou du renouvellement des membres composant le comité d'audit. Des études plus qualitatives permettraient également d'éclairer le fonctionnement du processus de nomination des membres du comité d'audit, afin de mieux comprendre comment sont choisis ces membres, sur quels critères, et quelles sont les parties intervenant réellement dans ce processus de sélection. Nous suggérons enfin que de futures recherches approfondissent l'incidence de la présence de femmes au sein du comité d'audit sur son efficacité, en explorant particulièrement leurs profils et compétences spécifiques.

Références

Abbott, L.J., Parker, S., Peters, G.F., Raghunandan, K. (2003). The association between audit committee characteristics and audit fees. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 22 (2): 17-32.

Adams, R. B., Ferreira, D. (2009). Women in the boardroom and their impact on governance and performance. *Journal of Financial Economics* 94 (2): 291–309.

AFEP-MEDEF. (2018). *Code de gouvernement des sociétés cotées révisé en juin 2018, dit Code AFEP-MEDEF*.

Aldamen, H., Hollindale, J., Ziegelmayer, J. L. (2018). Female audit committee members and their influence on audit fees. *Accounting and Finance* 58: 57-89.

Allemand, I., Andre, P., Brullebaut, B., Schatt, A. (2017). Women involved in the financial reporting process and financial reporting quality. Working paper: https://papers.ssrn.com/sol3/results.cfm.

Bédard, J., Gendron, Y. (2010). Strengthening the financial reporting system: can audit committees deliver? *International Journal of Auditing* 14: 174-210.

Broye, G. (2009). Honoraires d'audit et comité d'audit : le cas de la France. *Comptabilité Contrôle Audit* 15 (1): 199-224.

Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Zhongxia, S. Y. (2011a). Corporate governance research in accounting and auditing: insights, practice implications, and future research directions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (3): 1-31.

Carver, B. T. (2014). The retention of directors on the audit committee following an accounting restatement. *Journal of Accounting and Public Policy* 33: 51-68.

Chan, A. M., Liu, G., Sun, J. (2013). Independent audit committee members' board tenure and audit fees. *Accounting and Finance* 53: 1129-1147.

Chen, J., Leung, W. S., Song, W., Georgen, M. (2019). Why female board representation matters: the role of female directors in reducing male CEO overconfidence. *Journal of Empirical Finance* 53: 70-90.

Code de commerce. (2016). Article L823-19. Journal Officiel de la République Française.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A.M. (2008). Form versus substance: the implications for auditing practice and research of alternative perspectives on corporate governance. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 27 (2): 181–198.

Cohen, J. R., Hoitash, U., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2014). The effect of audit committee industry expertise on monitoring the financial reporting process. *The Accounting Review* 89 (1): 243-273.

Dhaliwal, D., Naiker, V., Navissi, S. (2010). The association between accruals quality and the characteristics of accounting experts and mix expertise on audit committees. *Contemporary Accounting Research* 27: 787-827.

Fama, E. F., Jensen, M. C. (1983). Separation of ownership and control. *Journal of Law and Economics* 26 (2): 301-325.

Fich, E. M., Shivdasani, A. (2007). Financial fraud, director reputation, and shareholder wealth. *Journal of Financial Economics* 86 (2): 306-336.

Francis, J. R. (1984). The effects of audit firm size on audit prices: a study of the Australian market. *Journal of Accounting and Economics* 6 (2): 133-151.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2013). The governance role of audit committees: reviewing a decade of evidence. *International Journal of Management Review* 15: 381-407.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2017). The impact of audit committee expertise on audit quality: evidence from UK audit fees. *The British Accounting Review* 49: 578-593.

Ghosh, A., Marra, A., Moon, D. (2010). Corporate boards, audit committees, and earnings management: pre and post-SOX evidence. *Journal of Business Finance and Accounting* 37 (9-10): 1145-1176.

Goh, B. W. (2009). Audit committees, boards of directors, and remediation of material weaknesses in internal control. *Contemporary Accounting Research* 26 (2): 549-579.

Gonthier-Besacier N., Schatt, A. (2007). Determinants of audit fees for French quoted firms. *Managerial Auditing Journal* 22 (2): 139-160.

Goodwin-Stewart, J., Kent, P. (2006). Relation between external audit fees, audit committee characteristics and internal audit. *Accounting and Finance* 46: 387-404.

Granovetter, M. (1978). Threshold models of collective behavior. *American Journal of Sociology* 83 (6): 1420-1443.

Gul, F. A., Srinidhi, B., Ng, A. C., (2011). Does board gender diversity improve the informativeness of stock prices? *Journal of Accounting and Economics* 51 (3): 314-338.

Hay, D. C., Knechel, W. R., Wong, N. (2006). Audit fees: A meta-analysis of the effect of supply and demand attributes. *Contemporary Accounting Research* 23 (1): 141-191.

Heckman, J. J. (1976). The common structure of statistical models of truncation, sample selection, and limited dependent variables and a simple estimator for such models. *Annals of Economic and Social Measurement* 5 (4): 475-492.

Hoitash, U., Hoitash, R. (2009). The role of audit committees in managing relationships with external auditors after SOX: evidence from the USA. *Managerial Auditing Journal* 24 (4): 368-397.

Hoitash, U., Hoitash, R., Bédard, J. (2009). Corporate governance and internal control over financial reporting: a comparison of regulatory regimes. *The Accounting Review* 84 (3): 839–867.

Johnstone, K., Li C., Hertz Rupley, K. (2011). Changes in corporate governance associated with the revelation of internal control material weaknesses and their subsequent remediation. *Contemporary Accounting Research* 28 (1): 331-383.

Journal Officiel de la République Française. (2008). *Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux commissaires aux comptes*.

Journal Officiel de la République Française. (2011). *LOI n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle*.

Journal Officiel de la République Française. (2016). *Ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes.*

Journal Officiel de l'Union Européenne (2006). *Directive 2006/43/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Journal Officiel de l'Union Européenne (2014). *Directive 2014/56/UE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Kachelmeier, S. J., Rasmussen, S. J., Schmidt, J. J. (2016). When do ineffective audit committee members experience turnover? *Contemporary Accounting Research* 33 (1): 228-260.

Kanter, R. M. (1977). Some effects of proportions on group life. *American Journal of Sociology* 82 (5): 965-990.

Keune, M. B., Johnstone, K. M. (2012). Materiality judgments and the resolution of detected misstatements: the role of managers, auditors and audit committees. *The Accounting Review* 87 (5): 1641-1677.

Krishnan, G. V., Visvanathan, G. (2008). Does the SOX definition of an accounting expert matter? The association between audit committee directors' accounting expertise and accounting conservatism. *Contemporary Accounting Research* 25: 827-857.

Krishnan, G., Visvanathan, G. (2009). Do auditors price audit committee's expertise? The case of accounting versus nonaccounting financial experts. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 24 (1): 115-144.

Lai, K. M., Gul F. A., Srinidhi B., Tsui J. S. (2017). Board gender diversity, auditor fees, and auditor choice. *Contemporary Accounting Research* 34 (3): 1681-1714.

Loukil, L., (2014). Audit committees and audit fees: an empirical study in large French Listed companies. *Journal of Accounting* 21 (2): 36-53.

Pfeffer, J., Salancik, G. (1978). *The external control of organizations: a resource dependence perspective*. New York, NY: Harper & Row.

Piot, C., Kermiche, L. (2009). A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique. *Comptabilité Contrôle Audit* Décembre 2009: 9-54.

Securities and Exchange Commission. (2002). *Sarbanes-Oxley Act. https://www.sec.gov/about/laws/soa2002.pdf*

Securities and Exchange Commission. (2003). *Disclosure required by sections 406 and 407 of the Sarbanes Oxley Act of 2002*. http://www.sec.gov/rules/33-8177.htm

Sharma, V. D., Iselin E. R. (2012). The association between audit committee multiple-directorships, tenure, and financial misstatements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (3): 149-175.

Srinidhi, B., Gul, F. A., Tsui, J. (2011). Female directors and earnings quality. *Contemporary Accounting Research* 28 (5): 1610-1644.

Sultana, N. (2015). Audit committee characteristics and accounting conservatism. *International Journal of Auditing* 19: 88-102.

Sultana, N., Van Der Zahn J.-L. (2015). Earnings conservatism and audit committee financial expertise. *Accounting & Finance* 55: 279-310.

Sultana, N., Singh, H., Van Der Zahn J.-L. (2015). Audit committee characteristics and audit report lag. *International Journal of Auditing* 19: 72-87.

Sultana, N., Singh, H., Rahman, A. (2019). Experience of audit committee members and audit quality. *European Accounting Review* 28 (5): 947-975.

Sun, J., Liu, G., Lan, G. (2011). Does female directorship on independent audit committees constrain earnings management? *Journal of Business Ethics* 99 (3): 369-382.

Torchia, M., Calabro, A., Huse, M. (2011). Women directors on corporate boards: from tokenism to critical mass. *Journal of Business Ethics* 102: 299-317.

Vafeas, N. (2003). Length board tenure and outside director independence. *Journal of Business Finance and Accounting* 30 (7/8): 1043-1064.

Vafeas, N., Waegelein, J. F. (2007). The association between audit committees, compensation incentives, and corporate audit fees. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 28: 241-255.

Vermeer, T. E., Raghunandan, K., Forgione, D. A. (2009). Audit fees at U.S. non –profit organizations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 28 (2): 289-303.

Zalata, A. M., Tauringana, V., Tingbani, I. (2018). Audit committee financial expertise, gender, and earnings management: does gender of the financial expert matter? *International Review of Financial Analysis* 55: 170-183.

Zaman, M., Hudaid, M., Haniffa, R. (2011). Corporate governance quality, audit fees, and non-audit services fees. *Journal of Business Finance and Accounting* 38: 165-197.

Annexe 1 - Description des variables

Variable dépendante	
LOG HONORAIRES	Logarithme des honoraires d'audit (en euros)
Dynamique de renouvellement du comité d'audit	
AJOUT MEMBRES	1 lorsqu'il y a au moins un nouveau membre qui s'ajoute au sein du comité d'audit (variation de la taille du comité d'audit entre t-1 et t positive), sinon 0
REMPLACEMENT MEMBRES	1 lorsqu'un nouveau membre au comité d'audit entre en remplacement d'un autre membre (pas de variation de taille du comité d'audit entre t-1 et t mais un remplacement est constaté), sinon 0
DEPART MEMBRES	1 lorsqu'il y a au moins un membre qui quitte le comité d'audit sans être remplacé (variation de la taille du comité d'audit entre t-1 et t négative), sinon 0
AJOUT INDEPENDANTS	1 lorsqu'au moins un nouvel indépendant s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un non-indépendant en t (variation du nombre d'indépendants au sein du comité d'audit entre t-1 et t positive), sinon 0
REMPLACEMENT INDEPENDANTS	1 lorsqu'un nouvel indépendant entre au comité d'audit en remplacement d'un autre indépendant en t (pas de variation du nombre d'indépendants au sein du comité d'audit entre t-1 et t mais un remplacement est constaté), sinon 0
DEPART INDEPENDANTS	1 lorsqu'au moins un indépendant quitte le comité d'audit sans être remplacé par un indépendant en t (variation du nombre d'indépendants au sein du comité d'audit entre t-1 et t négative), sinon 0
AJOUT EC	1 lorsqu' au moins un nouvel expert en comptabilité s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un non-expert en comptabilité en t (variation du nombre d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit entre t-1 et t positive), sinon 0
REMPLACEMENT EC	1 lorsqu'un nouvel expert en comptabilité entre au comité d'audit en remplacement d'un autre expert en comptabilité en t (pas de variation du nombre d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit entre t-1 et t mais un remplacement est constaté), sinon 0
DEPART EC	1 lorsqu'au moins un expert en comptabilité quitte le comité d'audit sans être remplacé par un expert en comptabilité en t (variation du nombre d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit entre t-1 et t négative), sinon 0
AJOUT EF	1 lorsqu'au moins un nouvel expert en finance s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un non-expert en finance en t (variation du nombre d'experts en finance au sein du comité d'audit entre t-1 et t positive), sinon 0
REMPLACEMENT EF	1 lorsqu'un nouvel expert en finance entre au comité en remplacement d'un autre expert en finance en t (pas de variation du nombre d'experts en finance au sein du comité d'audit entre t-1 et t mais un remplacement est constaté), sinon 0
DEPART EF	1 lorsqu'au moins un expert en finance quitte le comité d'audit sans être remplacé par un expert en finance en t (variation du nombre d'experts en finance au sein du comité d'audit entre t-1 et t négative), sinon 0
AJOUT FEMMES	1 lorsqu'au moins une nouvelle femme s'ajoute au comité d'audit ou vient en remplacement d'un homme en t (variation du nombre de femmes au sein du comité d'audit entre t-1 et t positive), sinon 0
REMPLACEMENT FEMMES	1 lorsqu'une nouvelle femme entre au comité d'audit en remplacement d'une autre femme en t (pas de variation du nombre de femmes au sein du comité d'audit entre t-1 et t mais un remplacement est constaté), sinon 0
DEPART FEMMES	1 lorsqu'au moins une femme quitte le comité d'audit sans être remplacée par une femme en t (variation du nombre de femmes au sein du comité d'audit entre t-1 et t négative), sinon 0
Caractéristiques du comité d'audit	
TAILLE AC	Nombre de membres composant le comité d'audit sur l'exercice comptable t
ANCIENNETE AC	Moyenne du nombre d'années passées par les membres du comité d'audit au sein du conseil d'administration pour l'exercice comptable t
REUNIONS AC	Nombre de réunions tenues par le comité d'audit au cours de l'exercice comptable t
%INDEP AC	Proportion de membres indépendants (%) siégeant au comité d'audit sur l'exercice comptable t

%EC AC	Proportion d'experts en comptabilité (%) au sein du comité d'audit sur l'exercice comptable t
%EF AC	Proportion d'experts en finance (%) au sein du comité d'audit sur l'exercice comptable t
%FEMMES AC	Proportion de femmes (%) au sein du comité d'audit sur l'exercice comptable t
Caractéristiques entreprises / auditeur externe	
BIG4	1 si au moins un des auditeurs externes est un Big4, sinon 0 sur l'exercice comptable t
LOG ACTIF	Logarithme du total actif (en million d'euros) de l'exercice comptable t
%NONAUDIT	Services non audit / honoraires d'audit
%CREANCES	Créances clients / total actif
PERTES	1 si le résultat net de l'exercice comptable est négatif, sinon 0
ROA	Résultat opérationnel / total actif

Article 3 : Le statut du comité d'audit : quelle influence sur la gestion du résultat ?

Résumé : Cette étude examine la relation entre le statut du comité d'audit et la gestion du résultat. En supposant que les relations de pouvoir entre le comité d'audit et le dirigeant affectent la qualité de l'information financière, nous suggérons qu'un statut élevé du comité d'audit favorise son efficacité, réduisant la marge discrétionnaire du dirigeant. Nous étudions plus précisément dans quelle mesure le statut relatif plus élevé du comité d'audit et de son président par rapport à celui du dirigeant impacte le niveau de gestion du résultat. Sur un échantillon composé de 184 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre 2007 et 2016, nous mettons en évidence que le statut relatif plus élevé du comité d'audit et de son président par rapport à celui du dirigeant est associé à moins de gestion du résultat, lui conférant plus d'influence. Toutefois, nous ne trouvons pas de relation significative entre le statut élevé du comité d'audit et de son président sur le niveau de manipulations comptables.

Mots-clés : comités d'audit – gestion du résultat – statut – statut relatif

Sommaire

Article 3 : Le statut du comité d'audit et l'impact sur la gestion du résultat 105

Introduction 106

1- Revue de littérature et développement des hypothèses 108

2- Méthodologie 114

3- Statistiques descriptives et résultats 119

4- Conclusion 135

Cet article a été soumis afin d'être présenté **au Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité** 2020 ainsi qu'à la **Conférence Internationale de Gouvernance** 2020.

Introduction

Le comité d'audit joue un rôle central au sein de la gouvernance d'entreprise. Son efficacité permet de garantir les intérêts des parties prenantes, notamment en assurant le suivi des contrôles mis en place pour garantir la fiabilité de l'information financière. De nombreuses études ont ainsi cherché à démontrer que l'efficacité du comité d'audit avait un impact sur la fiabilité du reporting financier, en assurant un rôle plus actif de contrôle et de surveillance (Piot et Kermiche, 2009 ; Bédard et Gendron, 2010, Carcello et al., 2011, Ghafran et O'Sullivan, 2013). La majorité de ces études se focalise sur les caractéristiques d'indépendance et d'expertise comptable et financière des membres pour expliquer l'efficacité du comité. Toutefois, une littérature émergente explore davantage les relations de pouvoir entre le comité d'audit et les parties prenantes impliquées dans le processus de reporting financier. L'efficacité du comité d'audit est notamment appréhendée au regard de son statut par rapport à celui de la direction, mobilisant ainsi les notions de pouvoir, d'autorité ou encore de prestige. Se pose alors la question du rôle du statut du comité sur son efficacité, et plus spécifiquement sur la qualité de l'information financière. Nous proposons dans cet article d'analyser l'effet du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat, en utilisant une mesure du statut propre au contexte français. Nous nous demandons si le statut élevé du comité d'audit permet d'améliorer son efficacité, en examinant en particulier son statut relatif par rapport à celui du dirigeant, susceptible de lui conférer davantage d'influence.

Pour appréhender la notion de statut, nous nous basons sur des concepts développés dans la littérature en sociologie. Le statut se réfère à la perception qu'ont les autres individus du réseau, des connaissances, qualités et attributs personnels d'un individu, liés notamment à sa formation, son parcours et son expérience professionnelle (D'Aveni, 1990 ; Domhoff, 2009), au-delà de l'expertise purement technique. Ainsi, le statut élevé d'un individu traduit le fait qu'il détient des connaissances pointues et un réseau important. La présence d'un tel individu au sein d'un groupe permettra d'élargir le champ de compétences des autres membres (Groysberg et al, 2011) et l'accès à davantage d'informations, favorisant l'efficacité du groupe. La présence d'un membre avec un statut élevé au sein du comité d'audit devrait le rendre plus efficace, plus à même de détecter les manipulations comptables. La relation entre le comité d'audit et le dirigeant est également importante, chacun tenant compte des caractéristiques de l'autre pour agir. Ainsi, un comité d'audit disposant d'un statut relatif plus élevé que celui du dirigeant sera perçu comme plus influent, davantage capable de le challenger sur les décisions prises concernant les états financiers. Le comité bénéficiera alors

une certaine influence sur le dirigeant, dissuadant ce dernier de manipuler les résultats. Cette étude nous permet ainsi d'explorer les relations de pouvoir entre comité d'audit et dirigeant, liées à la perception de leur prestige respectif.

Dans cet article, nous nous focalisons en particulier sur le statut du président du comité d'audit, ce qui à notre connaissance n'a encore jamais été observé dans la littérature. En effet, le président du comité d'audit joue un rôle fondamental au sein même du comité, mais également au niveau de la gouvernance d'entreprise. En Europe, le régulateur a rendu obligatoire l'indépendance du président du comité par l'introduction de la directive européenne de 2014. Dans le contexte français, le code AFEP-MEDEF (2008-2018) précise que « la nomination ou la reconduction du président du comité d'audit (…) fait l'objet d'un examen particulier de la part du conseil », traduisant la place importante qu'il occupe au sein de la gouvernance. Plusieurs études récentes mettent par ailleurs en évidence le rôle primordial qu'il joue au sein du comité, et l'importance de ses compétences propres dans l'activité du groupe (Tanyi et Smith, 2015 ; Compernolle et Richard, 2018 ; Khemakhem et al., 2019). Si le président du comité détient un statut élevé, le risque pesant sur sa réputation sera particulièrement important en cas de défaillance des états financiers, ce qui le conduira à renforcer les contrôles sur les comptes et entrainera une plus grande efficacité du comité. De plus, dans sa relation avec le dirigeant, le fait que le président du comité détienne un statut relatif plus élevé que celui du dirigeant dissuadera ce dernier de manipuler les états financiers, le président du comité étant perçu comme plus puissant et influent.

D'un point de vue méthodologique, peu d'études ont exploré la notion de statut du comité d'audit (Erkens et Bonner, 2013 ; Badolato et al., 2014). Pour mesurer ce statut, ces études se basent sur le nombre de mandats d'administrateurs détenus (Erkens et Bonner, 2013 ; Badolato et al, 2014) ou encore sur le nombre d'adhésions dans des clubs (Erkens et Bonner, 2013). Ces particularités ne permettent pas de capter de façon très satisfaisante la notion de prestige. Notre étude vise à combler ce manque. En effet, le contexte français offre un terrain propice à la mesure du statut, par son système éducatif favorisant la formation d'une élite particulièrement prestigieuse. L'élitisme à la française se traduit en particulier par l'obtention d'un diplôme de « Grande Ecole », le passage par l'un des Grands Corps de l'Etat ou encore par la Haute Fonction Publique, parcours souvent emprunté par une majorité de dirigeants et administrateurs français (Dudouet et Joly, 2010 ; Broye et Moulin, 2014). Nous proposons ainsi une mesure originale du statut, basée sur les spécificités françaises, et regroupant les

trois attributs suivants : (1) diplômé d'une Grande Ecole, (2) passé par un Grand Corps de l'Etat, et (3) passé par un cabinet ministériel.

Cette étude examine un échantillon de 184 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre 2007 et 2016. Nos résultats mettent en évidence que le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant entraine moins de gestion du résultat, suggérant qu'un comité perçu comme plus prestigieux par le dirigeant le dissuade de manipuler les états financiers. Le comité d'audit est alors plus influent et davantage capable de challenger le dirigeant sur les décisions relatives à l'information financière. Nous mettons également en évidence que le statut relatif plus élevé du président du comité par rapport à celui du dirigeant est associé à moins de gestion du résultat. Ce résultat confirme l'hypothèse que le président joue un rôle clé au sein du comité d'audit. Son statut relatif plus élevé que celui du dirigeant confère plus d'influence au comité, dissuadant le dirigeant de manipuler les résultats et conduisant *in fine* à une information financière de meilleure qualité. En revanche, nous ne trouvons pas de relation significative entre le statut élevé du comité et de son président et la gestion du résultat. Ainsi, ce n'est pas tant le statut élevé des membres du comité ou du président qui impacte l'efficacité du comité, mais bien un statut plus élevé que celui du dirigeant. Ce résultat met en évidence l'importance de l'influence relative et des jeux de pouvoir entre ces parties.

Cet article est organisé de la manière suivante. La partie 1 expose notre revue de littérature et le développement de nos hypothèses. La partie 2 présente notre méthodologie, l'échantillon sélectionné ainsi que les variables utilisées. La partie 3 propose une analyse de nos résultats. Enfin, nos conclusions sont présentées dans la dernière partie.

1- Revue de littérature et développement des hypothèses

1.1. Statut du comité d'audit et gestion du résultat

En mobilisant une approche sociologique de la notion de groupe, le comité d'audit peut être considéré comme un groupe d'individus. Selon Groysberg et al. (2011), un groupe d'individus est défini comme « *un ensemble social dans lequel les membres sont mutuellement conscients de leur appartenance commune et de leur potentiel d'interaction* » (McGrath, 1984). Dans le cas du comité d'audit, les membres sont tous administrateurs, ayant notamment en charge le suivi de l'efficacité des systèmes d'audit et de contrôle interne, le suivi de la mission du commissaire aux comptes et l'assurance de son indépendance, ainsi que le suivi du processus d'élaboration de l'information financière. Ces tâches demandent un

travail collectif où la collaboration et l'échange d'informations entre les individus sont nécessaires (Groysberg et al., 2011). De plus, les travaux à réaliser étant interdépendants, l'intégration des comportements collaboratifs est primordiale (Hambrick, 1994). La composition du groupe a alors un impact sur la capacité à travailler ensemble et *in fine* sur son efficacité.

Les travaux à réaliser par le comité d'audit peuvent être plus ou moins complexes. Granovetter (2005) précise que certaines tâches compliquées à réaliser « *ne peuvent pas s'apprendre dans les livres* » et nécessitent des connaissances précises qui ne peuvent être acquises que par des interactions avec des individus compétents. Travailler avec des individus détenant des connaissances pointues permet aux autres d'élargir leur champ de compétences et d'augmenter la productivité du groupe (Groysberg et al., 2011). Ainsi, au sein du cercle scientifique, Zuckerman (1967) souligne que les étudiants travaillant avec d'anciens Prix Nobel ont plus de probabilité d'être lauréats que les autres, et plus rapidement. En plus des connaissances des individus, les réseaux qu'ils détiennent peuvent également avoir un impact sur l'efficacité du groupe en favorisant l'accès aux ressources. En effet, la quantité et la qualité de l'information vont être affectées par les réseaux des individus (Granovetter, 2005). Dans le cadre d'informations sensibles et difficiles à vérifier, les individus n'ont confiance que dans les réseaux qu'ils connaissent personnellement pour s'assurer de leur fiabilité. L'accès à une information nécessaire et de qualité par le groupe est alors favorisé par la présence d'individus possédant un certain réseau.

Ces éléments relatifs aux connaissances et aux réseaux des individus font finalement écho aux notions de capital social et de capital humain. En effet, le capital social repose sur les relations sociales et les liens dans les institutions prestigieuses dont un individu dispose (Belliveau et al., 1996), le capital humain s'entendant en termes d'expériences et de connaissances de l'individu (Stevenson et Radin, 2015). Ces éléments vont être constitutifs du statut des membres du groupe, le statut venant influencer la perception de son efficacité (Groysberg et al., 2011).

Erkens et Bonner (2013) et Badolato et al. (2014) analysent l'impact du statut des membres du comité d'audit sur la qualité de l'information financière en mobilisant des notions du statut basées également dans le champ théorique de la sociologie. Erkens et Bonner (2013) définissent le statut des membres du comité d'audit comme « *la position de l'administrateur dans la hiérarchie basée sur les connections professionnelles et sociales qui dérivent du*

réseau personnel de l'individu et de son affiliation à une institution prestigieuse » (Domhoff, 2009). Selon Badolato et al., (2014), la notion de statut traduit *« la capacité d'un individu à influencer les outcomes à partir de la perception de ses connaissances, qualités et attributs personnels* » (D'Aveni, 1990). Le statut fait donc référence à la perception qu'ont les autres individus de son réseau, de ses connaissances, attributs et qualités personnels.

Groysberg et al. (2011) distinguent deux types de statut : le statut « global » qui hiérarchise les individus au niveau d'une dimension très large (comme au niveau de la société dans son ensemble) et le statut « local » qui hiérarchise les individus au niveau d'un petit groupe (comme au niveau d'un service de l'entreprise). Ils soulignent qu'un groupe composé de certains individus avec un statut « global » élevé le rend plus visible et lui donne accès à des ressources. La présence d'un individu avec un statut « global » élevé envoie une image positive de l'ensemble du groupe et augmente *in fine* son efficacité (Podolny, 1993 ; Groysberg et al., 2011).

Dans le contexte français, les individus diplômés d'une Grande Ecole, passés par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel disposent d'un réseau important et de compétences non discutables. Goyer et Jung (2011) considèrent les individus passés par une Grande Ecole et par un Grand Corps de l'Etat comme ayant le capital social le plus élevé, Dudouet et Joly (2010) soulignant l'importance d'avoir une expérience dans un cabinet ministériel. Ainsi, ces individus sont reconnus par la société comme l'« élite française » en ayant effectué un parcours prestigieux et disposant d'expériences dans les plus hautes fonctions de l'Etat. Ces individus possèdent un réseau important ce qui leur confère un certain prestige. Ils se voient donc attribuer un statut « global » élevé. La présence d'au moins un membre au sein du comité d'audit issu de cette élite, disposant donc d'un statut élevé, devrait permettre au comité d'avoir accès à davantage d'informations, renforçant ainsi son efficacité. Ce dernier est alors capable de détecter les manipulations comptables et *in fine* de garantir la qualité de l'information financière. Nous émettons donc l'hypothèse suivante:

Hypothèse 1: Le statut élevé du comité d'audit est associé à une moindre gestion du résultat.

1.2. Statut relatif du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant et gestion du résultat

Par statut relatif du comité d'audit, nous entendons le fait qu'au moins un membre du comité d'audit dispose d'un statut plus élevé que celui du dirigeant.

Les individus ne possèdent pas nécessairement les mêmes caractéristiques personnelles et le même réseau. Ils vont donc tenir compte de ces éléments pour se comparer et s'auto-évaluer de manière subjective, ce qui va conduire à des différences de statuts entre les individus. Belliveau et al. (1996) précisent que les réseaux « *peuvent servir de source au statut* ». Ces différences de statut vont entrainer des niveaux différents de respect et d'attention entre les individus (D'Aveni, 1990 ; Belliveau et al., 1996). Le statut relatif d'un individu, c'est-à-dire le statut d'un individu par rapport au statut des autres, peut alors affecter son influence sociale. Ainsi, Belliveau et al. (1996) argumentent qu'un individu disposant d'un statut relatif plus faible est davantage soumis à l'influence des autres parties, surtout lorsque ces dernières disposent d'un statut plus élevé. En effet, un statut relatif faible traduit un réseau moins développé et un accès plus limité à l'information, créant une dépendance vis-à-vis des parties émettrices de l'information.

Dans le cas du comité d'audit, qui est composé d'administrateurs, les objectifs du dirigeant et des membres peuvent différer. Ainsi, un dirigeant avec un statut relatif plus élevé que les membres du comité d'audit est davantage capable d'influencer ces derniers et de privilégier ses propres intérêts. Cette situation peut alors conduire à une augmentation des coûts d'agence en raison d'intérêts divergents entre agent (le dirigeant) et principal (les actionnaires représentés par les administrateurs) (Jensen et Meckling, 1976). Un dirigeant avec un certain pouvoir est en mesure d'altérer le fonctionnement de la gouvernance, notamment en influençant les décisions du conseil (Goyer et Jung, 2011). Il est alors en position de manipuler les états financiers pour atteindre ses propres objectifs. Toutefois, si au moins un des membres du comité d'audit détient un statut plus élevé que le dirigeant, le comité d'audit est plus influent, capable de challenger le dirigeant sur les décisions prises par rapport aux états financiers. Le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant peut alors dissuader ce dernier de manipuler les états financiers pour atteindre ses objectifs, percevant le comité comme plus prestigieux (Badolato et al., 2014).

Nous émettons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse 2: Le statut relatif du comité d'audit plus élevé, conféré par au moins l'un de ses membres, par rapport à celui du dirigeant entraine une moindre gestion du résultat.

1.3. Statut du président du comité d'audit et gestion du résultat

Nous nous focalisons maintenant sur le statut du président du comité d'audit. En effet, le président joue un rôle particulier au sein du comité, notamment en participant à la sélection des nouveaux membres, en présidant les réunions du comité ou encore en organisant l'agenda (Tanyi et Smith, 2015). Il fait également le lien entre le comité, la direction, l'audit interne et l'audit externe (Ghafran et Yasmin, 2018). Le président a donc une place centrale au sein du comité au regard des missions qui lui sont confiées, alors que peu d'études ont distingué son rôle de celui des autres membres du comité d'audit (Khemakhem et al., 2019).

Certaines études empiriques mettent en évidence que les caractéristiques propres du président impactent l'efficacité du comité (e.g. Engel et al., 2010 ; Schmidt et Wilkins, 2013 ; Ghafran et Yasmin, 2018), traduisant l'importance de son rôle au sein de la gouvernance. Ainsi, Tanyi et Smith (2015) mettent en exergue que la détention de plusieurs mandats par le président du comité d'audit entraine davantage de gestion du résultat. Un président du comité d'audit sur-impliqué par la détention de plusieurs mandats laisse ainsi une plus grande marge discrétionnaire au dirigeant.

Au-delà de ces caractéristiques, certaines études récentes ont approfondi le rôle unique joué par le président du comité d'audit à travers son leadership au sein du groupe. Ainsi, Khemakhem et al. (2019) mettent en évidence que le président du comité possède des compétences de leadership développées, notamment par sa capacité à communiquer avec son entourage, dépassant ses seules compétences d'expertise financière. De même, Compernolle et Richard (2018) soulignent le rôle central du président au sein du comité en apportant un éclairage sur les différents styles de leadership qu'il peut pratiquer, et les sources de pouvoir qui y sont associées. Ces auteurs mettent en évidence que les actions menées par le président du comité d'audit ne dépendent pas uniquement des attentes institutionnelles, mais qu'ils occupent pleinement leur rôle et donnent un sens à la fonction de surveillance qui leur est confiée. Le président du comité d'audit occupe donc une place particulière au sein de la gouvernance d'entreprise et influence son efficacité tant au regard de ses caractéristiques propres que de son leadership.

Un président du comité d'audit avec un statut élevé traduit le fait qu'il détient un réseau important. Un certain prestige lui est alors reconnu. En particulier, les risques pesant sur son image et sa réputation sont conséquents en cas de défaillance des états financiers (Fich et Shivdasani, 2007). Nous supposons donc qu'en détenant un statut élevé, le président a plus que les autres une réputation à conserver, ce qui peut le conduire à renforcer l'implication des membres et les contrôles sur l'information financière, et *in fine* réduire les cas de manipulations comptables. Le comité d'audit est alors plus efficace et une meilleure qualité de l'information financière peut être constatée. Ainsi, nous émettons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 3: Le statut élevé du président du comité d'audit est associé à une moindre gestion du résultat.

1.4. Statut relatif du président du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant et gestion du résultat

Les caractéristiques du président du comité d'audit, le représentant du comité, vont être prises en considération par les autres parties prenantes, et par conséquent impacter leurs relations et l'échange d'informations. Bertin et Godowski (2012), dans leur étude qualitative, observent que l'autorité du comité d'audit est perçue par les auditeurs internes et externes à travers la personnalité du président mais également à travers sa capacité à poser des questions délicates à la direction.

Ainsi, les parties prenantes impliquées dans le processus de reporting, telles que les auditeurs externes ou encore les auditeurs internes, vont tenir compte des caractéristiques du président du comité. Lorsque le président dispose d'un statut plus élevé que celui du dirigeant, le comité d'audit dans son ensemble peut être perçu par les auditeurs comme ayant plus de pouvoir, ce qui peut conduire ces derniers à partager plus d'informations avec le comité. Le dirigeant perçoit également le comité d'audit comme plus influent, capable de le challenger sur les décisions prises concernant les états financiers, ce qui peut le dissuader de manipuler les résultats et le conduire à réduire sa marge discrétionnaire. En revanche, un dirigeant disposant d'un statut plus élevé que le président du comité d'audit a davantage de pouvoir et est capable d'influencer le président du comité pour atteindre ses objectifs propres. Par exemple, Belliveau et al. (1996) mettent en exergue qu'un dirigeant disposant d'un statut plus élevé que celui du président du comité de rémunération est capable de l'influencer pour obtenir une rémunération plus élevée.

Ainsi, nous supposons qu'un statut plus élevé du président du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant peut dissuader ce dernier de manipuler les états financiers, le président, représentant le comité d'audit, étant perçu comme plus influent et davantage capable de le challenger sur des questions précises relatives aux états financiers.

Nous émettons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse 4: Un statut relatif du président du comité d'audit plus élevé par rapport à celui du dirigeant entraine une moindre gestion du résultat.

2- Méthodologie

2.1. Echantillon

Notre échantillon de base est composé de 242 sociétés cotées au moins une fois sur le SBF 120 entre le 01 janvier 2007 et le 31 décembre 2016. Nous avons collecté certaines variables de gouvernance à partir de la base de données *NRG Metrics*. Les variables relatives au comité d'audit ont été collectées manuellement à partir des documents de référence publiés par les sociétés sélectionnées. Nous avons collecté les données comptables à partir des rapports annuels des sociétés ainsi que des bases de données *Amadeus* et *Bloomberg*. Au final, notre échantillon est constitué de 184 sociétés et 1 585 firmes-années observées sur la période 2007-2016, après élimination des sociétés financières et des sociétés pour lesquelles certaines données n'étaient pas disponibles ou manquantes.

2.2. Les variables

2.2.1. La gestion du résultat

Nous mesurons la qualité de l'information à travers la gestion du résultat, comme cela est classiquement réalisé dans la littérature (e.g. Dhaliwal et al., 2010 ; Krishnan et al., 2011 ; Sharma et Kuang, 2014). Nous nous basons sur le modèle de Jones (1991) modifié par Kothari et al. (2005) pour mesurer la gestion du résultat en calculant les *accruals* discrétionnaires :

$$\frac{Accruals_{it}}{Actifs_{it-1}} = \beta_0 + \beta_1 \frac{1}{Actifs_{it-1}} + \beta_2 \frac{(\Delta CA_{it} - \Delta Créances_{it})}{Actifs_{it-1}} + \beta_3 \frac{PPE_{it}}{Actifs_{it-1}} + \beta_4 ROA_{it-1} + \varepsilon_{it}$$

$Accruals_{it}$ = *Accruals* normaux de l'exercice t

ΔCA_{it} = Variation du chiffre d'affaires entre t et t-1

$\Delta Créances_{it}$ = Variation des créances entre t et t-1

PPE_{it} = Actif immobilisé de l'exercice t

ROA_{it-1} = Résultat opérationnel t-1/ total actif t-1

Ce modèle a été appliqué à un échantillon d'estimations composé de toutes les sociétés cotées au moins une fois sur le marché EURONEXT Paris sur la période. Seules les observations pour lesquelles l'ensemble des informations comptables et financières était disponible ont été retenues. L'échantillon final d'estimations est donc composé de 5 562 firmes-années. Nous avons estimé les coefficients des régressions pour chaque secteur d'activité à partir de la classification ICB (de 0 à 9)[19]. Une fois les *accruals* normaux déterminés, nous calculons les *accruals* totaux de la façon suivante :

$$Accruals\ totaux_{it} = Résultat\ opérationnel_{it} - Flux\ de\ trésorerie\ opérationnel_{it}$$

Enfin, les *accruals* discrétionnaires sont définis ainsi :

$$Accruals\ discrétionnaires_{it} = Accruals\ totaux_{it} - Accruals\ normaux_{it}$$

Nous utilisons les *accruals* discrétionnaires en valeur absolue, afin de capter uniquement le niveau de manipulation des résultats sans prendre en compte la direction de ces manipulations (Bilal et al., 2018).

2.2.2. Le statut du comité d'audit et du président du comité

Pour prendre en considération le statut du comité d'audit, nous définissons une variable regroupant trois caractéristiques des membres : un diplôme d'une Grande Ecole, le passage par un Grands Corps de l'Etat, et une expérience dans un cabinet ministériel.

En effet, le contexte français est particulier au regard de son système éducatif et de ses institutions. L'élitisme français se traduit en général par l'obtention d'un diplôme d'une « Grande Ecole », le passage par un des Grands Corps de l'Etat ou encore par la Haute Fonction Publique. Ces parcours sont fréquemment suivis par une majorité de dirigeants et d'administrateurs de grandes entreprises (Dudouet et Joly, 2010 ; Broye et Moulin, 2014). La

[19] ICB = Industry Classification Benchmark ; *0= Oil & Gas; 1= Basic Materials; 2= Industrials; 3= Goods; 4= Health Care; 5= Consumer Services; 6= Telecommunications; 7= Utilities; 8= Financials; 9= Technology.*

notion de Grande Ecole fait référence à des écoles de prestige et opérant une sélection très exigeante: Polytechnique, Centrale Paris, Mines de Paris, Ponts, les Télécoms pour les ingénieurs (Dudouet et Joly, 2010) ; HEC, ESSEC, ESCP, EDHEC, EM Lyon qui sont les 5 premières écoles de commerce françaises[20]; mais également l'ENA, l'Ecole Normale Supérieure (ENS), et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (Dudouet et Joly, 2010 ; Broye et Moulin, 2014). Parmi les diplômés des Grandes Ecoles, certains sont recrutés par l'un des Grand Corps de l'Etat (souvent les meilleurs étudiants issus de « la botte ») : Corps des Mines et Télécoms, Corps Ponts, Inspection des Finances, Conseil d'Etat et Cour des Comptes (Dudouet et Joly, 2010 ; Broye et Moulin, 2014 ; Maclean et al., 2014).

Ainsi, la variable ECOLE AC est codée 1 lorsqu'au moins un membre du comité d'audit est diplômé de l'ENA, HEC, Polytechnique, Centrale Paris, Mines Paris, Ponts, IEP Paris, ENS, ESSEC, ESCP, EDHEC ou EM Lyon, sinon 0. Une deuxième variable GRANDS CORPS AC est codée 1 lorsqu'au moins un membre du comité d'audit est passé par l'un des Grands Corps de l'Etat, c'est-à-dire Mines Télécoms, Ponts, Inspection des finances, Conseil d'Etat ou la Cour des Comptes, sinon 0. Une troisième variable EXPE MINIST AC est codée 1 lorsqu'au moins un membre du comité d'audit détient une expérience au sein d'un cabinet ministériel, sinon 0. La variable STATUT AC est alors codée 1 si la somme de ECOLE AC, GRANDS CORPS AC, EXPE MINIST AC est égale à 3, sinon 0.

Concernant le président du comité d'audit, la variable ECOLE PRES est codée 1 si le président est diplômé d'une Grande Ecole, sinon 0. La variable GRANDS CORPS PRES est codée 1 si le président est passé par un Grands Corps de l'Etat, sinon 0. La variable EXPE MINIST PRES est codée 1 si le président a une expérience au sein d'un cabinet ministériel, sinon 0. La variable STATUT PRESSIDENT est alors codée 1 si la somme d'ECOLE PRES, GRANDS CORPS PRES et EXPE MINIST PRES est égale à 3, sinon 0.

2.2.3. Le statut relatif du comité d'audit et du président du comité par rapport à celui du dirigeant

Pour prendre en considération le statut plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant, nous reprenons les trois éléments du statut du comité d'audit en nous assurant que chacun est plus élevé que celui du dirigeant. Ainsi, la variable AC CEO ECOLE est codée 1 si le dirigeant n'est pas diplômé d'une Grande Ecole, alors que c'est le cas pour au moins un des

[20] D'après le classement *L'Etudiant* ou encore *Le Point*.

membres du comité d'audit, sinon 0. La variable AC CEO CORPS est codée 1 si le dirigeant n'est pas passé par un Grands Corps de l'Etat, alors que c'est le cas pour au moins un membre du comité d'audit. La variable AC CEO MINIST est codée 1 si le dirigeant n'est pas passé par un cabinet ministériel, alors que c'est le cas pour au moins un membre du comité d'audit. Ainsi, la variable STATUT RELATIF AC-CEO est codée 1 si la somme de AC CEO ECOLE, AC CEO CORPS, AC CEO MINIST est égale à 3, sinon 0.

Nous considérons de la même manière le statut relatif du président du comité plus élevé par rapport à celui du dirigeant.

2.2.4. Les variables de contrôle

Les variables de contrôle sont en cohérence avec la littérature et correspondent à différentes caractéristiques du comité d'audit, du dirigeant, et de l'entreprise.

En ce qui concerne les caractéristiques du comité d'audit, nous prenons en considération la taille du comité d'audit à travers la variable TAILLE AC qui correspond au nombre de membres au sein du comité. Un comité plus grand devrait avoir plus de poids au sein de l'entreprise et entrainer une meilleure qualité de l'information financière, et notamment un moindre niveau de gestion du résultat (Kent et al., 2010 ; Ghosh et al., 2010). Nous supposons donc que la taille du comité d'audit est associée à moins d'*accruals* discrétionnaires. La variable ANCIENNETE AC est définie par la moyenne du nombre d'années passées par les membres du comité d'audit au sein du conseil. Nous supposons que l'ancienneté des membres du comité va conduire à une acquisition de connaissances sur l'entreprise et ses spécificités, augmentant ainsi l'efficacité du comité et entrainant moins de gestion du résultat (Dhaliwal et al., 2010 ; Sultana, 2015). Nous contrôlons l'activité du comité d'audit par la variable REUNIONS AC qui mesure le nombre de réunions effectuées par le comité durant l'exercice comptable. L'activité du comité renforce son efficacité en entrainant une meilleure qualité de l'information financière (e.g. Ghosh et al., 2010 ; Sultana, 2015 ; Gebrayel et al., 2018). Ainsi, nous supposons que le nombre de réunions du comité d'audit est associé à un moindre niveau de gestion du résultat. Nous contrôlons également l'indépendance du comité d'audit avec la variable %INDEP AC correspondant à la proportion de membres indépendants au sein du comité d'audit. L'indépendance des membres du comité d'audit permet de garantir son objectivité et ainsi de réduire la marge discrétionnaire du dirigeant. Nous nous attendons donc à ce que l'indépendance des membres du comité d'audit soit associée à moins de gestion du résultat (e.g. Kent et al., 2010 ; Sharma et Kuang, 2014). Les proportions d'experts en

comptabilité et d'experts en finance sont également contrôlées, respectivement %EC AC et %EF AC[21]. Les experts en comptabilité et en finance détiennent des connaissances précises sur les états financiers et les flux de l'entreprise, renforçant l'efficacité du comité et entrainant moins de gestion du résultat (e.g. Dhaliwal et al., 2010 ; Cohen et al., 2014). Nous supposons donc que les proportions d'experts en comptabilité et en finance sont associées à un niveau plus faible d'*accruals* discrétionnaires.

Concernant le dirigeant, nous prenons en considération le pouvoir de ce dernier en captant son ancienneté et s'il cumule également la position de président du conseil d'administration (Bruynseels et Cardinaels, 2014). Nous mesurons l'ancienneté du dirigeant par la variable ANCIENNETE CEO qui correspond au nombre d'années passées par le dirigeant au sein de l'entreprise à ce poste. La position cumulée de dirigeant et président du conseil d'administration est mesurée par la variable DUALITE CEO qui est égale à 1 si le dirigeant est également président du conseil, sinon 0. Nous supposons que l'ancienneté du dirigeant (e.g. Bruynseels et Cardinaels, 2014) et la double position du dirigeant (e.g. Stevenson et Radin, 2015 ; Cohen et al., 2014) entraineront un niveau plus élevé de gestion du résultat.

Concernant les caractéristiques de l'entreprise, nous prenons en considération la taille de l'entreprise qui est contrôlée par la variable LOG ACTIF, le logarithme du montant total de l'actif du bilan. Nous supposons que la taille de l'entreprise est associée à un moindre niveau de gestion du résultat, ces entreprises ayant des systèmes de contrôle interne plus développés, limitant le risque de manipulations comptables (e.g. Sharma et Kuang, 2014). Nous examinons également si le résultat net de l'exercice est négatif par la variable PERTES. Nous supposons qu'une entreprise avec des résultats en perte risque de conduire à davantage de gestion du résultat par le dirigeant. Le taux d'endettement de l'entreprise est contrôlé par la variable %ENDETTEMENT qui correspond au ratio Dettes Financières/Total actifs. Nous supposons que le taux d'endettement entrainera davantage de manipulations comptables, la dette risquant d'inciter le dirigeant à gérer les résultats (DeFond et Jiambalvo, 1994 ; Ghosh et al., 2010). Nous contrôlons enfin le potentiel de croissance de l'entreprise avec le market-to-

[21] Les notions d'expertise en comptabilité ou d'expertise en finance ne sont pas clairement définies par le Code AFEP-MEDEF (2008-2018). Nous nous appuyons donc sur la définition proposée par la SEC (2003). Les experts en comptabilité au sein du comité d'audit sont ceux ayant eu une expérience en tant qu'expert-comptable, directeur comptable, auditeur, directeur financier, responsable financier, contrôleur de gestion. Les membres du comité d'audit considérés comme experts en finance sont ceux ayant une expérience en tant qu'analyste financier, directeur des investissements ou en banque.

book ratio (MKTB). Nous supposons qu'une entreprise avec un potentiel de croissance faible est plus sujette aux manipulations de résultats par la direction.

2.3. Le modèle

Afin de comprendre l'impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat, nous utilisons un modèle de régression linéaire (OLS). La variable dépendante est la gestion du résultat captée par la valeur absolue des *accruals* discrétionnaires nommée AD.

Modèle :

AD = β0 + β1 STATUT AC + β2 TAILLE AC + β3 ANCIENNETE AC + β4 REUNIONS AC + β5 %INDEP AC + β6 %EC AC+ β7 %EF AC+ β8 ANCIENNETE CEO + β9 DUALITE CEO + β10 PERTES + β11 LOG ACTIF + β12 %ENDETTEMENT + β13 MKTB + ANNEE + ICB + ε

Ce modèle est décliné pour le statut relatif du comité d'audit plus élevé par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF AC-CEO), le statut du président du comité d'audit (STATUT PRESIDENT) et le statut relatif du président du comité d'audit plus élevé par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO). L'annexe 1 présente le détail des variables utilisées.

3- Statistiques descriptives et résultats

3.1. Statistiques descriptives

3.1.1. Statistiques descriptives générales

Le tableau 1 présente les statistiques descriptives générales. La gestion du résultat pour les entreprises de l'échantillon s'élève en moyenne à 4,4% de l'actif[22].

[22] Dans leur étude portant sur le contexte français de 2006 à 2013, Elage et Mard (2018) trouvent un niveau de gestion du résultat s'élevant en moyenne à 3,8% de l'actif.

Tableau 1 - Statistiques descriptives générales *(1 585 observations)*

Variable	Moyenne	Ecart-Type	Min	Max
Variable dépendante				
Accruals discrétionnaires (AD) (Kothari et al, 2005)	0,044	0,047	0,001	0,282
Statut du comité d'audit et du président				
STATUT AC	0,26	0,44	0	1
STATUT RELATIF AC-CEO	0,12	0,32	0	1
STATUT PRESIDENT	0,10	0,30	0	1
STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO	0,05	0,22	0	1
Caractéristiques du comité d'audit et du dirigeant				
TAILLE AC	3,70	1,09	2	7
ANCIENNETE AC	6,91	3,66	1	19,7
REUNIONS AC	4,60	2,02	1	12
%INDEP AC	67,47	24,80	0	100
%EC AC	28,96	25,46	0	100
%EF AC	31,57	25,83	0	100
ANCIENNETE CEO	8,14	7,95	1	40
DUALITE CEO	0,51	0,50	0	1
Caractéristiques entreprise / cabinet				
ACTIF (en million d'€)	15 841,45	31 447,20	42,97	205 448
LOG ACTIF	8,32	1,75	3,76	12,23
PERTES	0,17	0,38	0	1
%ENDETTEMENT	19,75	15,01	0,01	69,34
MKTB ratio	0,07	0,52	-0,71	2,80

AD= *accruals* discrétionnaires en valeur absolue ; STATUT AC= 1 si le comité d'audit dispose d'un statut élevé en t, sinon 0 ; STATUT RELATIF AC-CEO = 1 si le statut relatif du comité d'audit est plus élevé par rapport à celui du dirigeant en t, sinon 0 ; STATUT PRESIDENT= 1 si le président du comité dispose d'un statut élevé en t, sinon 0 ; STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO= 1 si le président du comité dispose d'un statut plus élevé par rapport à celui du dirigeant en t, sinon 0 ; TAILLE AC= nombre de membres composant le comité d'audit en t ; ANCIENNETE AC= moyenne du nombre d'années passées par les membres du comité d'audit au sein du conseil d'administration en t ; REUNIONS AC= nombre de réunions tenues par le comité d'audit au cours de l'exercice comptable ; %INDEP AC= proportion de membres indépendants siégeant au sein du comité d'audit en t ; %EC AC= proportion d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit en t ; %EF AC= proportion d'experts en finance au sein du comité d'audit en t ; ANCIENNETE CEO= nombre d'années passées par le dirigeant à son poste en t ; DUALITE CEO= 1 si le dirigeant cumule également la position de président du conseil d'administration ou de surveillance en t, sinon 0 ; ACTIF= montant de l'actif total en million d'€ ; LOG ACTIF= logarithme du total actif (en million d'euros) de l'exercice comptable ; PERTES= 1 si le résultat net de l'exercice comptable est négatif, sinon 0 ; %ENDETTEMENT= dettes financières/total actif ; MKTB= market-to-book ratio

Dans notre échantillon, 26% des comités d'audit ont un statut élevé (soit 418 observations firmes-années). Lorsque le statut du comité d'audit est élevé, il s'agit dans la majorité des cas (84%) d'un seul membre du comité qui est à la fois diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel. Pour 12% de nos observations, le statut relatif du comité d'audit est plus élevé que celui du dirigeant. Concernant le statut du

président du comité d'audit, ce dernier est élevé dans 10% des cas et son statut relatif est plus élevé que celui du dirigeant pour 5% des observations.

En moyenne, les comités d'audit sont composés de 3,7 membres, allant de 2 à 7 membres. L'ancienneté moyenne des membres du comité au sein du conseil est de 6,9 années, avec un maximum de 19,7 années. Au cours de l'exercice comptable, les comités d'audit se réunissent en moyenne 4,6 fois. Les comités d'audit sont composés, sur cet échantillon, de 67% d'indépendants en moyenne (répondant ainsi aux préconisations du Code AFEP-MEDEF qui recommande 2/3 d'indépendants au sein du comité). Les entreprises de notre échantillon regroupent au sein de leur comité d'audit 29% d'experts en comptabilité et 31,5% d'experts en finance en moyenne (sachant que 92% des sociétés de notre échantillon disposent d'au moins un expert en comptabilité ou en finance, conformément aux dispositions de la directive européenne de 2014). Les dirigeants sont en poste en moyenne 8 années au sein des sociétés de l'échantillon, avec un maximum de 40 années, et sont, dans la moitié des cas, également présidents du conseil d'administration. En moyenne, l'actif des sociétés de l'échantillon s'élève à 15 841 millions d'euros, avec un actif minimum de 43 millions d'euros et un actif maximum de 205 448 millions d'euros. Pour 17% des observations, le résultat est négatif. Les sociétés de l'échantillon sont concernées par un endettement moyen d'environ 20% de leur actif.

3.1.2. Focus sur le parcours des membres des comités d'audit et des dirigeants

Le tableau 2 présente les statistiques descriptives relatives aux diplômés des Grandes Ecoles des membres des comités d'audit et des dirigeants de notre échantillon.

Tableau 2 - Statistiques descriptives relatives aux Grandes Ecoles

Grandes Ecoles	Membres comités d'audit *(N=5 902)*	Présidents comités d'audit *(N=1 585)*	Dirigeants *(N=1 585)*
Polytechnique	9%	11%	14%
Centrale	3%	2%	4%
Mines	3%	4%	6%
Pont	2%	3%	5%
ENA	12%	16%	7%
IEP Paris	17%	17%	7%
HEC	12%	16%	13%
ESSEC	4%	3%	3%
EDHEC	1%	0%	2%
ESCP Paris	4%	6%	3%
EM Lyon	0%	0%	0%
ENS	2%	2%	3%

Concernant les Grandes Ecoles fréquentées par les membres, les présidents des comités d'audit en particulier, et les dirigeants, des différences sont à souligner. Pour l'ensemble de notre échantillon, 29% des dirigeants sont diplômés d'une filière ingénieur (Polytechnique, Centrale, Mines, Ponts) sachant que 14% d'entre eux sortent de Polytechnique, alors que seulement 17% et 20% des membres de comités d'audit et leurs présidents sont passés par une telle filière. En revanche, respectivement 29% et 33% des membres des comités d'audit et des présidents de l'échantillon sont diplômés de l'IEP Paris ou de l'ENA alors que ce n'est le cas que pour 14% des dirigeants. HEC se distingue des autres écoles de commerce en fournissant respectivement 12% des membres des comités d'audit, 16% des présidents des comités et 13% des dirigeants.

Dudouet et Joly (2010) mettent en exergue dans leur étude que les trois écoles Polytechnique, ENA et HEC fournissent une quasi-majorité des dirigeants et administrateurs français (CAC 40). Nous rejoignons ce constat en soulevant toutefois la place prépondérante prise par l'IEP Paris dans la diplomation des membres des comités d'audit et de leurs présidents, ce qui n'est pas le cas pour les dirigeants. Au sein des participants aux comités d'audit, c'est le poids du « couple IEP – ENA » (Dudouet et Joly, 2010) qui est important, signe que les membres et présidents des comités d'audit sont souvent issus des formations les destinant à devenir hauts fonctionnaires.

De façon plus générale, 51% des 5 902 membres des comités d'audit de notre échantillon sont diplômés d'au moins une Grande Ecole, et c'est le cas pour 58% des présidents de comités

d'audit. Le dirigeant est diplômé d'au moins une Grande Ecole dans 49% des cas. Le passage par un Grand Corps de l'Etat concerne respectivement 12% des membres des comités d'audit, 16% des présidents de comités et 15% des dirigeants. 15% des membres des comités d'audit et 13% des dirigeants disposent d'une expérience dans un cabinet ministériel, alors que c'est le cas pour 19% des présidents de comités d'audit.

Ainsi, une proportion plus importante de présidents des comités d'audit détenant une expérience ministérielle se distingue des autres membres des comités et des dirigeants, s'expliquant notamment par leurs parcours d'études supérieures. En revanche, les proportions des membres et présidents des comités d'audit passés par un Grand Corps de l'Etat sont sensiblement similaires à celle des dirigeants. De même, les proportions des participants aux comités d'audit et des dirigeants diplômés d'une Grande Ecole sont semblables, mais leurs parcours se distinguent au regard des spécialités suivies. En moyenne, les dirigeants ne réalisent donc pas des parcours plus prestigieux que les membres et présidents des comités d'audit dans le contexte français.

3.2. Résultats

Nous étudions l'impact du statut du comité d'audit sur le niveau de gestion du résultat. Les résultats obtenus à partir des régressions linéaires sont présentés dans le tableau 3. Un diagnostic de multicolinéarité a été réalisé pour chaque régression à l'aide des VIF (*Variance Inflation Factor*). Le VIF maximum obtenu pour chaque régression est de 2,46. Ce coefficient étant inférieur à 10, nos résultats ne semblent pas être sujets à un problème de multicolinéarité.

Tableau 3 - Impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat

	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (3)	Modèle (4)
STATUT AC	-0,003			
	(-1,13)			
STATUT RELATIF AC-CEO		-0,007**		
		(-2,07)		
STATUT PRESIDENT			-0,002	
			(-0,42)	
STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO				-0,017***
				(-3,38)
TAILLE AC	-0,002	-0,002	-0,002	-0,002
	(-1,35)	(-1,30)	(-1,50)	(-1,62)
ANCIENNETE AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,82)	(-0,79)	(-0,84)	(-0,86)
REUNIONS AC	0,002***	0,002***	0,002***	0,002***
	(3,28)	(3,24)	(3,29)	(3,35)
%INDEP AC	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,65)	(0,73)	(0,66)	(0,72)
%EC AC	0,000*	0,000*	0,000*	0,000*
	(1,82)	(1,87)	(1,84)	(1,90)
%EF AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,20)	(-0,26)	(-0,26)	(-0,33)
ANCIENNETE CEO	0,000	0,000	0,000	0,000
	(1,34)	(1,56)	(1,34)	(1,52)
DUALITE CEO	-0,002	-0,002	-0,002	-0,003
	(-0,95)	(-1,09)	(-1,06)	(-1,27)
LOG ACTIF	-0,006***	-0,006***	-0,006***	-0,006***
	(-7,23)	(-7,49)	(-7,33)	(-7,41)
PERTES	0,014***	0,014***	0,014***	0,014***
	(4,71)	(4,66)	(4,75)	(4,65)
%ENDETTEMENT	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
	(3,00)	(2,91)	(2,97)	(2,77)
MKTB	0,001	0,001	0,001	0,001
	(0,36)	(0,39)	(0,38)	(0,35)
ICB	OUI	OUI	OUI	OUI
ANNEE	OUI	OUI	OUI	OUI
R^2 AJUSTE	0,193	0,194	0,192	0,198

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Les variables AD, TAILLE AC, ANCIENNETE AC, REUNIONS AC, ANCIENNETE CEO, LOG ACTIF, %ENDETTEMENT, MKTB ont été *winsorizées* aux seuils de 1%.

Dans le modèle (1), nous constatons que le statut élevé du comité d'audit (STATUT AC) n'a pas d'impact sur la gestion du résultat. Ainsi, le fait qu'au moins un membre du comité d'audit soit diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel n'entraine pas une plus grande efficacité du comité et une meilleure qualité de

l'information financière[23]. Nous ne validons pas notre hypothèse 1. Nous ne pouvons pas en déduire que la présence de ces membres au sein du comité, dotés d'un certain prestige, favorise un accès à davantage d'informations et améliore l'efficacité du groupe. La présence d'au moins un membre faisant partie de l'« élite française » au sein du comité d'audit pourrait traduire davantage une recherche de légitimité que d'efficacité (DiMaggio et Powell, 1983). Les membres du comité peuvent être nommés plutôt pour leurs caractéristiques visibles (comme leur diplôme ou leur expérience professionnelle) que pour leur capacité de surveillance (Cohen et al, 2008), n'améliorant pas l'efficacité du groupe et ne conduisant pas à une information financière de meilleure qualité.

Concernant le modèle (2), nous mettons en exergue que le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF AC-CEO) entraine moins de gestion du résultat. Nous validons notre hypothèse 2. Ainsi, lorsque le comité d'audit détient un statut élevé alors que ce n'est pas le cas du dirigeant, l'efficacité disciplinaire du comité d'audit est renforcée et le pouvoir discrétionnaire du dirigeant réduit. Un comité d'audit avec un statut plus élevé par rapport à celui du dirigeant est donc perçu comme plus puissant. Il est alors plus influent et dissuade le dirigeant de manipuler les états financiers.

Concernant le modèle (3), nous constatons que le statut élevé du président du comité d'audit (STATUT PRESIDENT) n'a pas d'impact sur la gestion du résultat. Nous ne validons donc pas notre hypothèse 3. Ainsi, nous ne pouvons pas conclure qu'en détenant un statut élevé, le président a plus que les autres une réputation à conserver, et la capacité d'impliquer le groupe pour renforcer les contrôles sur l'information financière et réduire le niveau de gestion du résultat. Toutefois dans le modèle (4), nous mettons en exergue que le statut relatif du président du comité plus élevé par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO) entraine moins de manipulations comptables. Nous validons donc notre hypothèse 4. Lorsque le président du comité d'audit est diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et dispose d'une expérience dans un cabinet ministériel alors que le dirigeant ne détient aucune de ces trois caractéristiques, une meilleure qualité de l'information financière est constatée. Ainsi, lorsque le président du comité fait partie de l'« élite française » alors que ce n'est pas le cas du dirigeant, il est doté de plus de pouvoir. Le

[23] Nous avons, de façon alternative, utilisé une mesure moins exigeante du statut du comité d'audit, en ne prenant pas en considération l'expérience ministérielle. Nos résultats restent inchangés, seule la mesure du statut élevé du comité d'audit devient significative au seuil de 10%, associée à moins de gestion du résultat.

comité d'audit dans son ensemble est alors perçu comme plus influent, dissuadant le dirigeant de manipuler les résultats. Le président joue donc un rôle central au sein du comité. Son statut relatif plus élevé que celui du dirigeant lui permet d'améliorer l'efficacité du comité d'audit en lui conférant plus d'autorité et d'influence.

En résumé, ce n'est donc pas tant le statut élevé des membres et du président qui impacte la qualité de l'information financière, mais bien leur statut relatif plus élevé par rapport à celui du dirigeant. Les relations de pouvoir entre comité et dirigeant ainsi que leurs influences respectives jouent donc un rôle important pour assurer l'efficacité du comité d'audit.

Concernant les caractéristiques du comité d'audit, la taille du comité (TAILLE AC) n'a pas d'impact significatif sur la gestion du résultat. De même, l'ancienneté des membres du comité au sein du conseil (ANCIENNETE AC) n'impacte pas significativement la gestion du résultat, contrairement à nos attentes. En revanche, l'activité du comité d'audit au cours de l'exercice comptable (REUNIONS AC) est associée à un niveau plus important de manipulations comptables. Ainsi, un niveau d'activité plus important du comité d'audit traduit des difficultés au sein de la gouvernance et des réunions plus nombreuses pour essayer d'y remédier. C'est ce qu'ont souligné Hoitash et al. (2009) en mettant en exergue que le niveau d'activité du comité d'audit est plus important suite à la découverte d'une faille dans le contrôle interne. La proportion d'indépendants (%INDEP AC) et d'experts en finance (%EF AC) au sein du comité d'audit n'est pas associée à la gestion du résultat, contrairement à nos prédictions. En revanche, la proportion d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit (%EC AC) est associée positivement au niveau de gestion du résultat, contrairement à nos attentes. La présence d'experts en comptabilité ne permet donc pas de garantir la qualité de l'information financière, malgré leurs connaissances pointues sur les états financiers. Ce résultat peut s'expliquer par une sur-sollicitation de ces derniers, la présence d'experts en comptabilité au sein du comité d'audit faisant l'objet d'une obligation légale qui a entrainé une réduction de l'offre de ce profil d'administrateurs et le cumul de mandats (e.g. Khondkar et al., 2016). Ainsi, il est possible que ces experts en comptabilité réalisent un contrôle moins strict par manque de temps, laissant une plus grande marge discrétionnaire au dirigeant (Tanyi et Smith, 2015). L'ancienneté du dirigeant (ANCIENNETE CEO) ainsi que sa position cumulée en tant que président du conseil d'administration (DUALITE CEO) ne sont pas associées significativement au niveau de gestion du résultat.

Concernant les caractéristiques propres à l'entreprise, la taille de l'entreprise (LOG ACTIF) est associée à un moindre niveau de gestion du résultat, comme nous le prédisions. L'endettement (%ENDETTEMENT) et les résultats en perte (PERTES) de l'entreprise sont associés à un niveau plus important de gestion du résultat. En revanche, le market-to-book ratio (MKTB) n'est pas associé à la gestion du résultat.

3.3. Résultats complémentaires

3.3.1. Le statut du comité d'audit et la gestion du résultat à la hausse ou à la baisse

Nous distinguons les cas de gestion du résultat à la hausse des cas de gestion du résultat à la baisse (e.g. Zalata et al., 2018), conduisant à la formation de deux sous-échantillons distincts, afin de mieux comprendre l'effet du statut du comité et de son président sur la gestion du résultat.

Ainsi, Bédard et al. (2004) soulignent que les dirigeants auraient davantage tendance à utiliser la gestion du résultat à la baisse, notamment pour faire diminuer le cours de l'action dans un objectif de rachat ultérieur ou encore pour s'assurer une plus grande marge de progression des résultats pour l'avenir (e.g. Levitt, 1998). Le comité d'audit serait toutefois plus efficace pour contraindre la gestion du résultat à la hausse, une surestimation des résultats étant plus visible et augmentant les risques de litige. Bédard et al. (2004) mettent en évidence que finalement l'expertise financière du comité d'audit permet de contraindre la gestion du résultat tant à la hausse qu'à la baisse.

Nous supposons donc qu'un comité d'audit et un président de comité avec un statut élevé (respectivement STATUT AC et STATUT PRESIDENT), disposant davantage d'informations grâce au réseau dont il dispose, est efficace pour contraindre la gestion du résultat à la hausse comme à la baisse. De même, nous supposons que le statut relatif plus élevé du comité d'audit et de son président par rapport à celui du dirigeant (respectivement STATUT RELATIF AC-CEO et STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO) dissuadera ce dernier à manipuler les états financiers, tant à la hausse qu'à la baisse.

Tableau 4a - Impact du statut du comité sur la gestion du résultat à la hausse *(N=859)*

	Modèle (5)	Modèle (6)	Modèle (7)	Modèle (8)
STATUT AC	0,002			
	(0,75)			
STATUT RELATIF AC-CEO		-0,003		
		(-0,71)		
STATUT PRESIDENT			0,005	
			(1,11)	
STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO				-0,014**
				(-2,09)
TAILLE AC	-0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,06)	(-0,32)	(0,20)	(0,21)
ANCIENNETE AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,37)	(-0,26)	(-0,29)	(-0,25)
REUNIONS AC	0,002***	0,002***	0,002***	0,002***
	(2,83)	(2,82)	(2,84)	(2,80)
%INDEP AC	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,93)	(0,96)	(0,93)	(1,05)
%EC AC	0,000	0,000	0,000	0,000*
	(1,54)	(1,62)	(1,55)	(1,74)
%EF AC	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,25)	(0,38)	(0,27)	(0,39)
ANCIENNETE CEO	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,68)	(0,67)	(0,63)	(0,82)
DUALITE CEO	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
	(-0,35)	(-0,31)	(-0,29)	(-0,48)
LOG ACTIF	-0,008***	-0,008***	-0,008***	-0,008***
	(-7,60)	(-7,60)	(-7,62)	(-7,68)
PERTES	0,020	0,001	0,002	0,001
	(0,45)	(0,33)	(0,46)	(0,29)
%ENDETTEMENT	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
	(5,44)	(5,23)	(5,49)	(5,01)
MKTB	0,005*	0,005*	0,006*	0,005*
	(1,81)	(1,81)	(1,88)	(1,76)
ICB	OUI	OUI	OUI	OUI
ANNEE	OUI	OUI	OUI	OUI
R^2 AJUSTE	0,254	0,254	0,255	0,258

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Les variables AD, TAILLE AC, ANCIENNETE AC, REUNIONS AC, ANCIENNETE CEO, LOG ACTIF, %ENDETTEMENT, MKTB ont été *winsorizées* aux seuils de 1%.

Concernant les observations relatives à la gestion du résultat à la hausse (859 observations), nous mettons en évidence que le statut élevé du comité d'audit et de son président n'ont pas d'effet significatif. Le statut relatif plus élevé du comité par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF AC-CEO) n'impacte pas non plus la gestion du résultat à la hausse.

Toutefois, le statut relatif du président du comité plus élevé par rapport à celui du dirigeant (STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO) est associé à un niveau plus faible de gestion du résultat à la hausse, signifiant qu'un président du comité ayant un statut plus élevé que le dirigeant contraint le niveau de manipulations comptables pour un résultat plus élevé. Autrement dit, un président du comité d'audit plus puissant que le dirigeant dissuadera ce dernier à manipuler les états financiers pour atteindre un résultat élevé.

Tableau 4b - Impact du statut du comité d'audit sur la gestion du résultat à la baisse *(N=726)*

	Modèle (9)	Modèle (10)	Modèle (11)	Modèle (12)
STATUT AC	-0,010***			
	(-2,61)			
STATUT RELATIF AC-CEO		-0,015***		
		(-2,73)		
STATUT PRESIDENT			-0,008	
			(1,55)	
STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO				-0,020***
				(-2,73)
TAILLE AC	-0,004**	-0,004**	-0,004**	-0,005**
	(-2,09)	(-2,25)	(-2,39)	(-2,52)
ANCIENNETE AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,99)	(-0,94)	(-0,84)	(-0,88)
REUNIONS AC	0,001	0,001	0,001	0,001
	(1,30)	(1,21)	(1,35)	(1,38)
%INDEP AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,37)	(-0,21)	(-0,39)	(-0,33)
%EC AC	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,09)	(0,11)	(0,23)	(0,28)
%EF AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,52)	(-0,77)	(-0,54)	(-0,76)
ANCIENNETE CEO	0,003	0,000	0,000	0,000
	(1,34)	(1,64)	(1,12)	(1,18)
DUALITE CEO	-0,004	-0,004	-0,004	-0,005
	(-1,08)	(-1,18)	(-1,19)	(-1,37)
LOG ACTIF	-0,003**	-0,004***	-0,003***	-0,004***
	(-2,54)	(-2,92)	(-2,61)	(-2,74)
PERTES	0,026***	0,026***	0,026***	0,026***
	(6,38)	(6,35)	(6,36)	(6,32)
%ENDETTEMENT	0,000	0,000	0,000	0,000
	(1,43)	(1,45)	(1,15)	(1,31)
MKTB	-0,003	-0,003*	-0,003*	-0,003*
	(-1,00)	(-0,86)	(-0,90)	(-0,82)
ICB	OUI	OUI	OUI	OUI
ANNEE	OUI	OUI	OUI	OUI
R^2 AJUSTE	0,180	0,180	0,174	0,180

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Les variables AD, TAILLE AC, ANCIENNETE AC, REUNIONS AC, ANCIENNETE CEO, LOG ACTIF, %ENDETTEMENT, MKTB ont été *winsorizées* aux seuils de 1%.

Concernant les cas de gestion du résultat à la baisse en valeur absolue (Zalata et al., 2018), le statut élevé du comité (STATUT AC) entraine moins de manipulations comptables pour un résultat à la baisse. De même, le statut relatif plus élevé du comité et de son président par

rapport à celui du dirigeant (respectivement STATUT RELATIF AC-CEO et STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO) sont associés de manière significative à moins de gestion de résultat à la baisse. Le statut du comité ainsi que l'influence relative du comité et du président permettent donc d'accéder à de l'information permettant de renforcer les contrôles sur les états financiers et de dissuader le dirigeant de manipuler les résultats.

Ces résultats font finalement ressortir l'importance du rôle joué par le président du comité d'audit. Son influence relative par rapport au dirigeant permet de contraindre la gestion du résultat à la hausse comme à la baisse, et ainsi de diminuer les cas de manipulations comptables.

3.3.2. Le statut du comité d'audit et l'expertise en comptabilité ou en finance

Certaines études ont mis en exergue dans la littérature que l'expertise en comptabilité ou finance des membres était nécessaire mais pas suffisante pour assurer la qualité de l'information financière (e.g. Sharma et Kuang, 2014). En effet, les obligations règlementaires relatives à l'indépendance et l'expertise financière des membres semble avoir réduit l'offre de ce type d'administrateurs et entrainer le cumul de mandats. Nous vérifions dans cette étude qu'une plus grande proportion d'experts dans le comité n'implique pas une meilleure qualité des résultats.

Dans ce contexte, nous nous demandons si la présence d'une expertise en comptabilité ou en finance, cumulée avec un statut élevé du comité, améliore l'efficacité du comité et garantit la qualité de l'information financière. Les experts en comptabilité ou en finance détiennent souvent un statut plus faible au regard de leur expérience et de leur formation spécifique au domaine financier, qui ne correspond pas à un parcours prestigieux dans une institution de renom (Erkens et Bonner, 2013). Dans notre échantillon, la majorité des experts en comptabilité ou en finance n'ont pas un statut élevé (seulement 6% des experts en comptabilité et 9% des experts en finance disposent d'un statut élevé), comme cela a été observé aux Etats-Unis (Erkens et Bonner, 2013 ; Badolato et al., 2014).

Nous pouvons nous attendre à ce que les membres experts, qui ne disposent pas d'un statut élevé, n'exercent pas un effet dissuasif sur le dirigeant quant aux manipulations comptables. En revanche, la présence au sein du comité d'au moins un membre disposant d'un statut élevé, traduisant un prestige reconnu et un accès à l'information grâce à son réseau, et la présence d'au moins un expert, détenant des compétences spécifiques comptables et

financières, devraient favoriser l'efficacité du comité. Les contrôles sur les états financiers sont alors renforcés et le niveau de manipulations comptables réduit. Nous supposons donc que le statut élevé du comité permet de compenser le manque de reconnaissance de l'expert au sein du comité. Nous supposons par ailleurs que le statut relatif du comité d'audit plus élevé que celui du dirigeant, cumulé à une expertise en comptabilité ou en finance, permet de réduire le pouvoir discrétionnaire du dirigeant. Ce dernier perçoit le comité d'audit comme plus influent mais également comme plus compétent, le dissuadant de mettre en place une gestion des résultats.

Ainsi, nous testons l'impact du statut élevé du comité d'audit, cumulé avec la présence d'une expertise en comptabilité ou en finance au sein du comité, sur la gestion du résultat. De même, nous examinons si le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant, cumulé avec la présence d'une expertise au sein du comité, a un impact sur la qualité de l'information financière. Pour ce faire, nous utilisons les variables suivantes : STATUT EC qui est égale à 1 si le statut du comité est élevé et que le comité dispose d'une expertise en comptabilité, sinon 0 ; et STATUT RELATIF EC-CEO qui est égale à 1 si le statut relatif du comité est élevé par rapport à celui du dirigeant et qu'une expertise en comptabilité est présente au sein du comité, sinon 0. Nous utilisons de façon alternative les variables STATUT EF et STATUT RELATIF EF-CEO pour considérer l'expertise financière des membres.

Tableau 5 - Impact du statut du comité et de l'expertise sur la gestion du résultat

	Modèle (13)	Modèle (14)	Modèle (15)	Modèle (16)
STATUT EC	-0,006**			
	(-1,97)			
STATUT RELATIF EC-CEO		-0,007*		
		(-1,76)		
STATUT EF			0,000	
			(0,05)	
STATUT RELATIF EF-CEO				-0,004
				(-1,04)
TAILLE AC	-0,001	0,000	-0,002	-0,002
	(-1,14)	(-1,32)	(-1,48)	(-1,38)
ANCIENNETE AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,76)	(-0,75)	(-0,82)	(-0,81)
REUNIONS AC	0,002***	0,002***	0,002***	0,002***
	(3,29)	(3,27)	(3,28)	(3,29)
%INDEP AC	0,000	0,000	0,000	0,000
	(0,68)	(0,71)	(0,67)	(0,64)
%EC AC	0,000**	0,000***	0,000*	0,000*
	(2,18)	(2,03)	(1,88)	(1,88)
%EF AC	-0,000	-0,000	-0,000	-0,000
	(-0,23)	(-0,28)	(-0,29)	(-0,11)
ANCIENNETE CEO	0,000	0,000	0,000	0,000
	(1,39)	(1,49)	(1,29)	(1,45)
DUALITE CEO	-0,002	-0,003	-0,002	-0,002
	(-1,03)	(-1,12)	(-1,08)	(-1,08)
LOG ACTIF	-0,006***	-0,006***	-0,006***	-0,006***
	(-7,38)	(-7,51)	(-7,35)	(-7,44)
PERTES	0,014***	0,014***	0,014***	0,014***
	(4,69)	(4,67)	(4,78)	(4,73)
%ENDETTEMENT	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
	(2,97)	(2,87)	(3,01)	(2,98)
MKTB	0,001	0,001	0,001	0,001
	(0,36)	(0,40)	(0,42)	(0,39)
ICB	OUI	OUI	OUI	OUI
ANNEE	OUI	OUI	OUI	OUI
R^2 AJUSTE	0,194	0,194	0,192	0,193

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10%

Les variables AD, TAILLE AC, ANCIENNETE AC, REUNIONS AC, ANCIENNETE CEO, LOG ACTIF, %ENDETTEMENT, MKTB ont été *winsorizées* aux seuils de 1%.

Concernant les variables STATUT EC et STATUT RELATIF EC-CEO, nous observons la présence cumulée d'un statut élevé du comité d'audit et la présence d'au moins un expert en comptabilité dans 19% des observations, et la présence d'un statut relatif plus élevé du comité

d'audit par rapport à celui du dirigeant cumulée avec la présence d'au moins un expert en comptabilité dans 9% des observations. Nos résultats montrent que la présence d'un statut élevé du comité d'audit cumulée avec la présence d'au moins un expert en comptabilité (Modèle 13) entraine moins de gestion du résultat. Un statut élevé du comité d'audit permet de contraindre la gestion du résultat lorsqu'il est cumulé avec une expertise en comptabilité. Le seul statut élevé du comité d'audit ne permet pas d'assurer la qualité de l'information financière, mais la présence cumulée de ces deux caractéristiques au comité renforce son efficacité. Ainsi, en présence d'au moins un membre avec un statut élevé et d'au moins un expert en comptabilité, le comité d'audit a accès à davantage d'informations et dispose de compétences précises, permettant la mise en place de contrôles adéquats sur les états financiers et réduisant la marge discrétionnaire du dirigeant. De plus, le statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant cumulé avec une expertise en comptabilité (Modèle 14) entraine moins de manipulations comptables. Le dirigeant perçoit alors le comité d'audit comme plus influent et plus compétent, le dissuadant de manipuler les résultats.

Concernant les variables STATUT EF et STATUT RELATIF EF-CEO, la présence d'un statut élevé du comité d'audit cumulée avec une expertise en finance est constatée dans 20% des observations. Dans 8% des cas, la présence d'un statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant est associée à la présence d'au moins un expert en finance. Les modèles (15) et (16) mettent en évidence que le statut et le statut relatif plus élevés du comité d'audit, cumulé avec une expertise en finance, ne sont pas associés au niveau de gestion du résultat. Ainsi, nous confirmons que l'expertise financière des membres n'affecte pas la qualité des résultats, même accompagnée d'un membre prestigieux au sein du comité. Il est probable que ces experts ne disposent pas de compétences pointues sur l'élaboration des états financiers, et ne contribuent pas au renforcement du contrôle sur les comptes (Bilal et al., 2018).

Nous pouvons donc conclure que le statut du comité d'audit impacte la qualité de l'information financière par le pouvoir relatif qu'il confère, le seul statut élevé du comité d'audit n'ayant pas d'effet sur le niveau de gestion du résultat. Toutefois, le statut élevé du comité d'audit renforce son efficacité lorsqu'une expertise en comptabilité est également présente au sein du comité, le statut élevé permettant de renforcer la surveillance sur les états financiers. Ce n'est donc pas le seul prestige des membres du comité qui permet d'assurer son efficacité.

3.3.3. Contrôle de l'endogénéité

Nos résultats peuvent être soumis à un biais de sélection si le statut élevé du comité d'audit et le niveau des *accruals* discrétionnaires sont endogènes. Nous contrôlons donc l'endogénéité à l'aide du modèle *two-stage* d'Heckman (1976). Afin de déterminer l'*Inverse Mills Ratio* (IMR) (Heckman, 1976), nous utilisons un modèle *probit* pour capter les déterminants du statut élevé du comité d'audit. Nous contrôlons les variables suivantes : la taille du comité, l'indépendance du conseil d'administration, la position cumulée de président-directeur général, l'ancienneté du dirigeant, le statut élevé du dirigeant, le niveau d'endettement et le market-to-book ratio (Badolato et al., 2014). Dans une deuxième étape, nous ajoutons l'*Inverse Mills Ratio* dans nos modèles 1, 2, 3 et 4 (Tableau 3). Les résultats restent inchangés, avec des coefficients pour les quatre variables relatives au statut très proches des régressions initiales (respectivement -0,002 ; -0,007 ; -0,002 ; -0,016). Nos résultats ne semblent donc pas être sujets à un biais de sélection.

4- Conclusion

Cette étude porte sur la relation entre le statut du comité d'audit et la qualité de l'information financière dans le contexte français. A partir d'un échantillon de 184 sociétés cotées sur le SBF 120 de 2007 à 2016, nous mettons en évidence que le statut du comité d'audit impacte la qualité de l'information financière à travers la gestion du résultat. Toutefois, ce n'est pas tant le statut élevé du comité d'audit ou de son président qui entraine une meilleure qualité de l'information financière, mais bien leur statut relatif plus élevé par rapport à celui du dirigeant qui limite les manipulations comptables. Le statut relatif du comité d'audit joue donc un rôle fondamental pour renforcer son efficacité et la qualité des contrôles grâce à l'influence qu'il lui confère.

De façon générale, cette étude apporte un éclairage sur les facteurs déterminants de l'efficacité du comité, au-delà de l'indépendance et de l'expertise financière. Nous vérifions que l'influence relative des parties prenantes et les relations de pouvoir qui se créent contribuent significativement à cette efficacité. Cette étude s'inscrit ainsi dans le prolongement de certains travaux récents relatifs aux relations d'autorité et de pouvoir entre le comité d'audit et les acteurs du reporting financier, et plus particulièrement entre le président du comité et le dirigeant (Compernolle et Richard, 2018).

Nos résultats apportent une contribution utile pour les chercheurs et les entreprises, démontrant l'importance de prendre en considération les relations de pouvoir induites lors de la composition du comité d'audit. Une attention particulière doit être portée au choix du président du comité, dont les attributs jouent un rôle majeur. L'autorité et le pouvoir du président vis-à-vis du dirigeant semblent ainsi avoir un impact important pour assurer l'efficacité du comité d'audit, alors que peu d'études se sont attachées à en analyser les contours. Par ailleurs, notre étude contribue à la littérature en proposant une mesure originale du statut, captant de manière plus précise la notion de prestige. Le passage par les institutions prestigieuses françaises apparaît avoir un impact significatif sur la perception des compétences et de l'autorité des individus, en particulier au regard de ceux qui n'ont pas suivi ce type parcours.

Ce travail est toutefois sujet à des limites, constituant autant de pistes de recherches futures. La principale limite repose dans la définition de la variable relative au statut. Le prestige et l'influence liés à certains réseaux pourraient notamment être pris en considération, comme par exemple les réseaux politiques détenus par les administrateurs. Ces réseaux sont susceptibles de conférer un certain prestige aux individus, ainsi qu'un accès privilégié à des sources de financements ou encore de l'information. En revanche, les hommes/femmes politiques ne disposent pas nécessairement des capacités de surveillance suffisantes pour une gouvernance efficace, et peuvent être nommés davantage pour l'attractivité de leur capital social et humain que pour leur capacité à améliorer l'information financière (Pascual-Fuster, 2018). Globalement, la prise en compte des multiples dimensions pouvant concourir à l'autorité des membres du comité d'audit constitue une avenue de recherche. De la même manière, une analyse plus approfondie des relations de pouvoir entre les parties, de leur autorité respective notamment conférée par leurs parcours, peut faire l'objet de recherches ultérieures. En particulier, la prise en compte du pouvoir accordé aux directeurs financiers serait utile pour mieux comprendre la qualité du processus de reporting financier.

Références

AFEP-MEDEF. (2018). *Code de gouvernement des sociétés cotées révisé en juin 2018, dit Code AFEP-MEDEF*.

Badolato, P. G., Donelson, D. C., Ege, M. (2014). Audit committee financial expertise and earnings management:the role of status. *Journal of Accounting and Economics* 58 (2-3): 208-230.

Bédard. J., Chtourou, S. M., Courteau, L. (2004). The effect of audit committee expertise, independence, and activity on aggressive earnings management. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 23 (2): 13-35.

Bédard, J., Gendron, Y. (2010). Strengthening the financial reporting system: can audit committees deliver? *International Journal of Auditing* 14: 174-210.

Belliveau, M. A., O'Reilly III, C. A., Wade, J. B. (1996). Social capital at the top: effects of social similarity and status on CEO compensation. *Academy of Management Journal* 39 (6): 1568-1593.

Bertin, E., Godowski, C. (2012). Le processus global d'audit : source de développement d'une gouvernance cognitive? *Comptabilité Contrôle Audit* 28 (3): 145-184.

Bilal, Chen, S., Komal, B. (2018). Audit committee financial expertise and earnings quality: a meta-analysis. *Journal of Business Research* 84: 253-270.

Broye, G., Moulin, Y. (2014). La rémunération des présidents non exécutifs dépend-elle de leur capital humain ? *Management International* 19(1): 204-218.

Bruynseels, L., Cardinaels, E. (2014). The audit committee: management watchdog or personal friend of the CEO? *The Accounting Review* 89 (1): 113-145.

Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Zhongxia, S. Y. (2011a). Corporate governance research in accounting and auditing: insights, practice implications, and future research directions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (3): 1-31.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A.M. (2008). Form versus substance: the implications for auditing practice and research of alternative perspectives on corporate governance. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 27 (2): 181–198.

Cohen, J. R., Hoitash, U., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2014). The effect of audit committee industry expertise on monitoring the financial reporting process. *The Accounting Review* 89 (1): 243-273.

Compernolle, T., Richard, C. (2018). The audit committee as an interactive process: insights on the AC chairperson's power. *European Accounting Review* 27 (4): 623-647.

D'Aveni, R. (1990). Top managerial status and organizational bankruptcy. *Organizational Science* 1: 121-142.

DeFond, M.L., Jiambalvo, J. (1994). Debt covenant violation and manipulation of accruals. *Journal of Accounting and Economics* 17: 145-176.

Dhaliwal, D., Naiker, V., Navissi, S. (2010). The association between accruals quality and the characteristics of accounting experts and mix expertise on audit committees. *Contemporary Accounting Research* 27: 787-827.

DiMaggio, P.J., Powell, W.W. (1983). The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review* 4 (2): 147-160.

Domhoff, G.W. (2009). Who rules America? Challenges to corporate and class dominance. 6th Edition. New York, NY: McGraw-Hill.

Dudouet, F. X., Joly, H. (2010). Les dirigeants français du CAC40 : entre élitisme scolaire et passage par l'Etat. *Sociologies pratiques* 21: 35-47.

Elage, A., Mard, Y. (2018). Code de gouvernance et gestion des résultats comptables : le cas des sociétés françaises cotées. *Comptabilité Contrôle Audit* 24 (2) : 113-147.

Engel, E., Hayes, R. M., Wang, X., (2010). Audit committee compensation and the demand for monitoring of the financial reporting process. *Journal of Accounting and Economics* 49: 136-154.

Erkens, D. H., Bonner, S. E. (2013). The role of firm status in appointments of accounting financial experts to audit committees. *The Accounting Review* 88 (1): 107-136.

Fich, E. M., Shivdasani, A. (2007). Financial fraud, director reputation, and shareholder wealth. *Journal of Financial Economics* 86 (2): 306-336.

Gebrayel, E., Jarrar, H., Salloum, C., Lefebvre, Q. (2018). Effective association between audit committees and the internal audit function and its impact on financial reporting quality: empirical evidence from Omani listed firms. *International Journal of Auditing* 22 (2): 197-213.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2013). The governance role of audit committees: reviewing a decade of evidence. *International Journal of Management Review* 15: 381-407.

Ghafran, C., Yasmin, S. (2018). Audit committee chair and financial reporting timeliness: A focus on financial, experiential and monitoring expertise. *International Journal of Auditing* 22 (1): 13-24.

Ghosh, A., Marra, A., Moon, D. (2010). Corporate boards, audit committees, and earnings management: pre and post-SOX Evidence. *Journal of Business Finance and Accounting* 37 (9-10): 1145-1176.

Goyer, M., Jung, D.K. (2011). Diversity of institutional investors and foreign blockholdings in France: the evolution of an institutionally hybrid economy. *Corporate Governance: An International Review* 19 (6): 562-584.

Granovetter, M. (2005). The impact of social structure on economic outcomes. *Journal of Economic Perspectives* 19 (1): 33-50.

Groysberg, B., Polzer J. T., Elfenbein, H. A. (2011). Too many cooks spoil the broth: how high-status individuals decrease group effectiveness. *Organization Science* 22 (3): 722-737.

Hambrick, D. (1994). Top management groups: A conceptual integration and reconsideration of the "team" label. B. Staw, L. L. Cummings, eds. *Research in Organizational Behavior*. JAI Press, Greenwich, CT, 299-357.

Heckman, J. J. (1976). The common structure of statistical models of truncation, sample selection, and limited dependent variables and a simple estimator for such models. *Annals of Economic and Social Measurement* 5 (4): 475-492.

Hoitash, U., Hoitash, R., Bédard, J. (2009). Corporate governance and internal control over financial reporting: a comparison of regulatory regimes. *The Accounting Review* 84 (3): 839-867.

Jensen, M. C., Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: managerial behaviour, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics* 3 (3): 305-360.

Jones, J. (1991). Earnings management during import relief investigations. *Journal of Accounting Research* 29 (2): 193-228.

Journal Officiel de l'Union Européenne (2014). *Directive 2014/56/UE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Kent, P., Routledge, J., Stewart, J. (2010). Innate and discretionary quality and corporate governance. *Accounting and Finance* 50: 171-195.

Khemakhem, H., Fontaine, R. (2019). The audit committee chair's abilities: beyond financial expertise. *International Journal of Auditing* 23 (3): 457-471.

Khondkar, K., Robin, A., Suh, S. (2016). Board structure and audit committee monitoring: effects of audit committee monitoring incentives and board entrenchment on audit fees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 31 (2): 249-276.

Kothari, S.P., Leone, A.J., Wasley C.E. (2005). Performance matched discretionary accrual measures. Journal of Accounting and Economics 39 (1): 163-197.

Krishnan, J., Wen, Y., Zhao, Y. (2011). Legal expertise on corporate audit committees and financial reporting quality. *The Accounting Review* 86 (6): 2099-2130.

Levitt, A. (1998). *The numbers game*. Remarks delivered at the NYU Center for Law and Business, New York, NY, September 28.

Maclean, M., Harvey, C., Kling, G. (2014). Pathways to power: class, hyper-agency and the French corporate elite *Organization Studies*: 1-31.

McGrath, J. E. (1984). *Groups: interaction and performance*. Prentice-Hall Englewood Cliffs, NJ.

Pascual-Fuster, B. (2018). Politicians in the boardroom: is it a convenient burden? *Corporate Governance: An International Review* 26 (6): 448-470.

Piot, C., Kermiche, L. (2009). A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique. *Comptabilité-Contrôle-Audit* Décembre 2009: 9-54.

Podolny, J. M. (1993). A status-based model of market competition. *American Journal Sociology* 98 (4): 829-872.

Schmidt, J., Wilkins, M. S. (2013). Bringing darkness to light: the influence of auditor quality and audit committee expertise on the timeliness of financial statement restatement disclosures. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 32 (1): 221-244.

Sharma, V. D., Kuang, C. (2014). Voluntary audit committee characteristics, incentives and aggressive earnings management: evidence from New-Zealand. *International Journal of Auditing* 18: 76-89.

Stevenson, W.B., Radin, R.F. (2015). The minds of the board of directors: the effects of formal position and informal networks among board members on influence and decision making. *Journal of Management and Governance* 19 (2): 421-460.

Sultana, N. (2015). Audit committee characteristics and accounting conservatism. *International Journal of Auditing* 19: 88-102.

Tanyi, P. N., Smith, D. B. (2015). Busyness, expertise, and financial reporting quality of audit committee chairs and financial experts. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (2): 59-89.

Zalata, A. M., Tauringana, V., Tingbani, I. (2018). Audit committee financial expertise, gender, and earnings management: does gender of the financial expert matter? *International Review of Financial Analysis* 55: 170-183.

Zuckerman, H. (1967). Nobel laureates in science: patterns of productivity, collaboration, and authorship. *American Sociological Review* 32 (3): 391-403.

Annexe 1 - Description des variables

Variable dépendante	
AD	*Accruals* discrétionnaires en valeur absolue calculés par le modèle de Jones (1991) modifié par Kothari et al., (2005)
Le statut du comité d'audit et du dirigeant	
STATUT AC	1, si le comité d'audit dispose d'un statut élevé (au moins un membre du comité est diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat, dispose d'une expérience dans un cabinet ministériel) en t, sinon 0
STATUT RELATIF AC-CEO	1 si le statut relatif du comité d'audit est plus élevé par rapport à celui du dirigeant (si au moins un membre du comité est diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel alors que ce n'est pas le cas pour le dirigeant), sinon 0
STATUT PRESIDENT	1, si le président du comité d'audit dispose d'un statut élevé (diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel) en t, sinon 0
STATUT RELATIF PRESIDENT-CEO	1 si le statut relatif du président du comité d'audit est plus élevé par rapport à celui du dirigeant (si le président est diplômé d'une Grande Ecole, passé par un Grand Corps de l'Etat et par un cabinet ministériel alors que ce n'est pas le cas pour le dirigeant) en t, sinon 0
Caractéristiques du comité d'audit et du dirigeant	
TAILLE AC	Nombre de membres composant le comité d'audit sur l'exercice comptable t
ANCIENNETE AC	Moyenne du nombre d'années passées par les membres du comité d'audit au sein du conseil d'administration pour l'exercice comptable t
REUNIONS AC	Nombre de réunions tenues par le comité d'audit au cours de l'exercice comptable t
%INDEP AC	Proportion de membres indépendants (%) siégeant au comité d'audit sur l'exercice comptable t
%EC AC	Proportion d'experts en comptabilité (%) au sein du comité d'audit sur l'exercice comptable t
%EF AC	Proportion d'experts en finance (%) au sein du comité d'audit sur l'exercice comptable t
ANCIENNETE CEO	Nombre d'années passées par le dirigeant à son poste en t
DUALITE CEO	1 si le dirigeant cumule également la position de président du conseil d'administration ou de surveillance, sinon 0
Caractéristiques entreprises	
LOG ACTIF	Logarithme du total actif (en million d'euros) de l'exercice comptable t
PERTES	1 si le résultat net de l'exercice comptable est négatif, sinon 0
%ENDETTEMENT	Dettes financières / Total actifs
MKTB	Market to Book ratio

Conclusion Générale

Ce travail doctoral apporte un éclairage sur **les facteurs favorisant l'efficacité du comité d'audit, en particulier dans le contexte français,** et dans quelle mesure cette efficacité participe au renforcement de la qualité de l'audit et de l'information financière.

Dans un **premier article**, nous proposons un **état de l'art** qui permet de mettre en évidence les apports de la recherche empirique récente concernant **les déterminants de l'efficacité du comité d'audit**. Cette étude nous permet d'établir un état des lieux sur les connaissances actuelles concernant l'efficacité du comité d'audit, et les facteurs susceptibles de la renforcer. La prise en considération des notions d'indépendance et d'expertise, au-delà des critères règlementaires, s'avère complexe et multidimensionnelle, et mérite une approche tant statique que dynamique. Nous mettons en exergue que l'analyse de l'efficacité du comité doit considérer le pilotage du groupe, les incitations de ses membres, ainsi que les relations de pouvoir entre les acteurs et leurs comportements respectifs.

Dans un **deuxième article**, nous explorons la problématique de **l'efficacité du comité d'audit** à travers son pilotage, et plus précisément par le prisme du **renouvellement de ses membres**. Nous mettons en évidence que la dynamique de renouvellement des membres du comité d'audit affecte la qualité de l'audit externe. En effet, l'ajout d'un membre supplémentaire au sein du comité d'audit entraine des honoraires d'audit plus élevés, traduisant un renforcement des contrôles sur les états financiers. L'ajout d'une compétence renforce donc l'efficacité du comité d'audit. Plus précisément, l'arrivée d'un membre féminin au sein du comité d'audit est associée positivement et significativement au montant des honoraires d'audit. La diversité associée au genre au sein du comité semble renforcer son efficacité. Nous mettons donc en évidence l'importance des choix de gouvernance réalisés par les entreprises et contribuons à la littérature consacrée à la féminisation des organes de surveillance.

Dans un **troisième article**, nous abordons la question de **l'efficacité du comité d'audit** sous l'angle des **relations de pouvoir** entre comité et dirigeant. Nous montrons l'importance du statut relatif plus élevé du comité d'audit par rapport à celui du dirigeant sur l'efficacité du comité. Un statut relatif plus élevé du comité est associé à moins de gestion du résultat, donc à une meilleure qualité de l'information financière, traduisant les enjeux de la perception du pouvoir de chacun. Nous observons également que le statut relatif plus élevé du président du

comité, par rapport à celui du dirigeant, est associé à un moindre niveau de gestion du résultat. Ce résultat illustre le rôle clé du président du comité et son influence sur l'efficacité du comité.

D'un point de vue académique, ce travail doctoral apporte un nouvel éclairage sur les facteurs contribuant à l'efficacité du comité d'audit pour assurer la qualité du reporting financier. Dans une approche dynamique, ce travail permet une meilleure compréhension des conséquences de l'évolution de la composition du comité d'audit sur la qualité des contrôles relatifs aux états financiers, tandis que cet aspect reste peu exploité dans la littérature. Par ailleurs, nous mettons en évidence l'importance du président du comité d'audit, la littérature actuelle ne disposant que de peu d'éléments sur son influence au sein du comité et dans le processus de reporting de manière générale. L'importance du pouvoir du comité d'audit par rapport au dirigeant est également mise en évidence. Nous proposons notamment une mesure originale du statut qui permet de capter de manière plus satisfaisante le prestige des individus dans le contexte français. Globalement, ce travail doctoral apporte un nouvel éclairage sur les déterminants de l'efficacité du comité, au-delà des aspects règlementaires traditionnellement traités dans la littérature.

D'un point de vue managérial, nous apportons un éclairage sur la dynamique des choix de gouvernance et leurs conséquences dans le contexte français, constituant une contribution utile pour les entreprises. Plus précisément, nous mettons en évidence l'importance du choix des membres et du président pour assurer l'efficacité du comité d'audit, sa composition devant faire l'objet d'une réelle réflexion par les entreprises. Ainsi, les caractéristiques des membres sont importantes, mais une attention particulière doit également être portée aux relations qui vont être entretenues entre le comité d'audit et les autres acteurs du reporting financier, la qualité de ces relations permettant notamment l'accès à l'information et la mise en œuvre de contrôles adaptés sur les états financiers. Plus particulièrement, les relations de pouvoir entre dirigeant et administrateurs doivent faire l'objet d'une attention particulière, pouvant impacter l'efficacité du comité et de la gouvernance de manière générale.

D'un point de vue règlementaire, nous mettons en évidence l'importance de la mixité au sein du comité d'audit, dans un contexte où la présence de femmes n'est obligatoire qu'au sein du conseil d'administration. Nous portons également à l'attention du régulateur l'impact positif de l'apport de nouvelles compétences et du gain d'indépendance au sein du comité d'audit sur son efficacité, questionnant sur la nécessité d'une règlementation relative au

renouvellement des membres du comité d'audit. Ces éléments constituent autant de pistes de réflexion pour le régulateur, proposant une prise de recul quant à l'efficacité des dispositions règlementaire actuelles, et suggérant d'éventuelles évolutions pour améliorer l'efficacité du comité d'audit et de la gouvernance d'entreprise.

Ce travail doctoral est toutefois soumis à **certaines limites** qui constituent autant de **perspectives de recherches futures**:

Ce travail de recherche repose sur une seule **approche quantitative**, constituant ainsi **une première limite**. Une telle démarche ne permet pas de prendre en considération l'incidence des comportements et des relations entre les acteurs du processus du reporting financier. Une approche qualitative aurait permis d'analyser les comportements des parties prenantes, de mieux comprendre comment ces parties interagissent entre elles, de manière formelle ou informelle, et comment le comité d'audit influence ou est influencé par ces relations. Elle nous aurait notamment permis de mieux capter l'effet du statut du comité, d'une autorité ressentie, sur son efficacité. Une telle approche aurait également permis d'analyser les contours du renouvellement des membres du comité d'audit, afin de mieux comprendre comment fonctionne le processus de décision relatif à la nomination des nouveaux membres au sein du comité.

Une **deuxième limite** porte sur la prise en considération **des facteurs explicatifs de nos variables indépendantes**. En effet, nous analysons l'impact du renouvellement des membres du comité d'audit et l'impact du statut élevé du comité d'audit sur les *outputs* du reporting financier (respectivement la qualité de l'audit externe et la qualité de l'information financière), sans prendre en compte leurs causes. Ainsi, il aurait été intéressant d'analyser les raisons du renouvellement des membres (Johnstone et al., 2011), ainsi que les facteurs pouvant conduire au statut relatif élevé du comité d'audit (Badolato et al., 2014). Ces limites constituent autant de pistes de recherche futures.

Notre **prise en considération de l'efficacité du comité** d'audit constitue une **troisième limite**. Dans ce travail, nous avons mis en exergue que la combinaison de plusieurs facteurs (« *inputs* ») était le meilleur gage d'efficacité du comité. Or, nos études empiriques reposent sur l'analyse de certains *inputs* sans les prendre en considération dans leur intégralité. Ainsi, les analyses multifactorielles permettraient de considérer l'ensemble des *inputs* et leurs effets sur l'efficacité du comité, constituant un réel enjeu pour la recherche académique dans le champ de la gouvernance d'entreprise. De plus, nous ne prenons pas en considération

l'impact d'un comité d'audit efficace sur la **qualité de l'audit interne**, alors que cet aspect prend une place considérable au sein des missions du comité d'audit, notamment depuis l'introduction de la directive européenne de 2014, constituant ainsi une piste de recherche future.

Une quatrième limite est liée à notre **contexte d'étude**. En effet, le contexte français est spécifique pour plusieurs raisons, tant au regard de la structure de l'actionnariat de ses sociétés cotées qu'au regard de ses aspects institutionnels et règlementaires. Ainsi, les résultats présentés ne sont pas forcément généralisables à d'autres pays, même européens. Par exemple, la France se démarque par la structure de son actionnariat concentré et la présence d'un actionnariat familial relativement important (La Porta et al., 1999). L'Espagne se caractérise également par ce type d'actionnariat concentré mais également par le poids des investisseurs institutionnels, impactant la composition des conseils d'administration (Pucheta-Martinez et Garcia-Meca, 2014). Le contexte est encore différent dans les pays anglo-saxons. Ainsi, les caractéristiques d'un comité d'audit optimal ne vont pas nécessairement être identiques d'un contexte à l'autre (Piot et Kermiche, 2009). Notre travail, réalisé au niveau national, ne permet donc pas de prendre en considération l'impact des différences de facteurs institutionnels et règlementaires sur l'efficacité du comité, et plus largement sur l'efficacité de la gouvernance. Cette limite ouvre à une **perspective de recherche future** puisque peu d'études multi-pays sur les comités d'audit ont été recensées, ce qui peut s'expliquer par la difficulté d'accès aux données ou encore la non-comparabilité de ces dernières. Toutefois, les évolutions règlementaires récentes dans le contexte européen pourraient permettre de palier à cette difficulté. En effet, à compter de 2021, en France, l'introduction de la directive européenne sur l'ESEF (« *European Single Electronic Format* ») va conduire à **l'utilisation généralisée de l'iXBRL** pour les données financières (Ernst and Young, 2019). L'iXBRL a pour but de donner un standard de lecture et de compréhension dans lequel chaque élément aura la même valeur, permettant notamment des comparaisons par pays. Toujours dans un souci de transparence, il se pourrait que ce format iXBRL devienne applicable pour les données extra-financières telles que les données de gouvernance, fournissant des « données exploitables et comparables comme les autres » (Ernst and Young, 2019). Ainsi, l'utilisation d'un même format entre différents pays facilitera les comparaisons en termes de gouvernance d'entreprise, permettant d'analyser l'impact des contextes institutionnels et légaux sur son efficacité.

Ce travail doctoral ouvre également à **d'autres perspectives de recherche futures** :

Dans le contexte français, le comité d'audit a vu son rôle se renforcer concernant les **aspects relatifs au contrôle interne**. En effet, le comité d'audit est chargé du suivi de l'efficacité du contrôle interne, mais sa mission a été élargie aux éléments d'audit interne et de gestion des risques avec la transposition de la directive européenne de 2014. Ces domaines sont confrontés à la « montée en puissance des outils technologiques dédiés aux risques et au contrôle interne » (Ernst and Young, 2019). De plus, l'enquête mondiale réalisée par KPMG (2015) précise que les conseils d'administration français ont confié, dans 58% des cas, la supervision du processus de gestion des risques au comité d'audit, et dans 41% des cas la cybersécurité/gestion des données. Ainsi, **une expertise en technologie,** c'est-à-dire la détention de connaissances pointues en matière de gestion des risques, de cybersécurité ou encore d'analyse de données, semble de plus en plus nécessaire pour les administrateurs au sein des conseils, et plus précisément pour les membres des comités d'audit. Une expertise en technologie au sein du comité peut favoriser une meilleure compréhension des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, permettant d'adapter les contrôles sur les états financiers. Une telle expertise peut également traduire une formation commune avec les auditeurs internes, favorisant les relations avec ces derniers, et permettant d'acquérir davantage d'informations sur les systèmes internes à l'entreprise. Nous nous demandons donc si une expertise en technologie des membres du comité permettrait de renforcer son efficacité, constituant ainsi une perspective de recherche future.

Une autre perspective de recherche suggérée porte sur le **profil des femmes au sein des comités d'audit**. Nous observons que les membres féminins des comités d'audit composant notre échantillon se distinguent des hommes par certaines de leurs caractéristiques. 53% des femmes siégeant au sein des comités d'audit sont diplômées d'une Grande Ecole, alors que ce n'est le cas que pour 39% des hommes membres des comités d'audit. 74% d'entre elles sont indépendantes et 48% détiennent une expertise en comptabilité ou en finance. Pour les membres masculins, 63% d'entre eux sont indépendants et 52% experts en comptabilité ou en finance. Ainsi, les femmes membres des comités d'audit sont globalement plus diplômées que les hommes, et leur indépendance pourrait être un critère important pour leur nomination au sein du comité. Il serait intéressant que des études futures analysent l'impact de ces différents profils de femmes au sein du comité d'audit sur la qualité des contrôles et de l'information financière, peu d'études ayant porté sur la présence de femmes au sein de cet organe de contrôle.

Enfin, certaines études mettent en évidence que les critères règlementaires qui définissent l'indépendance sont encore insuffisants, ne prenant notamment pas en considération l'existence de **relations informelles** entre administrateurs et dirigeants, tels que **les liens sociaux.** L'existence de réseaux communs (comme le réseau d'Alumni d'une Grande Ecole) entre membres du comité d'audit et dirigeant peut conduire à une certaine proximité entre ces deux parties, pouvant conférer davantage d'influence, de pouvoir au dirigeant et *in fine* une plus grande marge discrétionnaire (Bruynseels et Cardinaels, 2014). C'est ce qu'ont mis en exergue Wilbanks et al. (2017), soulignant que l'existence de liens sociaux entre membres du comité d'audit et dirigeants dégradait l'efficacité du comité. Ainsi, nous suggérons que des études futures portent sur l'existence de tels liens entre membres du comité et le dirigeant, et leur impact sur la qualité de l'information financière. Une telle étude semble intéressante dans le contexte français, eu égard à l'existence d'institutions prestigieuses et des réseaux étroits qui en découlent (Dudouet et Joly, 2010).

Bibliographie Générale

Abbott, L.J., Parker, S., Peters, G.F., Raghunandan, K. (2003). The association between audit committee characteristics and audit fees. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 22 (2): 17-32.

Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., Rama, D. V. (2007). Corporate governance, audit quality, and the Sarbanes-Oxley Act: evidence from internal audit outsourcing. *The Accounting Review* 82 (4): 803-835.

Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F. (2010). Serving two masters: the association between audit committee internal oversight and internal audit activities. *Accounting Horizons* 24 (1): 1-24.

Abbott, L. J., Brown, V. L., Higgs, J. L. (2016). The effects of prior manager-auditor affiliation and PCAOB inspection reports on audit committee members' auditor recommendations. *Behavioral Research in Accounting* 28 (1): 1-14.

Adams, R. B., Ferreira, D. (2007). A theory of friendly boards. *Journal of Finance* 62: 217-250.

Adams, R. B., Ferreira, D. (2009). Women in the boardroom and their impact on governance and performance. *Journal of Financial Economics* 94 (2): 291–309.

AFEP-MEDEF. (2018). *Code de gouvernement des sociétés cotées révisé en juin 2018, dit Code AFEP-MEDEF*.

Aguilera, R. V., Filatotchev, I., Gospel, H., Jackson, G. (2008). An organizational approach to comparative corporate governance: costs, contingencies, and complementarities. *Organization Science* 19 (3): 475-492.

Aldamen, H., Duncan, K., Kelly, S., McNamara, R., Nagel, S. (2012). Audit committee characteristics and firm performance during the global financial crisis. *Accounting and Finance* 52: 971-1000.

Aldamen, H., Hollindale, J., Ziegelmayer J. L. (2018). Female audit committee members and their influence on audit fees. *Accounting and Finance* 58: 57-89.

Allemand, I., Andre, P., Brullebaut, B., Schatt, A. (2017). Women involved in the financial reporting process and financial reporting quality. Working paper: https://papers.ssrn.com/sol3/results.cfm.

Anderson, U. L., Christ, M. H., Johnstone, K. M., Rittenberg, L. E. (2012). A post-SOX examination of factors associated with the size of internal audit functions. *Accounting Horizons* 26 (2): 167-191.

Archambeault, D. S., DeZoort, F. T., Hermanson, D. R. (2008). Audit committee incentive compensation and accounting restatements. *Contemporary Accounting Research* 25 (4): 965-992.

Baber, R. W., Krishnan, J., Zhang, Y. (2014). Investor perceptions of the earnings quality consequences of hiring an affiliated auditor. *Review of Accounting Studies* 19: 69-102.

Badolato, P. G., Donelson, D. C., Ege, M. (2014). Audit committee financial expertise and earnings management: the role of status. *Journal of Accounting and Economics* 58 (2-3): 208-230.

Barua, A., Rama, D. V., Sharma, V. (2010). Audit committee characteristics and investment in internal auditing. *Journal of Accounting and Public Policy* 29: 503–513.

Baxter, P., Cotter, J. (2009). Audit committees and earnings quality. *Accounting and Finance* 49: 267-290.

Beasley, M. S., Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Neal, T. L. (2009). The audit committee oversight process. *Contemporary Accounting Research* 26 (1): 65–122.

Beattie, V., Fearnley, S., Tony, H. (2015). Auditor-client interactions in the changed UK regulatory environment – A Revised Grounded Theory Model. *International Journal of Auditing* 19: 15-36.

Beck, M. J., Mauldin, E. G. (2014). Who's really in charge? Audit committee versus CFO power and audit fees. *The Accounting Review* 89 (6): 2057-2085.

Bédard. J., Chtourou, S. M., Courteau, L. (2004). The effect of audit committee expertise, independence, and activity on aggressive earnings management. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 23 (2): 13-35.

Bédard, J., Gendron, Y. (2010). Strengthening the financial reporting system: can audit committees deliver? *International Journal of Auditing* 14: 174-210.

Belliveau, M. A., O'Reilly III, C. A., Wade, J. B. (1996). Social capital at the top: effects of social similarity and status on CEO compensation. *Academy of Management Journal* 39 (6): 1568-1593.

Bertin, E., Godowski, C. (2012). Le processus global d'audit : source de développement d'une gouvernance cognitive? *Comptabilité Contrôle Audit* 28 (3): 145-184.

Bierstaker, J. L., Cohen, J. R., DeZoort, C. F., Hermanson, D. R. (2012). Audit committee compensation, fairness, and the resolution of accounting disagreements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (2): 131-150.

Bilal, Chen, S., Komal, B. (2018). Audit committee financial expertise and earnings quality: a meta-analysis. *Journal of Business Research* 84: 253-270.

Birnbaum, M. H., Stegner, S. E. (1979). Source credibility in social judgment: bias, expertise, and the judge's point of view. *Journal of Personality and Social Psychology* 37 (1): 48-74

Blue Ribbon Committee. (1999). *Report and recommandations of the Blue Ribbon Committee (BRC) on improving the effectiveness of corporate audit committee*. Stanford CT: Blue Ribbon Committee.

Böhm F., Bollen, L. H., Hassink, H. F. (2016). Audit committee charter scope: determinants and effects on audit committee effort. *International Journal of Auditing* 20: 119-132.

Böhm, F., Bollen, L. H., Hassink, H. F. (2013). Spotlight on the design of European audit committees: a comparative descriptive study. *International Journal of Auditing* 17 (2): 138-161.

Bolton, B. (2014). Audit committee performance: ownership vs. independence – did SOX get it wrong? *Accounting and Finance* 54: 83-112.

Boyd, B. (1990). Corporate linkages and organizational environment: a test of the resource dependence model. *Strategic Management Journal* 11: 419-430.

Boyle, D. M., DeZoort, F. T., Hermanson, D. R. (2015). The effects of internal audit report type and reporting relationship on internal auditors' risk judgments. *Accounting Horizons* 29 (3): 695-718.

Brandes, P., Dharwadkar, R., Suh S. (2016). I know something you don't know !: the role of linking pin directors in monitoring and incentive alignment. *Strategic Management Journal* 37: 964-981.

Bronson, S. N., Carcello, J. V., Hollingsworth, C. W., Neal, T. L. (2009). Are fully independent audit committees really necessary? *Journal of Accounting and Public Policy* 28 (4): 265-280.

Brown-Liburd H., Wright, A. M., Zamora, V. L. (2016). Manager's strategic reporting judgments in audit negotiations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 35 (1): 47-64.

Brown-Liburd, H. L., Wright, A. M. (2011). The effect of past client relationship and strength of the audit committee on auditor negotiations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (4): 51-69.

Broye, G. (2009). Honoraires d'audit et comité d'audit : le cas de la France. *Comptabilité Contrôle Audit* 15 (1): 199-224.

Broye, G., Moulin, Y. (2014). La rémunération des présidents non exécutifs dépend-elle de leur capital humain ? *Management International* 19 (1): 204-218.

Bruynseels, L., Cardinaels, E. (2014). The audit committee: management watchdog or personal friend of the CEO? *The Accounting Review* 89 (1): 113-145.

Bryan, D., Liu, M. H., Tiras S. L. (2013). Optimal versus suboptimal choices of accounting expertise on audit committees and earnings quality. *Review of Accounting Studies* 18: 1123-1158.

Burke, P. J. (1980). The self: measurement implications from a symbolic integrationist perspective. *Social Psychology Quaterly* 43: 18-29.

Cai, C. X., Hillier, D., Tian, G., Wu, Q. (2015). Do audit committees reduce the agency costs of ownership structure?. *Pacific-Basin Finance Journal* 35: 225-240.

Campbell, J. L., Hansen, J., Simon, C. A., Smith, J. L. (2015). Audit committee stock options and financial reporting quality after the Sarbanes-Oxley Act of 2002. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (2): 91-120.

Carcello, J. V., Hermanson, D. R., Zhongxia, S. Y. (2011a). Corporate governance research in accounting and auditing: insights, practice implications, and future research directions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (3): 1-31.

Carcello, J. V., Neal, T. L., Palmrose, Z. V., Scholz S. (2011b). CEO involvement in selecting board members, audit committee effectiveness, and restatement. *Contemporary Accounting Research* 28 (2): 396-430.

Carver, B. T. (2014). The retention of directors on the audit committee following an accounting restatement. *Journal of Accounting and Public Policy* 33: 51-68.

Cassell, C. A., Myers, L. A., Schmardebeck, R., Zhou, J. (2018). The monitoring effectiveness of co-opted audit committees. *Contemporary Accounting Research* 35 (4): 1732-1765.

Chan, K. C., Li, J. (2008). Audit committee and firm value: evidence on outside top executives as expert-independent directors. *Corporate Governance: An International Review* 16: 16-31.

Chan, A. M., Liu, G., Sun, J. (2013). Independent audit committee members' board tenure and audit fees. *Accounting and Finance* 53: 1129-1147.

Chang, J. C., Sun, H. L. (2009). Cross-listed foreign firms' earnings informativeness, earnings management and disclosures of corporate governance information under SOX. *The International Journal of Accounting* 44 (1): 1-32.

Chen, F., Li, Y. (2013). Voluntary adoption of more stringent governance policy on audit committees: theory and empirical evidence. *The Accounting Review* 88 (6): 1939-1969.

Chen, J. F., Chou, Y. Y., Duh, R. R., Lin, Y. C. (2014). Audit committee director-auditor interlocking and perceptions of earnings quality. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 33 (4): 41-70.

Chen, J., Leung, W. S., Song, W., Georgen, M. (2019). Why female board representation matters: the role of female directors in reducing male CEO overconfidence. *Journal of Empirical Finance* 53: 70-90.

Christ, M. H., Masli, A., Sharp, N. Y., Wood, D. A. (2015). Rotational internal audit programs and financial reporting quality: do compensating controls help? *Accounting, Organizations and Society* 44: 37-59.

Christopher, J., Sarens, G., Leung, P. (2009). A critical analysis of the independence of the internal audit function: evidence from Australia. *Accounting, Auditing, and Accountability Journal* 22 (2): 200-220.

Code de commerce. (2016). Article L823-19. Journal Officiel de la République Française.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A.M. (2008). Form versus substance: the implications for auditing practice and research of alternative perspectives on corporate governance. Auditing: A Journal of Practice and Theory 27 (2): 181–198.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2010). Corporate governance in the post-Sarbanes-Oxley era: auditors' experiences. *Contemporary Accounting Research* 27 (3): 751-786.

Cohen, J. R., Gaynor, L. M., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2011). The impact of auditor judgments of CEO influence on audit committee independence. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (4): 129-147.

Cohen, J. R., Hoitash, U., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2014). The effect of audit committee industry expertise on monitoring the financial reporting process. *The Accounting Review* 89 (1): 243-273.

Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2017). Enterprise risk management and the financial reporting process: the experience of audit committee members, CFOs, and external auditors. *Contemporary Accounting Research* 34 (2): 1178-1209.

Compernolle, T. (2009). La construction collective de l'indépendance du commissaire aux comptes : la place du comité d'audit. *Comptabilité Contrôle Audit* Décembre 2009: 91-116.

Compernolle, T. (2018). Communication of the external auditor with the audit committee: managing impressions to deal with multiple accountability relationships. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 31 (3): 900-924.

Compernolle, T., Richard, C. (2018). The audit committee as an interactive process: insights on the AC chairperson's power. *European Accounting Review* 27 (4): 623-647.

Contessotto, C., Moroney, R. (2014). The association between audit committee effectiveness and audit risk. *Accounting and Finance* 54: 393-418.

Crozier, M., Friedberg, E. (1980). *Actors and systems: the politics of collective action*. Chicago: University of Chicago Press.

Cullinan, C. P., Du H., Jiang W. (2010). Is compensating audit committee members with stock options associated with the likelihood of internal control weaknesses? *International Journal of Auditing* 14: 256-273.

D'Aveni, R. (1990). Top managerial status and organizational bankruptcy. *Organizational Science* 1: 121-142.

DeFond, M.L., Jiambalvo, J. (1994). Debt covenant violation and manipulation of accruals. *Journal of Accounting and Economics* 17: 145-176.

DeZoort, F. T, Hermanson, D. R, Houston, R. W. (2008). Audit committee member support for proposed audit adjustments: pre-SOX versus post-SOX judgements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 27 (1): 85-104.

Dhaliwal, D., Naiker, V., Navissi, S. (2010). The association between accruals quality and the characteristics of accounting experts and mix expertise on audit committees. *Contemporary Accounting Research* 27: 787-827.

Dhaliwal, D., Naiker, V., Navissi, S. (2010). The association between accruals quality and the characteristics of accounting experts and mix expertise on audit committees. *Contemporary Accounting Research* 27: 787-827.

DiMaggio, P.J., Powell, W.W. (1983). The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review* 4 (2): 147-160.

Domhoff, G.W. (2009). Who rules America? Challenges to corporate and class dominance. 6th Edition. New York, NY: McGraw-Hill.

Dudouet, F. X., Joly, H. (2010). Les dirigeants français du CAC40 : entre élitisme scolaire et passage par l'Etat. *Sociologies pratiques* 21: 35-47.

Elage, A., Mard, Y. (2018). Code de gouvernance et gestion des résultats comptables : le cas des sociétés françaises cotées. *Comptabilité Contrôle Audit* 24 (2): 113-147.

Ellwood, S., Garcia-Lacalle, J. (2016). Examining audit committees in the corporate governance of public bodies. *Public Management Review* 18 (8): 1138-1162.

Engel, E., Hayes, R. M., Wang, X., (2010). Audit committee compensation and the demand for monitoring of the financial reporting process. *Journal of Accounting and Economics* 49: 136-154.

Erkens, D. H., Bonner, S. E. (2013). The role of firm status in appointments of accounting financial experts to audit committees. *The Accounting Review* 88 (1): 107-136.

Ernst and Young. (2019). Panorama de la gouvernance. Gouvernance et responsabilité.

Fama, E. F., Jensen, M. C. (1983). Separation of ownership and control. *Journal of Law and Economics* 26 (2): 301-325.

Farber, D. B., Huang, S. X., Mauldin, E. (2018). Audit committee accounting expertise, analyst following, and market liquidity. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 33 (2): 174-199.

Fernandez Mendez, C., Pathan, S., Garcia, R. A. (2015). Monitoring capabilities of busy and overlap directors: evidence from Australia. *Pacific-Basin Finance Journal* 35: 444-469.

Festinger, L. (1957). *A theory cognitive dissonance*. Evanston, IL: Row, Peterson.

Fich, E. M., Shivdasani, A. (2007). Financial fraud, director reputation, and shareholder wealth. *Journal of Financial Economics* 86 (2): 306-336.

Finkelstein, S. (1992). Power in top management teams: dimensions, measurement, and validation. *Academy of Management Journal* 35 (3): 505-538.

Francis, J. R. (1984). The effects of audit firm size on audit prices: a study of the Australian market. *Journal of Accounting and Economics* 6 (2): 133-151.

French, J. R. P., Raven, B. (1959). The bases of social power. *Studies in Social Power*. (Ed, D. Cartwright.). Ann Arbor, MI: University of Michingan Press, 150-167.

Gal-Or, R., Hoitash, R., Hoitash, U. (2016). The efficacy of shareholder voting in staggered and non-staggered boards: the case of audit committee elections. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 35 (2): 73-95.

Gal-Or, R., Hoitash, R., Hoitash, U. (2018). Shareholder elections of audit committee members. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (4): 143-167.

Gao, H., Huang, J. (2018). The even-odd nature of audit committees and corporate earnings quality. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 33 (1): 98-122.

Garcia Osma, B., Noguer, B. G. (2007). The effect of the board composition and its monitoring committees on earnings management: evidence from Spain. *Corporate Governance: An International Review* 15 (6): 1413-1428.

Gebrayel, E., Jarrar, H., Salloum, C., Lefebvre, Q. (2018). Effective association between audit committees and the internal audit function and its impact on financial reporting quality: empirical evidence from Omani listed firms. *International Journal of Auditing* 22 (2): 197-213.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2013). The governance role of audit committees: reviewing a decade of evidence. *International Journal of Management Review* 15: 381-407.

Ghafran, C., O'Sullivan, N. (2017). The impact of audit committee expertise on audit quality: evidence from UK audit fees. *The British Accounting Review* 49: 578-593.

Ghafran, C., Yasmin, S. (2018). Audit committee chair and financial reporting timeliness: A focus on financial, experiential and monitoring expertise. *International Journal of Auditing* 22 (1): 13-24.

Ghosh, A., Marra, A., Moon, D. (2010). Corporate boards, audit committees, and earnings management: pre and post-SOX evidence. *Journal of Business Finance and Accounting* 37 (9-10): 1145-1176.

Gibbons, D. E. (2004). Friendship and advice netorks in the context of changing professional values. *Administrative Science Quaterly* 49 (2): 238-262.

Goh, B. W. (2009). Audit committees, boards of directors, and remediation of material weaknesses in internal control. *Contemporary Accounting Research* 26 (2): 549-579.

Gold, A., Klynsmit, P., Wallage, P., Wright A. M. (2018). The impact of the auditor selection process and audit committee appointment power on investment recommendations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (1): 69-87.

Gonthier-Besacier N., Schatt, A. (2007). Determinants of audit fees for French quoted firms. *Managerial Auditing Journal* 22 (2): 139-160.

Goodwin-Stewart, J., Kent, P. (2006). Relation between external audit fees, audit committee characteristics and internal audit. *Accounting and Finance* 46: 387-404.

Goyer, M., Jung, D.K. (2011). Diversity of institutional investors and foreign blockholdings in France: the evolution of an institutionally hybrid economy. *Corporate Governance: An International Review* 19 (6): 562-584.

Granovetter, M. (1978). Threshold models of collective behavior. *American Journal of Sociology* 83 (6): 1420-1443.

Granovetter, M. (2005). The impact of social structure on economic outcomes. *Journal of Economic Perspectives* 19 (1): 33-50.

Groysberg, B., Polzer J. T., Elfenbein, H. A. (2011). Too many cooks spoil the broth: how high-status individuals decrease group effectiveness. *Organization Science* 22 (3): 722-737.

Gul, F. A., Srinidhi, B., Ng, A. C., (2011). Does board gender diversity improve the informativeness of stock prices? *Journal of Accounting and Economics* 51 (3): 314-338.

Hambrick, D. (1994). Top management groups: A conceptual integration and reconsideration of the "team" label. B. Staw, L. L. Cummings, eds. *Research in Organizational Behavior*. JAI Press, Greenwich, CT, 299-357.

Hambrick, D. C., Mason, P. A. (1984). Upper echelons: the organization as a reflection of its top managers. *Academy of Management Review* 9: 193-206.

Hammersley, J. S., Myers, L. A., Zhou, J. (2012). The Failure to Remediate Previously Disclosed Material Weaknesses in Internal Controls. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (2): 73-111.

Hamza, T., Mselmi, N. (2017). Corporate governance and equity prices: the effect of board of directors and audit committee independence. *Management International* 21 (2): 152-164.

Hay, D. C., Knechel, W. R., Wong, N. (2006). Audit fees: A meta-analysis of the effect of supply and demand attributes. *Contemporary Accounting Research* 23 (1): 141-191.

He, X., Pittman, J., Rui, O. M., Wu, D. (2017). Do social ties between external auditors and audit committee members affect audit quality? *The Accounting Review* 92 (5): 61-87.

Heckman, J. J. (1976). The common structure of statistical models of truncation, sample selection, and limited dependent variables and a simple estimator for such models. *Annals of Economic and Social Measurement* 5 (4): 475-492.

Hermalin, B. E., Weisbach, M. S. (1998). Endogenously chosen boards of directors and their monitoring of the CEO. *American Economic Review* 88: 96-118.

Hoitash, U., Hoitash, R. (2009). The role of audit committees in managing relationships with external auditors after SOX: evidence from the USA. *Managerial Auditing Journal* 24 (4): 368-397.

Hoitash, U., Hoitash, R., Bédard, J. (2009). Corporate governance and internal control over financial reporting: a comparison of regulatory regimes. *The Accounting Review* 84 (3): 839–867.

Hsu, P. H., Moore, J. A., Neubaum, D. O. (2018). Tax avoidance, financial experts on the audit committee, and business strategy. *Journal of Business Finance and Accounting* 45 (9/10): 1293-1321.

Hunton, J. E., Rose, J. M. (2011). Effects of anonymous whistle-blowing and perceived reputation. Threats on investigations of whistle-blowing allegations by audit committee members. *Journal of Management Studies* 48: 76-98.

IFA. (2017). Les travaux du club des présidents de comité d'audit. Le comité d'audit et les enjeux fiscaux.

IFA., KPMG. (Mars 2016). Rôle du comité d'audit en matière de cyber-sécurité.

Jensen, M. C., Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: managerial behaviour, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics* 3 (3): 305-360.

Johnstone, K., Li C., Hertz Rupley, K. (2011). Changes in corporate governance associated with the revelation of internal control material weaknesses and their subsequent remediation. *Contemporary Accounting Research* 28 (1): 331-383.

Jones, J. (1991). Earnings management during import relief investigations. *Journal of Accounting Research* 29 (2): 193-228.

Journal Officiel de la République Française. (2008*). Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux commissaires aux comptes*.

Journal Officiel de la République Française. (2011). *LOI n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle*.

Journal Officiel de la République Française. (2016). *Ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes*.

Journal Officiel de la République Française. (2019). *LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises.*

Journal Officiel de l'Union Européenne (2006). *Directive 2006/43/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Journal Officiel de l'Union Européenne (2014). *Directive 2014/56/UE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés*.

Kachelmeier, S. J., Rasmussen, S. J., Schmidt, J. J. (2016). When do ineffective audit committee members experience turnover? *Contemporary Accounting Research* 33 (1): 228-260.

Kanter, R. M. (1977). Some effects of proportions on group life. *American Journal of Sociology* 82 (5): 965-990.

Kent, P., Routledge, J., Stewart, J. (2010). Innate and discretionary quality and corporate governance. *Accounting and Finance* 50: 171-195.

Keune, M. B., Johnstone, K. M. (2012). Materiality judgments and the resolution of detected misstatements: the role of managers, auditors and audit committees. *The Accounting Review* 87 (5): 1641-1677.

Keune, M. B., Johnstone, K. M. (2015). Audit committee incentives and the resolution of detected misstatements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (4): 109-137.

Khemakhem, H., Fontaine, R. (2019). The audit committee chair's abilities: beyond financial expertise. *International Journal of Auditing* 23 (3): 457-471.

Khondkar, K., Robin, A., Suh, S. (2016). Board structure and audit committee monitoring: effects of audit committee monitoring incentives and board entrenchment on audit fees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 31 (2): 249-276.

Kim, S., Klein, A. (2017). Did the 1999 NYSE and NASDAQ listing standard changes on audit committee composition benefit investors? *The Accounting Review* 92 (6): 187-212.

Koh, P. S., LaPlante, S. K., Tong, Y. H. (2007). Accountability and value enhancement roles corporate governance. *Accounting and Finance* 47: 305-333.

Kothari, S.P., Leone, A.J., Wasley C.E. (2005). Performance matched discretionary accrual measures. *Journal of Accounting and Economics* 39 (1): 163-197.

KPMG. (Mai 2013). La pratique des comités d'audit en France et dans le monde. Enquête internationale. Résultats comparés France/Europe/Amérique du Nord/Monde.

KPMG. (Mars 2015). La pratique des comités d'audit en France et dans le monde. Enquête internationale.

Krishnan, G. V., Visvanathan, G., (2007). Reporting internal control deficiencies in the post Sarbanes-Oxley era: the role of auditors and Sarbanes-Oxley governance. *International Journal of Auditing* 11: 73-90.

Krishnan, G. V., Visvanathan, G. (2008). Does the SOX definition of an accounting expert matter? The association between audit committee directors' accounting expertise and accounting conservatism. *Contemporary Accounting Research* 25: 827-857.

Krishnan, G., Visvanathan, G. (2009). Do auditors price audit committee's expertise? The case of accounting versus nonaccounting financial experts. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 24 (1): 115-144.

Krishnan, J., Wen, Y., Zhao, Y. (2011). Legal expertise on corporate audit committees and financial reporting quality. *The Accounting Review* 86 (6): 2099-2130.

Lai, K. M., Gul F. A., Srinidhi B., Tsui J. S. (2017). Board gender diversity, auditor fees, and auditor choice. *Contemporary Accounting Research* 34 (3): 1681-1714.

Lanz, J. (2014). Cybersecurity governance: The role of the audit committee and the CPA. *The CPA Journal* November: 6-10.

La Porta, R., Lopez-De-Silanes, F., Shleifer, A. (1999). Corporate ownership around the world. *Journal of Finance* 54 (2): 471-517.

La Porta, R., Lopez-De-Silanes, F., Shleifer, A., Vishny, R. (2000). Investor protection and corporate governance. *Journal of Financial Economics* 58 (1-2): 3-27.

Lary, A. K., Taylor, D. W. (2012). Governance characteristics and role effectiveness of audit committees. *Managerial Auditing Journal* 27: 237-254.

Laux, C., Laux, L. (2009). Board committees, CEO compensation, and earnings management. *The Accounting Review* 84: 869-891.

Lee, P. C. (2015). Problems of implementing audit committee and supervisory board simultaneously in China. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 30 (4): 509-528.

Lee, G., Fargher, N. (2013). Companies' use of whistle-blowing to detect fraud: an examination of corporate whistle-blowing policies. *Journal of Business Ethics* 114: 283-295.

Lee, G., Fargher, N. (2018). The role of the audit committee in their oversight of whistle-blowing. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 37 (1): 167-189.

Lesage, C., & Wechtler, H. (2012). An inductive typology of auditing research. *Contemporary Accounting Research* 29 (2): 487-504.

Levitt, A. (1998). *The numbers game*. Remarks delivered at the NYU Center for Law and Business, New York, NY, September 28.

Liao, C. H., Hsu, A. W. (2013). Common membership and effective corporate governance: evidence from audit and compensation committees. *Corporate Governance: An International Review* 21 (1): 79-92.

Lin, Y. C. (2018). The consequences of audit committee quality. *Managerial Auditing Journal* 33 (2): 192-216.

Lisic, L. L. (2014). Auditor-provided tax services and earnings management in tax expense: the importance of audit committees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 29 (3): 340-366.

Lisic, L. L., Neal, T. L., Zhang, I. X., Zhang, Y. (2016). CEO power, internal control quality, and audit committee effectiveness in substance versus in form. *Contemporary Accounting Research* 33 (3): 1199-1237.

Lisic, L. L., Myers, L., Seidel, T., Zhou, J. (2019). Does audit committee accounting expertise help to promote audit quality? Evidence from auditor reporting of internal control weaknesses. *Contemporary Accounting Research* 36 (4): 2521-2553.

Liu, M. H., Tiras, S. L., Zhuang, Z. (2014). Audit committee accounting expertise, expectations management, and nonnegative earnings surprises. *Journal of Accounting and Public Policy* 33: 145-466.

Loukil, L., (2014). Audit committees and audit fees: an empirical study in large French Listed companies. *Journal of Accounting* 21 (2): 36-53.

MacGregor, J., (2012). Audit committee equity holdings, the risk of reporting problems, and the achievement of earnings thresholds. *Journal of Accounting and Public Policy* 31: 471-491.

Maclean, M., Harvey, C., Kling, G. (2014). Pathways to power: class, hyper-agency and the French corporate elite. *Organization Studies*: 1-31.

Magilke, M. J., Mahyew, B. W., Pike, J. E. (2009). Are independent audit committee members objective? Experimental evidence. *The Accounting Review* 84 (6): 1959-1981.

Marra, A., Mazzola, P., Prencipe, A. (2011). Board monitoring and earnings management re- and post-IFRS. *The International Journal of Accounting* 46 (2): 205-230.

Marra, A., Mazzola, P. (2014). Is corporate board more effective under IFRS or "it's just an illusion?" *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 29 (1): 31-60.

Mat Zain, M., Subramaniam, N. (2007). Internal auditor perceptions on audit committee interactions: a qualitative study in Malaysian public corporations. *Corporate Governance: an International Review* 15 (5): 894-908.

McGrath, J. E. (1984). *Groups: interaction and performance*. Prentice-Hall Englewood Cliffs, NJ.

Mitra, S., Hossain, M., Deis, D. R. (2007). The empirical relationship between ownership characteristics and audit fees. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 28: 257-285.

Muravyev, A., Talavera, O., Weir, C. (2016). Performance effects of appointing other firms' executive directors to corporate boards: an analysis of UK firms. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 46: 25-45.

Naiker V., Sharma, D. S. (2009). Former audit partners on the audit committee and internal control deficiencies. *The Accounting Review* 84 (2): 559–587.

Naiker, V., Sharma, D. S., Sharma, V. D. (2013). Do former audit firm partners on audit committees procure greater nonaudit services from the auditor? *The Accounting Review* 88 (1): 297-326.

Narayanaswamy, R., Raghunandan, K., Rama, D.V. (2015). Satyam failure and changes in Indian audit committees. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 30 (4): 529-540.

Norman, C. S., Rose, A. M., Rose, J. M. (2010). Internal audit reporting lines, fraud risk decomposition, and assessments of fraud risk. *Accounting, Organizations and Society* 35: 546-557.

Pascual-Fuster, B. (2018). Politicians in the boardroom: is it a convenient burden? *Corporate Governance: An International Review* 26 (6): 448-470.

Persellin, J. S. (2013). The influence of PCAOB inspections on audit committee member's judgments. Behavioral Research in Accounting 25 (2): 97-114.

Pfeffer, J., Salancik, G. (1978). *The external control of organizations: a resource dependence perspective*. New York, NY: Harper & Row.

Piot, C., Janin, R. (2007). External auditors, audit committees and earnings management in France. *European Accounting Review* 16 (2): 429-454.

Piot, C., Kermiche, L. (2009). A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique. *Comptabilité Contrôle Audit* Décembre 2009: 9-54.

Podolny, J. M. (1993). A status-based model of market competition. *American Journal Sociology* 98 (4): 829-872.

Pomeroy, B., Thornton D. B. (2008). Meta-analysis and the accounting literature: the case of audit committee independence and financial reporting quality. *European Accounting Review* 17 (2): 305-330.

Pomeroy, B. (2010). Audit Committee member investigation of significant accounting decisions. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 29 (1): 173-205.

Poretti, C., Schatt, A., Bruynseels, L. (2018). Audit committees' independence and the information content of earnings announcements in Western Europe. *Journal of Accounting Literature* 40: 29-53.

Public Company Auditing Oversight Board. (2004). *An audit of internal control over financial reporting performed in conjunction with an audit of financial statements*. Auditing standard No.2 Washington D.C: PCAOB.

Pucheta-Martinez, M. C., De Fuentes, C. (2007). The impact of audit committee characteristics on the enhancement of the quality of financial reporting: an empirical study in the Spanish context. *Corporate Governance: An International Review* 15 (6): 1394-1412.

Pucheta-Martinez, M. C., Garcia-Meca, E. (2014). Institutional investors on boards and audit committees and their effects on financial reporting quality. *Corporate Governance: An International Review* 22 (4): 347-363.

Rickling, M. F., Sharma, D. S. (2017). Audit committee cash compensation and propensity of firms to beat earnings by a large margin: Conditional effects of CEO power and agency risks. *International Journal of Auditing* 21 (3): 304-323.

Rizzotti, D., Greco, M. A. (2013). Determinants of board of statutory auditor and internal control committee diligence: a comparison between audit committee and the corresponding Italian committees. *The International Journal of Accounting* 48: 84-110.

Rose, A. M., Rose, J. M., Dibben, M. (2010). The effects of trust and management incentives on audit committee judgments. *Behavioral Research in Accounting* 22 (2): 87-103.

Rose, A. M., Rose, J. M., Norman, C. S. (2013). Is the objectivity of internal audit compromised when the internal audit function is a management training ground? *Accounting and Finance* 59: 1001-1019.

Rubin, J. Z., Brown, B. (1975). *The social psychology of bargaining and negotiations*. New York, NY: Academic.

Sarens, G., Abdolmohammadi, M. J. (2011). Monitoring effects of the internal audit function: agency theory versus other explanatory variables. *International Journal of Auditing* 15: 1-20.

Sarens, G., De Beelde, I., Everaert, P., (2009). Internal audit: a comfort provider to the audit committee. *The British Accounting Review* 41 (2): 90-106.

Schiehll, E., Martins, H. C. (2016). Cross-national governance research: a systematic review and assessment. *Corporate Governance: An International Review* 24 (3): 181-199.

Schmidt, J., Wilkins, M. S. (2013). Bringing darkness to light: the influence of auditor quality and audit committee expertise on the timeliness of financial statement restatement disclosures. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 32 (1): 221-244.

Schmidt, B. (2015). Costs and benefits of friendly boards during mergers and acquisitions. *Journal of Financial Economics* 117 (2): 424-447.

Securities and Exchange Commission. (2002). Sarbanes-Oxley Act. https://www.sec.gov/about/laws/soa2002.pdf

Securities and Exchange Commission. (2003). Disclosure required by sections 406 and 407 of the Sarbanes Oxley Act of 2002. http://www.sec.gov/rules/33-8177.htm

Sharma, V. D., Iselin E. R. (2012). The association between audit committee multiple-directorships, tenure, and financial misstatements. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 31 (3): 149-175.

Sharma, V. D., Kuang, C. (2014). Voluntary audit committee characteristics, incentives and aggressive earnings management: evidence from New-Zealand. *International Journal of Auditing* 18: 76-89.

Srinidhi, B., Gul, F. A., Tsui, J. (2011). Female directors and earnings quality. *Contemporary Accounting Research* 28 (5): 1610-1644.

Stevenson, W.B., Radin, R.F. (2015). The minds of the board of directors: the effects of formal position and informal networks among board members on influence and decision making. *Journal of Management and Governance* 19 (2): 421-460.

Stewart, J., Munro, L. (2007). The impact of audit committee existence and audit committee meeting frequency on the external audit: perceptions of Australian auditors. *International Journal of Auditing* 11: 51-69.

Sultana, N. (2015). Audit committee characteristics and accounting conservatism. *International Journal of Auditing* 19: 88-102.

Sultana, N., Van Der Zahn J.-L. (2015). Earnings conservatism and audit committee financial expertise. *Accounting & Finance* 55: 279-310.

Sultana, N., Singh, H., Van Der Zahn J.-L. (2015). Audit committee characteristics and audit report lag. *International Journal of Auditing* 19: 72-87.

Sultana, N., Singh, H., Rahman, A. (2019). Experience of audit committee members and audit quality. *European Accounting Review* 28 (5): 947-975.

Sun, J., Liu, G., Lan, G. (2011). Does female directorship on independent audit committees constrain earnings management? *Journal of Business Ethics* 99 (3): 369-382.

Tanyi, P. N., Smith, D. B. (2015). Busyness, expertise, and financial reporting quality of audit committee chairs and financial experts. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 34 (2): 59-89.

Torchia, M., Calabro, A., Huse, M. (2011). Women directors on corporate boards: from tokenism to critical mass. *Journal of Business Ethics* 102: 299-317.

Turley, S., Zaman, M. (2007). Audit committee effectiveness: informal processes and behavioural effects. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 20 (5): 765-788.

Vafeas, N. (2003). Length board tenure and outside director independence. *Journal of Business Finance and Accounting* 30 (7/8): 1043-1064.

Vafeas, N., Waegelein, J. F. (2007). The association between audit committees, compensation incentives, and corporate audit fees. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 28: 241-255.

Vermeer, T. E., Raghunandan, K., Forgione, D. A. (2009). Audit fees at U.S. non –profit organizations. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 28 (2): 289-303.

Westphal, J. D., Zajac, E. (1995). Who shall govern? CEO/board power, demographic similarity, and new director selection. *Administrative Science Quarterly* 40 (1): 60-83.

Wilbanks, R. M., Hermanson, D. R., Sharma, V. D. (2017). Audit committee oversight of fraud risk: the role of social ties, professional ties, and governance characteristics. *Accounting Horizons* 31 (3): 21-38.

Woidtke, T., Yeh, Y. H. (2013). The role of audit committee and the informativeness of accounting earnings in East Asia. *Pacific-Basin Finance Journal* 23: 1-24.

Wu, J., Habib, A., Weil, S., Wild S. (2018). Exploring the identity of audit committee members of New Zealand listed companies. *International Journal of Auditing* 22 (2): 164-184.

Zajac, E. J., Westphal, J. D. (1996). Who shall succeed? How CEO/Board preferences and power affect the choice of new CEOs. *Academy of Management Journal* 39 (1): 64-90.

Zalata, A. M., Tauringana, V., Tingbani, I. (2018). Audit committee financial expertise, gender, and earnings management: does gender of the financial expert matter? *International Review of Financial Analysis* 55: 170-183.

Zaman, M., Hudaid, M., Haniffa, R. (2011). Corporate governance quality, audit fees, and non-audit services fees. *Journal of Business Finance and Accounting* 38: 165-197.

Zhang, Y., Zhou, J., Zhou, N. (2007). Audit committee quality, auditor independence and internal control weaknesses. *Journal of Accounting and Public Policy* 26: 300–327.

Zuckerman, H. (1967). Nobel laureates in science: patterns of productivity, collaboration, and authorship. *American Sociological Review* 32 (3): 391-403.

Université de Strasbourg

Pauline JOHANNES

Augustin Cournot Doctoral School

L'efficacité du comité d'audit dans le renforcement de la qualité de l'audit et de l'information financière

Résumé :

Cette thèse s'intéresse aux facteurs favorisant l'efficacité du comité d'audit et leur impact sur la qualité de l'audit et de l'information financière. Dans un état de l'art, nous identifions deux cadres d'analyse. Le premier repose sur l'influence de la composition du comité sur son efficacité. Le second est relatif aux dynamiques autour et au sein du comité. Ce dernier nous amène à étudier la dynamique de renouvellement des membres du comité et l'impact sur son efficacité, puis à analyser les relations de pouvoir entre membres du comité et dirigeant. L'analyse de ces facteurs est réalisée à partir d'une base de données originale composée des sociétés cotées du SBF 120 sur la période 2007-2016.

Nous mettons en évidence l'effet du renouvellement des membres du comité d'audit sur la qualité de l'audit externe. Nous soulignons également l'importance de l'influence relative du comité par rapport au dirigeant pour garantir la qualité de l'information financière.

Mots-clés: comité d'audit – efficacité – honoraires d'audit – gestion du résultat

Abstract :

This dissertation focuses on factors of audit committee efficiency and their impacts on audit and financial information quality. In our literature review, we identify two frameworks. The first is based on the influence of audit committee's membership over its efficiency. The second is related to dynamics around and in the committee. This framework brings us to study the impact of audit committee members' change dynamics on its efficiency, and to analyse power relations between audit committee members and CEO. Analysis of these factors is based on an original database which regroups the companies forming the SBF-120 over the 2007-2016 period.

We highlight the effect of audit committee members' renewal on audit quality. We also show the audit committee influence relative to the CEO to assure quality of financial information.

Keywords: audit committee – efficiency – audit fees – earnings management